









# EXPLICATION

DE

## QUATRE PARADOXES

Qui sont en vogue dans notre siècle ;

AVEC UNE PREFACE

*Dans laquelle on rend compte de ce qui s'est  
passé en Italie à l'occasion de l'Histoire du  
Probabilisme & de la condamnation des  
nouveaux Mamillaires.*

Par le R. P. DANIEL CONCINA Dominicain  
de Venise.

A LUCQUES, 1746.

Sous les auspices de S. E. M. le Cardinal QUIRINI  
Evêque de Bresse, & Bibliothécaire du Vatican.

O U V R A G E

*Traduit de l'Italien, & augmenté d'une Ré-  
lation exacte des Disputes sur la Morale  
qui se sont élevées par delà les Monts,  
depuis 1739. & d'un Recueil de Décrets  
portés par N. S. P. le Pape Benoît XIV.  
contre plusieurs opinions relâchées.*

Par M. le Chevalier PHILALETI, Venitien.



A AVIGNON,

Chez JEAN GIRARD, rue Merciere.

---

M. DCC. LIII.

*Avec Permission des Superieurs.*



*Oculis agris odiosa est lux que puris est  
amabilis.*

**L**a lumière de la vérité ne blesse que les esprits malades ; elle fait les délices des âmes exemptes de passion & de préjugé.

**S. Augustin.**

3

A V E R T I S S E M E N T  
D E L' E D I T E U R.

L'Ouvrage dont je fais présent au Public m'a paru si intéressant, que je n'ai pas cru pouvoir, sans injustice en rester seul possesseur. J'ai long-tems respecté les vûes du Traducteur, qui n'a pensé en écrivant, qu'à satisfaire les désirs d'une personne très-zélée pour s'instruire de tout ce qui a rapport à la Religion : mais je me détermine enfin à exposer son travail au grand jour, persuadé que l'utilité que les François mes compatriotes en retireront, excusera auprès de lui l'espèce de violence que je fais à sa modestie. Le Lecteur perdroit beaucoup si je me mêlois de faire l'Histoire de cette Traduction, & des célèbres Disputes d'Italie qui ont donné lieu de l'entreprendre. La Lettre de M. le Chevalier Philaleti à M. le Marquis de . . . . . expliquera tout cela avec une exactitude & une précision à laquelle tous mes efforts ne sçauroient atteindre.

*Lettre de M. le Chevalier Philaleti à M. le  
Marquis de . . . . .*  
De Venise le 25. Mai 1751.

L'Ecrit que je vous envoie, Monsieur, me justifiera des reproches que j'ai essuyés de votre part, & vous prouvera mieux que les plus éloquens discours l'empire  
A ij

que vous avez sur moi. Je ne crois point que les Muses de la Fable, qui ne sont que de chimères, aient jamais inspiré personne; mais j'éprouve réellement que l'amitié que j'ai pour vous m'inspire une audace, dont je suis moi-même étonné. Vous vous plaignez, Monsieur, de ce que pendant mon séjour à Paris, j'ai eu la malice de choisir le tems de votre absence, pour montrer à nos Amis quelques morceaux d'une Traduction Françoisé de ma façon, & pour débiter les Anecdotes les plus intéressantes sur les contestations Théologiques, qui se sont élevées depuis plusieurs années en Italie. Et moi, pour faire cesser vos plaintes, j'ose vous envoyer toute entière la Traduction dont il s'agit, & la soumettre à votre critique. Je viens vous rendre compte de mes discours & de ma conduite, & vous faire connoître de quelle maniere j'ai été engagé de parler & à écrire, pour amuser la bonne Compagnie que vous m'avez mis à portée de voir. Quelque fâché que vous puissiez être, je suis persuadé que ma docilité va me reconcilier avec vous, & que vous sentirez tout le mérite du sacrifice que fait un Etranger qui n'a passé que peu de mois à Paris, & qui se mêle d'écrire en votre Langue, en exposant son Ouvrage à des yeux aussi perçans que les vôtres. Vous rirez tant qu'il vous plaira de mon mauvais François; peu m'importe. Comme c'est plus



par les qualités du cœur que par celles de l'esprit que je cherche à vous plaire, je consens que vous diminuez l'idée que vous vous êtes faite de mon goût & de mon talent pour votre Langue ; & pourvû que vous me trouviez plus digne de votre amitié, je suis tout consolé que vous me jugiez moins habile & moins capable de bien écrire.

Dès que votre départ de Paris m'eût privé des grands avantages que je retirois de vos conversations, je ne trouvai plus d'autre agrément que de cultiver l'illustre ami que vous m'aviez donné, M. le Président de.... Un des premiers jours de Septembre de 1750. je me trouvai à dîner chez ce grand Magistrat, & comme nous nous entretenions à notre ordinaire dans l'après midi, sur différens sujets de Littérature, on annonça M. l'Abbé de... Docteur de Sorbonne, qui vint s'asseoir avec nous. Cet Abbé a beaucoup d'esprit & de sçavoir, sa conversation est également agréable & utile. Après quelques propos il nous présenta une Brochure qui venoit de paroître, & qui est intitulée : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un de ses Amis de Flandres*, contre le Decret qui proscriit la Bibliothèque Janséniste du Pere de Colonia Jésuite. Nous voyant impatiens d'en sçavoir le contenu, il nous offrit d'en faire la lecture : "Ne fut-ce, dit-il, que pour", vous convaincre que l'Auteur n'est pas

„ un de mes Confreres. „ A mesure qu'il lisoit, nous devinâmes aisément de quelle main partoit ce Libelle, & nous restâmes tous surpris de l'indécence avec laquelle cet Ecrivain déclame contre les Décrets du S. Siège, & contre plusieurs Théologiens très-célèbres & très-orthodoxes. M. le Président prenant le premier la parole : On voit bien, dit-il, que ce prétendu Docteur en veut au Pape régnant, & que c'est lui qu'il attaque sous le nom d'un de ses Ministres, ( le R. P. Richini Secrétaire de l'Indice. ) Je croirois volontiers que les déclamations & les invectives que nous venons d'entendre sont le commentaire de ce que plusieurs Molinistes de Rome écrivent souvent ici : “ Sous ce Pontificat „ le Jansénisme fait de grands progrès „ dans cette Capitale. „ Personne, ajouta M. le Président, en se tournant vers moi, n'est plus capable que vous, Monsieur, de nous apprendre ce qui se passe en Italie. Est-il vrai que le Jansénisme y devienne à la mode, & qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de Jansénistes *par de-là les Monts*? Ne doutez pas, lui dis-je, Monsieur, qu'à Rome & dans toute l'Italie un certain parti de Théologiens ne donne l'odieuse qualification de Janséniste à un grand nombre d'Ecrivains célèbres, dont les Ouvrages sont le soutien de la saine Doctrine, & servent de barrières aux opinions relâchées. Mais cette récrimination,

trop souvent & trop témérairement hazardée, n'a point de vertu ; c'est une fausse couleur à travers laquelle, quelque industrieusement qu'on l'applique, la sagesse des Romains sçait démêler l'orthodoxie & le vrai mérite. Ni le Pape, ni les Cardinaux, ni les Prélats de la Cour de Rome ne flétrissent personne sur une étiquette que l'ignorance & la malignité appliquent sans discernement ; & malgré le titre postiche de Janséniste, & les injustes accusations d'une foule d'adversaires infatigables, un Théologien Catholique ne laisse pas d'être en considération, (Le Cardinal Noris en est une preuve) & d'arriver aux Places les plus éminentes. Toute l'indignation de quiconque aime sincèrement la Religion se tourne contre les ruses de cette fausse & audacieuse politique, qui tâche de rendre odieux tout ce qui s'oppose à ses desseins : & qui voudroient punir d'anathême le zèle de ces illustres défenseurs de la vérité : qui toujours fidèles au S. Siège travaillent avec un courage intrépide à faire triompher les Loix éternelles de la raison & les maximes de la Morale Chrétienne, d'un tas d'opinions monstrueuses qu'un trop grand nombre de Casuistes relâchés ne cessent de répandre dans le sein même de l'Eglise. Ces hommes si nécessaires à la République chrétienne, qu'on s'efforce de flétrir par l'accusation de Jansénisme, nous les appel-

lons en plaifantant , *Janféniftes* , *in virtu di fiftema politico de leurs adverfaires* : il y en a beaucoup de cette efpèce en Italie , & ils ne font pas feulement recomman- dables par leur nombre , ils le font enco- re davantage par les fervices importans qu'ils rendent à la Réligion. Il n'eft point d'état ni de profeflion qui n'en fournisse plufieurs. Le P. Elizalde , le P. Camargo , le P. de Albertis , Jéfuites célèbres , dont les Ouvrages contre la Morale mitigée font fi connus & fi eftimés par-de-là les Monts. Le P. Concina & le P. Richinni , dont le nom eft redouté chez les ennemis de la faine Doctrine ; Alexandre VII. & Innocent XI. qui ont condamné les er- reurs de tant de Cafuiftes : tous ces grands Perfonnages font des Janféniftes tirés *in virtu di fiftema politico*. Pour le Pape Be- noit XIV. il ne faut pas douter qu'on ne le place dans ce Catalogue. L'endroit de la Lettre que M. le Prédident vient de ci- ter fait comprendre qu'il aura le premier rang , & certainement il le mérite par des bons titres. Profond Théologien , Ecri- vain célèbre , il a établi dans fes Ouvra- ges les régles de la Morale & de la disci- pline de l'Églife avec une force & une pré- cifion qui fait honneur à notre fiècle. Plus de douze volumes in-folio , fortis de fa plume , font pour la Doctrine des SS. Pe- res un rempart que tous les efforts des nouveaux Cafuiftes ne fçauroient renver-

fer. Digne Successeur de S. Pierre il a foudroyé, tout ce qui s'opposoit à la pureté de la Religion : non-seulement il a profcrit les Superstitions Chinoises & les Rits Malabres ; mais encore il a condamné les opinions relâchées de quelques Théologiens d'Italie sur le Jeûne & sur l'Usure : il a flétri les nouveaux *Mamillaires* ; & pour achever de purifier le Sanctuaire , il a soumis à un rigoureux examen trois cent trente Propositions que les Archevêques d'Espagne , dirigés & soutenus par les lumieres & par le zèle du feu Cardinal Beluga , dont la mémoire sera toujours précieuse à l'Eglise , ont dénoncées à son Tribunal ; & deux cent autres qui ont été déferées d'ailleurs. Génie vaste & sublime , dont les vûes percent bien avant dans la postérité , il a établi plusieurs Académies , qui ont pour objet d'expliquer les Ouvrages de ce grand Pape ; c'est-à-dire , d'approfondir tout ce qui a rapport à la science ecclésiastique , perpétueront l'esprit & le sçavoir de Benoît XIV. & qui servant de digue impénétrable au relâchement & à l'erreur , formeront sans doute dans la suite des siècles bien des Jansénistes *in vertu di sistema politico*. A peine j'achevois de parler , que M. le Président , qui m'avoit écouté avec beaucoup d'attention , prenant la parole : Qu'il y a , me dit-il , de sagesse & de prudence dans la conduite des Romains ! Rome pa-

ienne fut autrefois le modèle du Gouvernement politique que les Sages des autres Nations se propofoient d'imiter; & Rome chrétienne est fans doute le vrai modèle du Gouvernement ecclésiastique, qu'on doit suivre dans tous les Pays Catholiques. Par tout les personnes qui occupent les premières places de l'Eglise doivent reconnoître & mépriser les ruses de ces hommes qui, pour accréditer de fausses opinions, ne cessent de décrier les défenseurs de la vérité; & qui ne font pas difficulté d'accuser d'erreurs même des Prélats (nous en avons aujourd'hui un exemple sous les yeux, feu Monseigneur l'Archevêque de Tours, dont on parloit beaucoup dans ce tems-là, ) dont eux-mêmes avoient plusieurs fois loué l'orthodoxie & approuvé la doctrine. Vous nous avez laissé entrevoir, Monsieur, ajouta-t-il, une suite de choses intéressantes; ayez la bonté de nous les expliquer en détail l'une après l'autre. D'abord ce qui pique davantage ma curiosité, c'est de sçavoir quel est le moyen dont les conducteurs du système politique se servent pour faire entrer dans le catalogue des Jansénistes tous ceux qui écrivent contre la morale relâchée, & par quel nouveau secret ils y placent même des Jésuites. Rien n'est plus aisé, lui dis-je, Monsieur, que de vous expliquer tout cela. Voici qui va vous dévoiler tout d'un coup le mystère de cet

art merveilleux. J'ai appris ce que vous allez entendre d'un Docteur plus grave qu'aucun des vingt-quatre Vieillards, qui a présidé à mes premières études. M'ayant rencontré un jour à Venise comme je parlois avec zèle contre une opinion relâchée qui faisoit du bruit, il jeta sur moi un regard d'amitié & de compassion ; & me tirant à part ; Ah ! mon fils, me dit-il, que vous avez peu profité des principes que je pris tant de soin de vous inspirer de bonne heure ! Ne comprendrez-vous pas à votre âge, qu'il ne faut pas juger des choses humaines sur des maximes de spéculation, & que si vous êtes esclave des règles qu'on trouve dans les Livres, & que vous ne sachiez pas les faire plier, ces règles, & les mettre à la portée de la foiblesse des hommes, vous gâterez tout ? Prenez garde au précipice dans lequel vous allez tomber. Ouvrez les yeux sur les mœurs des Chrétiens. N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui la plûpart sont tellement pleins de l'esprit du monde & esclaves de leurs passions, qu'il n'est pas possible qu'ils observent à la lettre les préceptes de l'Evangile. Si on ne trouve pas quelque ressource ingénieuse pour adoucir & tempérer la rigueur évangélique, il est certain que presque personne ne pourra être sauvé. Ainsi quiconque s'obstine à rejeter les opinions commodes, & à vouloir qu'on suive sans aucune modification les

Maximes de Jesus-Christ , des Apôtres & des PP. de l'Eglise , propose aux hommes des Loix impraticables , des Commandemens impossibles ; & voilà le fin du Jansénisme , voilà le venin subtil de cette cruelle hérésie , qui n'a d'autre objet que de jeter les Chrétiens dans le désespoir , & qui , sous prétexte de les élever à une perfection chimérique , les laisse dans le désordre aussi réellement que peuvent faire les opinions les plus commodes. Vous comprenez , Monsieur , qu'avec ce secret on fait aisément des Jansénistes ; on en découvre par tout. Plusieurs célèbres Jésuites qui ont eu le courage de soutenir les vérités de la Morale évangélique , & de s'élever contre le relâchement , ont été traités avec autant de sévérité que des Etrangers. Je ne veux pas que vous m'en croyez sur ma parole , mais sur le témoignage de deux des plus illustres Ecrivains de la Société. Ecoutons d'abord le Pere Elizalde , qui dans un excellent traité de Morale donné au Public après avoir fait l'apologie de sa Doctrine , conclut ainsi ;

» Il est donc certain que notre Doctrine  
 » n'est non plus Janséniste que les Com-  
 » mandemens de Dieu ; d'où il suit , ce  
 » qui est absurde , ou que Dieu est Jan-  
 » séniste en commandant des choses im-  
 » possibles , ou que nous ne sommes pas  
 » Jansénistes en établissant la vraie Doc-  
 » trine de l'Evangile , comme la seule ré-  
 gle



» gle des mœurs & de la conduite des  
» Chrétiens. » \*

A ce témoignage j'ajoute celui du Pere Camargo. Ce pieux & savant Jésuite, après avoir remercié Dieu d'avoir souffert pour la cause de l'Évangile, fait une vive & touchante peinture des persécutions que les partisans de l'erreur suscitent aux défenseurs de la vérité, & acheve son tableau par ces traits. » Le siècle où nous  
» vivons est si pervers & si malheureux,  
» que nous combattons de toutes nos forces le système de la probabilité, nous  
» avons déjà plus d'une fois, quoique tous  
» jours en vain par la grace de Dieu, été  
» déferés aux Tribunaux de la foi, & dé-  
» peints auprès de nos Juges, comme des  
» hommes d'une doctrine suspecte qui  
» veulent répandre le venin du Jansenisme; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Théologiens relâchés  
» font consister le Jansenisme à enseigner  
» qu'on peut craindre de pécher *formellement* lors même qu'on s'imagine (ou  
» par de mauvais principes, ou par défaut de réflexion actuelle,) ne pas violer la Loi de Dieu. C'est ainsi qu'au-

\* Ergo via nostra non plus de Jansenismo habet; quam habeant ipsa præcepta Dei. Quare, quod esse nequit, aut Deus Jansenista est impossibilia præcipiendo, aut nos Jansenistæ non sumus solas veras doctrinas regulam vivendi constituendo. P. Michaël Elizal de 3. parte, Liv. 7. q. 5. §. 4. p. 29. V. Præf. tom. 1. Th. Moral. P. Concina.

„ jourd'hui on fait passer les erreurs pour  
 „ des Dogmes , & les Dogmes pour des  
 „ erreurs. Nous ne nous affligerions pas  
 „ néanmoins des fausses accusations dont  
 „ on nous charge , puisqu'au contraire ce  
 „ sont , comme Jesus-Christ l'enseigne ,  
 „ autant de sujets d'une grande joie ; ni  
 „ même nous n'en dirions rien , si elles  
 „ ne retomboient pas sur la Doctrine de  
 „ la Vérité que nous défendons , & qu'il  
 „ ne nous est pas permis de souffrir que  
 „ l'on décrie. „ \* Cette persécution dure  
 encore après la mort de ces deux grands  
 hommes ; puisque le P. Nicolas Ghezzi  
 leur Confrere dit expressement dans un  
 Ouvrage imprimé à Lucques en 1744.  
 „ qu'ils ont déchiré le sein de la Société  
 „ en donnant malheureusement dans le  
 „ Jansénisme. „

C'est-à-dire , Monsieur , me dit alors le  
 Docteur de Sorbonne , que selon cette

\* Adeo misero ac infelici seculo vivimus , ut qui  
 illam ( minus probabilem opinionem ) pro viribus  
 refellimus , haud semel apud judices & Tribunalia  
 fidei delati ac diffamati sumus , frustra tamen , pro-  
 prio Deo , ut homines suspectæ doctrinæ , qui sci-  
 licet velimus Jansenismi pestem invehere. Porro be-  
 nigni Theologi Jansenismum sapere dicunt docere  
 quod possimus peccatum formale timere ubi puta-  
 mus nos minime peccare. Sic hodie errores dogmata  
 theologica , & dogmata reputantur errores. Quod  
 neque doloremus , neque meminissimus , cum gau-  
 dii potius magni juxta doctrinam Domini materia  
 sit , nisi doctrinam tangeret veritatis cujus infamiam  
 pati non possumus. P. Ignatius de Camargo Lib.  
 qui inscribitur *Regula honestatis & Clementi XI. non-*  
*cupatur* , Lib. 2. contr. 4. 2. 8. par. 9. n. 595.

nouvelle façon de raisonner, quiconque ne veut pas substituer à l'Évangile de Jésus-Christ, l'Évangile de la politique & des passions, est deslors un hérétique; & que le pur chistianisme est ce que l'on appelle le Jansénisme; en ce cas-là je consens à être Janséniste *in virtuti di sistema politico*. Mais ce qui me surprend, ajouta-t-il, c'est la contradiction où tombent les Auteurs d'un tel paradoxe. Je ne sçaurois m'empêcher de dire, ou qu'ils ne croient pas à leur grace versatile, ou qu'ils sont étrangement inconséquens. Quoi! des Théologiens qui admettent un secours toujours présent qui donne à la volonté des forces égales: des forces d'équilibre *vires pares & aequales* qui augmentent toujours à proportion des difficultés qui s'opposent à l'accomplissement de la Loi; comment peuvent-ils craindre l'impossibilité des préceptes? Comment osent-ils énerver & corrompre la Morale que le Fils de Dieu est venu enseigner à tous les hommes, sous prétexte de la rendre praticable à tous? & moi, Monsieur, répliqua Mr. le Président, je trouve que tout cela est bien conséquent; & que quiconque ne croit qu'à une grace qui est la même dans les bons & dans les mauvais, & dont le bon usage vient uniquement de l'homme, doit, pour se suivre, ne compter gueres que sur soi, & juger d'après le calcul de ses propres forces, si les précep-

tes sont ou praticables, ou impossibles. Mais je vous en prie, ajouta-il, supprimons ces réflexions qui ne sont propres qu'à nous faire perdre de vue des objets plus pressans. Je n'ai pas oublié que M. le Chevalier nous a parlé de contestations sur le Jeûne & sur l'Usure, & il me semble qu'il a aussi nommé une nouvelle Secte de *Mamillaires*. Il y a eu autrefois une Secte galante de ce nom, dont je me souviens d'avoir lû l'histoire. Voudriez-vous m'apprendre, Monsieur, me dit-il; si les nouveaux Mamillaires soutiennent la même erreur que les anciens. La même, répondis-je, pour le fonds; il y a seulement de la différence dans les circonstances qui sont plus vicieuses dans ceux de nos jours. Le Pere Concina, que j'ai compté parmi les Jansénistes *in virtu di sistema politico*, a fait de cette nouvelle erreur une histoire fort exacte qu'il a mis à la tête de ses Paradoxes. Ne sont-ce pas, reprit M. le Président, ces mêmes Paradoxes contre lesquels le prétendu Docteur de Sorbonne témoigne tant de mauvaise humeur dans la Lettre qu'on vient de lire? C'est cela même, répondis-je; ce petit Ouvrage est curieux & traité avec beaucoup d'esprit. Tant mieux, répliqua M. le Président, vous aurez la bonté de nous le traduire. L'Ouvrage est petit, dites-vous; l'Italien est votre Langue, on lit avec plaisir ce que

vous écrivez en François ; ainsi vous ne pouvez vous refuser à nos désirs : nous vous donnons six semaines pour ce travail ; il vous dispensera de nous raconter ce qui regarde les Mamillaires. Mais souvenez-vous que nous ne vous dispensons pas de nous faire l'histoire des contestations sur le Jeûne & sur l'Usure. J'eus beau me défendre sur tout de me charger de la Traduction , toute la compagnie se joignit à M. le Président & me fit de si vives instances , que je fus obligé de donner parole. J'obtins seulement que nous remettrions au lendemain la suite de ma Narration , afin que j'eusse le loisir d'aller terminer des affaires importantes que je devois conclure ce même jour. Nous primes donc congé les uns des autres , en nous promettant de revenir le jour suivant dîner au même endroit.

*Deuxième conversation.*

Personne ne fut infidèle au rendez-vous. J'eûs à me plaindre seulement de ce qu'on avoit introduit plusieurs nouveaux venus , & que la Compagnie se trouva plus nombreuse qu'elle n'avoit été la veille. Voici , Monsieur , me dit M. le Président , un Auditoire bien avide d'apprendre la suite des faits dont vous nous avez promis le recit ; j'ai remarqué que l'empressement de vous entendre a

rendu notre dîner de quelques minutes plus court qu'à l'ordinaire. Nous attendons d'abord l'histoire des contestations sur le Jeûne ; mais je voudrois bien qu'avant que vous commenciez, la Compagnie fit le procès à M. le Docteur de Sorbonne. Il s'avise de porter ici un esprit de critique & d'incrédulité qui ne lui convient point. Tout à l'heure il a eu la méchanceté de me dire à l'oreille qu'en France bien des Savans n'ont pas une grande idée du Pere Concina, depuis que le Journaliste de Trevoux en 1744. l'a dépeint comme un déclamateur plus accoutumé à parler beaucoup qu'à bien parler, & moins capable de raisonner que de faire du bruit. \* Voudriez-vous, Monsieur, nous faire connoître au vrai ce Théologien si célèbre en Italie, vous nous fournirez sans doute de quoi humilier notre Docteur. Je vous demande grace, lui dis-je, M. pour votre ami : je fai bon gré à sa critique de me donner lieu de commencer par vous tracer une idée du P. Concina. Il n'est pas possible de parler des combats Théologiques d'Italie, dans lesquels il a joué un si beau rôle, sans faire en même-tems l'histoire de ce savant Théologien & de ses Ouvrages. S'il est vrai qu'il faut définir les hommes par les qualités du

\* Le Journal est cité d'après la traduction Italienne.

cœur, c'est sur tout par rapport au Pere Concina. L'amour de la vérité domine dans son ame & en constitue le caractère. C'est le ressort qui a développé & mis en œuvre tous ses talens ; c'est le maître intérieur qui a formé en lui un esprit juste , pénétrant , étendu , une imagination vive & féconde , une vaste érudition, un coup d'œil admirable pour appercevoir les ruses & les artifices de l'erreur ? une force & une élévation de courage au - dessus des préjugés & des passions, des craintes & des espérances , & qui lui a fait prendre les différentes formes de Prédicateur , d'Historien , de Jurisconsulte , de Théologien , de Philosophe, afin de faire triompher la vérité de toutes les espèces d'erreur. Un tel homme fut entraîné de bonne heure par son caractère dans l'état de vie pour lequel il étoit fait. Il embrassa un Institut, où avec la tradition de la saine doctrine, se soutient & se perpétue une succession de zèle pour la défendre. On ne fera pas surpris que le P. Concina ait recueilli toute l'ardeur de ce zèle , & que sous ces impressions il ait rendu de grands services à la Religion ; mais on aura de la peine à croire, eût égard aux Adversaires qu'il lui a fallu combattre , que son courage ait été soutenu & aguerré dans les circonstances les plus difficiles par les vives & touchantes exhortations

du célèbre P. Giuli , Professeur en droit Canon au Collège des Allemans , Secrétaire de la Congrégation de l'Examen des Evêques , & ce qui vaut tous les titres & tous les éloges , estimé pendant sa vie & sincèrement regretté après sa mort ( arrivée en 1749. ) du Pape Benoît XIV. Cet illustre Jésuite , dont le cœur étoit étroitement uni avec celui du P. Concina par l'amour de la vérité , ne l'entretenoit dans les fréquentes conversations qu'ils avoient ensemble , que de l'obligation où sont tous les Théologiens de se consacrer à la défense de la saine Doctrine , & de tout souffrir , de tout perdre plutôt que d'abandonner la cause de Dieu. Courage , cher ami , lui disoit ce grand homme , soyons toujours attachés à la vérité & gardon en tout la justice. Loin de nous les déplorables illusions de cette fausse & malheureuse politique qui sacrifie les intérêts de la conscience à des préjugés de Corps , à des intérêts domestiques. Je déteste l'erreur , je la poursuis dans les personnes de ma profession ; j'aime la vérité , je l'embrasse dans les Etrangers , même dans les Adversaires. Non les Sociétés Ecclésiastiques ne peuvent , non plus que l'Eglise , se soutenir que par la pureté de la Doctrine Evangélique. Suivez , mon cher ami , votre auguste destination ; combattez sans relâche les opinions pernicieuses qui ravagent le trou-



peau de Jesus-Christ & qui entretiennent un grand nombre de Chrétiens dans un système de vie non moins contraire aux lumières de la Raison & de l'équité naturelle, qu'à celles de la Foi. Jamais Cicéron & Brutus dans leurs conversations & dans leurs Lettres ne s'entrecommuniquèrent autant d'amour & de zèle pour la liberté de leur Patrie, que ces deux Théologiens s'en inspiroient mutuellement pour la Doctrine de l'Eglise. Ici toute la Compagnie m'interrompit, & ne put s'empêcher de s'écrier au prodige. Quoi ! dit-on, Monsieur, un Dominicain recevoir la mission d'un Jésuite, pour aller faire la guerre au relâchement, l'admirable chose, si elle est aussi vraie qu'elle est peu vraisemblable ! Le respect que j'ai pour vous, Messieurs, est, leur dis-je, un bon garant du soin que j'apporte pour ne rien dire que de vrai. Ce que vous venez d'entendre je le tiens d'un Prélat de la Cour de Rome qui fut souvent présent aux conversations de ces deux grands hommes, & je suis d'ailleurs en état de vous le faire lire dans un livre que j'ai chez moi, \* écrit en latin, & répandu dans toute l'Italie. La mission

\* *Faceſcant à nobis, diſoit le Pere G'uli, præſtigia iſta... illorum miſereamur qui ut prius Ordo alteri præſtet, ſuoſque ſocios falli necioſ propugnent, perpetua ſovent, aluntque diſſidia conatu irrito & infelici, &c. V. tom. 1, Theol. Mor. P. Concina, præf. p. 134.*

du Jéfuite n'est pas feulement frappante & fingulière ; elle a auffi été tellement efficace , que dans toutes les difputes qui fe font élevées depuis dix ou douze années en Italie fur la Morale , le P. Concina a été le principal défendeur de la faine Doctrine & l'adverfaire le plus déclaré des opinions relâchées. Je vais vous faire l'hiftoire de ces opinions , en commençant par les conteftations fur le Jeûne.

En 1739. M. l'Abbé Copelloti & M. l'Abbé Cazali , publièrent *une Differtation théologique & morale fur le Jeûne*. Le but de cet Ouvrage eft de renverfer la doctrine que le célèbre M. Montegazzi avoit établie en 1736. dans fon Livre touchant l'obligation de jeûner , que l'Eglife impofe à ceux même qui font légitimement dispensés de l'abftinence , foit à caufe de l'extrême difette du maigre , foit à caufe de quelque indisposition habituelle. Plufieurs Ecrivains , dont le moins inconnu eft le P. Brignolle Jéfuite , s'étoient élevés contre cette Morale qui leur paroiffoit trop févère ; mais ils avoient été réfutés avec tant de succès par le Savant M. Muratori & par M. Carbonara , que leurs Ouvrages étoient entièrement tombés dans l'oubli. Les deux Abbés voulant néanmoins relever leur opinion en dépit du foulèvement du Public , entreprirent de ramener les fuffrages , en re-

courant à je ne fai quelle subtilité, & en donnant à leur Ouvrage une espèce de forme systématique. Au lieu d'entrer dans l'intention de l'Eglise qui en imposant le précepte du Jeûne ne se propose pas tant d'établir une pratique particulière de mortification, que de prescrire une loi générale de pénitence, à laquelle tout Chrétien doit prendre part, à proportion de ses forces & des dettes qu'il a contractées envers la justice de Dieu, ils prétendent établir une opinion insoutenable par elle-même sur les principes ruineux d'une fausse & pitoyable scolastique. Selon ces Messieurs, le Jeûne est un tout indivisible qui consiste à garder l'abstinence & à ne faire qu'un repas. Si vous ôtez l'une de ces deux choses, le Jeûne ne subsiste plus, sa nature est détruite; ainsi quiconque est dispensé de l'abstinence ne sauroit accomplir le Jeûne, & se trouve par conséquent dispensé de jeuner. De-là ils concluoient que les particuliers aussi bien que les Communautés entières, à qui l'on permet pour des raisons légitimes de ne pas garder l'abstinence dans le Carême, ne sont plus dans l'obligation de ne faire qu'un repas, & peuvent même pour flatter leur goût, mêler les mets défendus avec ceux qui sont permis.

Une opinion si fausse, si bisarre & si scandaleuse ne pouvoit manquer d'être

combattue avec vigueur. Cette même année 1739. Le P. Concina publia son fameux Livre intitulé: *Le Carême appellant du Tribunal contentieux de certains Casuites modernes au Tribunal du bon sens & de la bonne foi.* Tout l'Ouvrage remplit bien ce Titre, & montre en effet combien les adversaires qu'il attaque s'étoient écartés des lumières du sens commun. Ils entreprirent envain de défendre la Differtation; le Public accueillit fort mal leur Apologie, elle resta dix-huit mois ensevelie dans les ténèbres. Comme cependant l'opinion relâchée, quoique contredite & traitée avec mépris dans les conversations & dans les livres, trouvoit beaucoup de partisans dans la pratique, le Pape Benoît XIV. pour arrêter le progrès du mal, publia le 30. du mois de Mai 1741. un Bref adressé à tous les Patriarches; Archevêques & Evêques d'Italie, dans lequel il établit l'obligation où sont tous les Chrétiens de ne faire qu'un seul repas & jeûner exactement, lors même qu'ils sont dispensés de l'abstinence. Ce jugement déplût aux Théologiens relâchés; & leur habileté à rendre probables les Paradoxes les plus absurdes, mit au jour bien des subtilités pour en éluder l'autorité. Quelques-uns prétendirent que le Decret du Saint Siège n'obligeoit pas à la rigueur, mais qu'il renfermoit une simple exhortation à faire

ce qui est le plus parfait ; d'autres soutinrent qu'il regardoit les Communautés, & non pas les particuliers ; tous décidèrent unanimement que le Pape n'avoit point jugé en qualité de Chef de l'Eglise qui prononce *ex cathedrâ*, mais en qualité de Docteur particulier qui donne des avis & des conseils aux Fidèles. Il y eut même un certain Jésuite plus hardi & plus décisif, qui assura que Benoît XIV. établissoit un nouveau droit sur la matière du Jeûne, & qu'un autre Pape pourroit faire une Loi toute opposée. Pour étouffer cet esprit de révolte & faire cesser des discours si peu chrétiens, le Saint Pere publia le 22. d'Août 1741. un second Décret qui condamne les frivoles interprétations & les indignes subtilités qui avoient été imaginées par des hommes ennemis de la pénitence chrétienne, à *pœnitentiâ christianâ abhorrentibus*. Il y est déclaré aussi que Sa Sainteté bien loin d'imposer une nouvelle Loi, n'a fait que maintenir l'ancienne & respectable tradition de l'Eglise universelle sur la pratique du Jeûne. Le jugement d'un Pontife si versé dans la science ecclésiastique devoit abattre pour toujours l'audace des partisans du relâchement ; ils osèrent néanmoins disputer encore, & soutenir la *Probabilité* de leur opinion. Une opiniâtreté si déplorable obligea le P. Concina de mettre au jour un Com-

mentaire sur les deux Brefs du Saint Siége; & un autre Ouvrage plus étendu qui a pour titre, *Discipline ancienne & moderne de l'Eglise Romaine touchant le Jeûne du Carême*. La Force & la précision de ces deux Ecrits acheverent ce que l'autorité avoit commencé : du moins les disputes cessèrent en Italie, mais l'Eglise n'y gagna rien : le mal ne fit que changer de place : les mêmes contestations s'éleverent en Espagne où elles firent encore plus de bruit. L'Archevêque de Compostelle voulant calmer le trouble dès sa naissance envoya au Saint Siége sept Articles qui renfermoient tous les points dont on disputoit. Le Pape lui fit une réponse exacte & détaillée qui foudroie de nouveau l'erreur & qui confirme la Doctrine établie dans les deux Brefs dont nous avons parlé.

Comme j'achevois ce récit & que j'allois parler des contestations sur l'Usure, il survint plusieurs Dames qui firent une irruption soudaine dans la chambre où nous étions. Alors M. le Président se leva, & s'approchant de moi ; Vous achevez heureusement, me dit à l'oreille, l'histoire des disputes sur le Jeûne. Ces matières sont trop sérieuses pour les femmes de notre siècle : ainsi remettons, s'il vous plait, la suite à demain. La Compagnie applaudit à cette proposition; je l'acceptai volontiers, & étant sorti de chez notre ami, j'allai réfléchir dans une

allée des Tuilleries sur ce que j'avois à dire le jour suivant.

*Troisième Conversation.*

Je fus très-exact à me rendre le lendemain environ à l'heure du dîner, chez M. le Président, où je trouvai les mêmes personnes que le jour précédent. Quand nous nous fumes assis après le repas dans la Salle de Compagnie: Nous voici, me dit cet illustre Magistrat, tous disposés à vous entendre parler des contestations sur l'Usure. Je serai charmé de savoir ce qu'on pense en Italie, & de le comparer avec les Paradoxes que certains prétendus beaux esprits de ma connoissance débitent quelquefois sur cette matière. Si l'on vouloit, Monsieur, lui dis-je, chercher de bonne foi dans l'histoire générale du genre humain ce qu'il faut penser de l'Usure, il y auroit peu de disputes sur ce sujet. Le Créateur a écrit dans tous les cœurs en caractères ineffaçables, que nul homme n'est étranger à un autre homme, que chacun doit secourir son semblable, & le secourir gratuitement lorsque par-là il ne souffre aucun dommage. La Loi de Moïse & l'Evangile de Jesus-Christ ordonnent également de prêter sans exiger & même sans attendre aucun intérêt. Les plus célèbres Législateurs des Nations infidèles, aussi bien que les Princes Chrétiens, ont défendu ce profit injuste & sordide que nous

appelons Usure ; & lorsque pour favoriser le Commerce qui est le soutien des Etats , ils ont été obligés de faire jouer ce ressort qui réveille la cupidité & la rend officieuse , jamais ils n'ont approuvé, mais seulement permis ou toléré un mal dont une sage & louable politique sçait tirer de grands avantages. Quand on examine tout cela de sang froid , il est facile de saisir le vrai point de vûe de la Loi éternelle ; mais quand l'amour-propre corrompt la raison & l'entraîne dans son parti , combien de tours spécieux & séduisans ne trouve-t-on pas pour justifier & rendre légitime le plus sûr moyen d'amasser de l'argent , & par-là de satisfaire tous ses désirs ? Calvin est le premier Ecrivain qui a soutenu d'une manière systématique la cause de la cupidité ; & ceux qui après lui ont travaillé dans la même vue , n'ont été que les Disciples de cet hérésiarque. Selon son système la justice ne défend de tirer intérêt que du pauvre , & il est permis d'en exiger du riche à qui l'on prête de l'argent pour avancer ses affaires & accroître sa fortune : pourvû qu'on se contienne dans les bornes de la modération prescrites par les Loix civiles. Cette Doctrine fut renouvelée il y a plus de vingt ans en Hollande ; & c'est de-là qu'elle a passé en Italie , je ne croirai pas faire une digression ennuyeuse , si je remonte jusqu'à cette époque.

En 1728. M. Nicolas Broedersen , Cha-



noine d'Utrecht , quoiqu'attaché à un parti qu'on n'accuse pas de relâchement, se déclara néanmoins en faveur de l'Usure sans son *Traité des Contrats des rentes rachetables des deux côtés*. Cet Ouvrage pernicieux déplût beaucoup à M. Barchman Archevêque d'Utrecht, & souleva tout ce qu'il y avoit de plus sçavant en Hollande. M. Petit-Pied & M. le Gros l'attaquerent en 1730. par le Livre latin intitulé : *Le Dogme de l'Eglise sur l'Usure expliqué & défendu*. Cette même année & la suivante, M. Petit-Pied fit une seconde attaque en publiant quatre Lettres sur la même matière. Mais les forces de ce Théologien ni celles de M. le Gros n'opérèrent rien sur l'esprit du Chanoine: il fut peu touché de leurs raisons ; & au lieu de réformer son opinion, il fit imprimer en 1748. un gros volume, de *Usuris licitis & illicitis*, où il l'étend, la développe davantage, & tâche de l'établir par toute sorte de raisonnemens & d'autorités.

Cette erreur se communiqua d'Hollande en Italie en passant par d'autres mains. En 1741. le P. Pichler Jésuite, Professeur en Droit Canon dans l'Université d'Ingolstat en Baviere, fit imprimer à Venise un Livre intitulé *Jus Canonicum*. Cet Ecrivain, pour mieux établir sa fausse opinion, commence par faire semblant des'approcher de la vérité. Il avoue que l'Usure est défendue par le Droit naturel & par le Droit

divin ; mais il prétend que *probablement* ce n'est qu'autant qu'elle n'est pas nécessaire pour le soutien des Etats : de telle sorte qu'il appartient aux Princes & aux Chefs des Républiques de fixer les cas où ils jugent à propos de la rendre permise & légitime. Sur quoi un Saint Evêque d'Espagne \* me disoit un jour fort agréablement , ,, que selon ce système Dieu ne ,, pourroit décider sur le sort des Usuriers ,, qu'après avoir bien étudié le Code de ,, chaque Royaume. ,,

Quelque pernicieuse que soit la Doctrine du Pere Pichler , il n'y avoit pas à craindre qu'elle fît de grands ravages , si elle n'eût été connue que par le gros Livre latin de ce Jesuite. Mais par malheur un Ecrivain illustre & très-célèbre dans la République des Lettres l'adopta & en prit la défense dans son Livre Italien imprimé en 1744. & intitulé *de l'Emploi de l'argent.* \*\* Jamais homme n'eut plus de talent pour accréditer un système. Les graces du stile , la beauté de la méthode , l'art d'arranger les raisonnemens , de les placer dans un jour favorable , & d'en cacher le faux sous les couleurs de la vraisemblance ; beaucoup de modestie , une grande politesse à l'égard de ses adversaires , une attention bien ménagée à citer du Grec & de l'Hebreu , & à montrer

\* M. Palanco , de l'ordre de S. François.

\*\* Dell'impiego del Donaato.

plus d'érudition & des recherches qu'on n'en trouve dans le commun des Théologiens ; le nom même du Pape à qui l'Ouvrage étoit dédié : tout cela le rendoit infiniment séduisant. Et la même Doctrine qui eût fait horreur à tout le monde , si on ne l'avoit vûe que dans les Ecrits de Calvin , de Broedersen , ou de Pichler , trouva bien des partisans quand elle parut sous le nom du Marquis de Maffei. La maniere dont il présente son dessein , intéresse d'abord en sa faveur.

„ Le but que je me propose , dit-il , n'est  
 „ pas d'accuser ou de blâmer le sentiment  
 „ contraire au mien ; mais seulement de  
 „ faire voir qu'il n'y a rien de décidé sur  
 „ cette matière , & qu'il n'est pas per-  
 „ mis à des particuliers d'ériger leur opi-  
 „ nion en Dogme , ni de traiter d'héré-  
 „ tiques ceux qui ont une différente façon  
 „ de penser. „ Il ajoute qu'il ne donne ses  
 idées que pour des conjectures qu'il sou-  
 met au jugement de l'Eglise , & qu'il pro-  
 teste qu'il est prêt de retracter dès qu'on  
 les trouvera contraires à la Doctrine ca-  
 tholique. La contenance avec laquelle il  
 a vu proscrire son opinion a prouvé qu'il  
 faisoit cette protestation en grand hom-  
 me , je veux dire de bonne foi & par un  
 sentiment sincère de défiance de ses pro-  
 pres lumières , & de respect pour l'auto-  
 rité de l'Eglise.

Pour présenter le coup-d'œil de son sis-

tême, je n'ai qu'à rapporter les propositions simples auxquelles il réduit sa Doctrine, & qu'il prouve ensuite l'une après l'autre avec étendue. L'Usure ne consiste qu'à exiger un trop gros intérêt : l'Écriture, les Conciles & les Peres Grecs & Latins n'en condamnent que l'excès : les Scholastiques du treizième siècle ont mal entendu le mot *Mutuum*, leur erreur a entraîné les Théologiens qui sont venus après eux : *Mutuum* ne signifie pas seulement un prêt, mais un prêt purement gratuit ; exiger un intérêt après avoir prêté gratuitement, c'est sans doute manquer de bonne foi, & se rendre coupable du crime d'Usure, au lieu que de prêter de l'argent dans l'intention d'en tirer du profit est une chose très-pernicieuse....

A la faveur d'un Livre méthodique & agréable à lire, le Public se crut en droit d'approfondir cette matière. Chacun prit parti & se mêla de prononcer sur les questions les plus délicates ; on disputa sur tout avec chaleur sur les *Contrats des rentes rachetables des deux côtés*. Plusieurs personnes respectables, touchées d'un si grand désordre, en donnerent avis au Saint Siège ; & dès le commencement de 1745. le Pape établit une Congrégation de Cardinaux, de Prélats & de Religieux de différens Ordres, parmi lesquels le P. Concina eut un rang distingué. Ces Théologiens furent char-

gés de parcourir toute la Tradition, & de fixer exactement le Dogme constamment reçu dans l'Eglise sur l'usure. Après quelques mois de travail ils s'assemblèrent deux fois, le 18. Juillet & premier d'Août de cette même année, pour rendre compte de leurs recherches & de leurs délibérations au Saint Pere. Benoît XIV. ayant recueilli tous les suffrages que le Secrétaire de la Congrégation avoit rédigées par écrit, voulut encore examiner lui-même avec cette supériorité de génie qui lui est propre, cette importante matière; & le premier de Novembre suivant, il adressa à tous les Evêques d'Italie une Lettre circulaire dans laquelle il donne d'abord une notion exacte & précise de l'Usure, & prescrit ensuite tout ce que la doctrine de l'Eglise Catholique renferme de décidé sur ce sujet.

Les Théologiens d'Italie ne manquèrent pas d'appuyer par des savans Ecrits le jugement du Saint Siège. Le P. Concina ouvrit la carrière. Il publia au commencement de 1746. un Commentaire sur la Lettre circulaire, & presqu'en même-tems un autre Ouvrage qui renferme une *Exposition de la foi de l'Eglise Romaine sur l'Usure*, & une solide Réfutation du *Traité de l'emploi de l'argent*. L'auteur suit pas à pas l'adversaire qu'il veut combattre. Il commence par établir l'état de la question & par fixer la signification des termes;

il fait voir que le crime d'Usure que Dieu défend, & qu'il appartient à l'Église de caractériser & de définir, consiste à exiger quelque chose au-dessus de la somme qu'on a prêtée, sans d'autre titre que le prêt même. Il prouve que toute la Tradition est unanime dans cette idée. La cause des Scholastiques triomphe entre ses mains. Il les rétablit dans la réputation où ils sont font d'avoir bien connu la nature du Prêt, & d'avoir bien saisi la signification du mot *Mutuum*, lorsqu'ils ont dit qu'il consiste à céder à autrui une chose qui se consume par l'usage, à condition que dans un tems déterminé on rendra l'équivalent de la même espèce. Il démontre que ce prêt n'a rien que de juste & de légitime, s'il est gratuit & désintéressé; mais que s'il ne l'est pas, il devient injuste & usuraire. Ensuite il oppose les lumières de la raison aux préjugés, le droit de l'humanité à l'insatiable avidité de l'Avarice; & démontre que selon les principes de la Loi éternelle, l'intérêt ne peut avoir lieu qu'à titre de dédommagement, & que le travail & l'industrie sont, quoiqu'en dise la cupidité, les seuls moyens légitimes de gagner de l'argent

Après avoir combattu l'erreur exposée au grand jour & à découvert, le P. Concina crut devoir encore l'attaquer & la poursuivre dans les sombres retranchemens où elle se cachoit. Tous les Casuistes

d'Italie faisoient profession de se soumettre au décret du Saint Siège ; mais quelques-uns suivoient réellement la Doctrine condamnée , en adoptant le *triple Contrat*. Il suffit de savoir ce que c'est que ce triple Contrat , pour s'appercevoir qu'il n'est qu'une palliation de l'Usure. D'abord deux hommes entrent en société, l'un fournit une somme d'argent , l'autre se charge de la faire valoir , à condition qu'on partagera des deux côtés & la perte , & le profit. Ensuite le premier voulant assurer son capital , se contente d'un profit moindre que celui qu'il peut espérer , par exemple , s'il est probable qu'il lui reviendra douze pour cent il se contente de huit , pourvû qu'on lui assure la somme qu'il a mise en société. Enfin le produit de huit pour cent restant encore douteux & dépendant des événemens , le même associé renonce à ce profit plus considérable, mais incertain , si on veut lui en assurer un moindre, comme par exemple quatre pour cent au lieu de huit. Avec un degré d'intelligence fort médiocre , on voit clairement que ces différentes conventions se réduisent en dernière analyse à ce qu'un homme prête une somme d'argent à un autre homme , & que sans courir aucun risque , sans souffrir aucun dommage, & sans contribuer à la faire valoir , il en retire néanmoins du profit : ce qui est précisément l'Usure bien caractérisée. Vous com-

prenez sans que je le dise avec quelle force & quel avantage le P. Concina combatit une telle doctrine ; & combien son Livre intitulé *l'Usure du triple Contrat démontrée* causa de chagrin à certains Casuistes qui sont zélés défenseurs de cette espèce de Contrat. Je vois bien , me dit alors M. le Président que les Casuistes commodes n'ont eu depuis long-tems d'adversaire si redoutable , & je suis persuadé que s'il y avoit quatre ou cinq *Concina* dans chaque Royaume , la Morale relâchée seroit bannie pour toujours. Je craindrois seulement que dans certain Pays on ne décriât des Théologiens d'un courage si mâle , & qu'on ne les fît passer pour suspects de Jansénisme & de passion contre une Société respectable. Vous-même , Monsieur , ajouta le Docteur de Sorbonne , en m'adressant la parole , si vous racontiez ce que nous venons d'entendre , devant certains Molinistes que nous connoissons , vous passeriez pour un homme passionné qui cherche à décrier un Institut célèbre.

Il s'en faut bien , lui dis-je , Monsieur , que je sois ennemi d'aucun Ordre. J'aime tous les hommes , mais je n'aime les erreurs de qui que ce soit. En faisant connoître plusieurs illustres Ecrivains de la Société qui ont enseigné la saine Doctrine & poursuivi le relâchement , j'ai fait honneur à leur Corps ; & en indiquant quelques-uns de ceux qui ont soutenu des  
erreurs



erreurs , je n'ai fait tort à personne. Voici, Messieurs, la façon de penser que nous avons en Italie. Elle me paroît bien sage & bien digne de tous les honnêtes gens. Les Auteurs qui enseignent des opinions perverses & opposées à la pureté de la Morale Chrétienne, ne peuvent être considérés que sous deux points de vue : ou comme des hommes sans mœurs, sans probité, qui se seroient armés contre l'Evangile, & qui auroient employé leurs talens à corrompre la Foi & à séduire les Fidèles : \* ou comme des hommes sujets à se tromper, mais gens de bien, qui en mettant au jour des opinions relâchées, ont cru ne présenter que ce que l'Evangile a d'aimable ; qui au milieu même de leurs égaremens cherchent sincèrement la vérité, & sont tous disposés à la reconnoître dès qu'elle leur sera annoncée par la voix de l'Eglise. La première supposition fait horreur : elle nous justifieroit trop. Mais quiconque méritera qu'on le place dans la seconde hypothèse, fera-t-il des reproches, suscitera-t-il des orages aux adversaires de l'erreur ?

M. le Marquis de Maffei, cet Antiquaire habile, ce Poète du premier ordre, ce Génie supérieur dont les productions seront estimées de la postérité la plus reculée : ce célèbre Ecrivain, au lieu de pren-

\* Ce raisonnement est de S. Augustin.

dre à partie ceux qui ont relevé les écarts, continue toujours de leur être attaché. Pourquoi? Parce que M. de Maffei a écrit en grand homme, & que les grands hommes ne craignent pas d'envisager de près & de confesser leurs fautes, sûrs des ressources qu'ils ont en eux-mêmes pour les réparer: ils savent rendre hommage à la vérité quoiqu'il en coûte à leur amour propre. Je donne d'avance les mêmes éloges à tous ceux qui suivront un exemple si digne d'être imité. La grande plaie du Christianisme n'est pas qu'on hazarde de fausses Doctrines, ni qu'on produise des systèmes dangereux. Si les Auteurs de ces excès aiment sincèrement la vérité, s'ils sont dociles à la voix de l'Eglise, ils donnent à tout le genre humain cette importante & sublime leçon, à laquelle se réduit ce qu'il y a de bon dans les meilleurs Livres, que le plus bel usage qu'on puisse faire de sa raison, c'est d'en reconnoître les égaremens, d'en avouer la foiblesse. Les fautes de tels hommes deviennent heureuses: elles sont pour eux une source de gloire immortelle; leurs Ecrits procurent plus d'avantage à la Religion que s'ils s'étoient trouvés sans défaut; & on peut dire en un bon sens de chacun de ces Ecrivains: *Si perfecisset, fecerat ille minus.*

Alors m'appervant que je faisois le Philosophe; excusez, Messieurs, dis-je à la Compagnie, ces réflexions qui vien-

nent de m'échaper à la suite d'un récit déjà trop long. Je rougis d'avoir parlé si long-tems devant vous & je regrette ce que j'aurois gagné si vous aviez parlé vous-mêmes. L'attention avec laquelle vous avez été écouté, me dit M. le Président, avec cette politesse qui accompagne tous les discours, doit faire cesser vos regrets & vous tranquiliser. Soyez persuadé que vous nous laissez tous pénétrés de reconnoissance pour vous, aussi bien que de respect pour le Pape & d'estime pour vos Théologiens d'Italie. Plût à Dieu eussiez-vous encore quelque'autre chose à nous dire sur les matières de Doctrine ! Il ne me resteroit, Monsieur, lui répondis-je, qu'à vous parler des nouveaux *Mamillaires*; mais la Préface des Paradoxes, que je pourrai vous lire dans quelques jours, vous instruira là-dessus. Je dois seulement vous avertir qu'étant obligé de retourner incessamment en Italie, je ne puis continuer ma traduction; mais je vous promets de vous envoyer la suite de Venise. Alors toute la Compagnie renouvela ses instances pour m'engager à remplir au plutôt ma promesse, & à lui apprendre tout ce qui se passeroit de nouveau. Je les assurai que je satisferois leurs desirs autant que mes occupations pourroient le permettre, & je pris congé d'eux.

Voilà, Monsieur, le recit de tout ce

qui s'est passé chez M. le Président. Ma mémoire m'a bien servi; elle m'a fidèlement rapellé tous les faits, & a peut-être fourni à ma plume un langage moins irrégulier que celui dont je me servis dans la conversation.

Je vais parler maintenant de l'Ouvrage dont je vous envoie la Traduction. Il est juste que je commence par vous donner un Extrait de l'Epître dédicatoire à M. le Cardinal Quirini, n'ayant pas voulu le traduire en entier, soit parce que nos amis de Paris m'en dispensèrent pour diminuer ma peine. Le P. Concina après s'être excusé d'abord de décrire les grandes qualités de son Eminence ne laissa pas d'en donner une grande idée. Il représente ce Cardinal comme un protecteur de la Littérature, d'autant plus zélé pour le progrès de toutes les Sciences, qu'il a lui-même assez de sçavoir pour écrire en différens genres, & assez de modestie pour exiger que la Critique, qui est la source du goût & de la perfection, s'exerce sur ses Ouvrages & combatte ses sentimens. Il loue sur tout cette merveilleuse facilité de génie qui fait que les occupations du Savant ne prennent rien sur les devoirs de l'Evêque d'un grand Diocèse. Il rappelle à cette occasion le parallele que Ciceron faisoit autrefois des Romains avec les Grecs. „ Il n'est pas bien merveilleux, disoit ce grand Orateur, que

„ les Philosophes de la Grèce ayent com-  
 „ posé beaucoup d'Ouvrages ; éloignés  
 „ des affaires d'État , ils se renfermoient  
 „ tous entiers à cultiver les Sciences. Au  
 „ lieu que nous autres Romains nous  
 „ écrivons dans le tumulte des armées ,  
 „ au milieu d'un Camp & des exercices  
 „ militaires ; & nous allions l'étude de la  
 „ plus solide Philosophie avec le Gou-  
 „ vernement politique du plus vaste com-  
 „ me du plus célèbre Empire qui fut ja-  
 „ mais. „ Ensuite il reduit l'éloge de ce  
 Cardinal à deux qualités qui font le prin-  
 cipal mérite d'un Evêque , l'étude de la  
 Doctrine, & le soin du Troupeau. „ Pour  
 „ parler , lui dit-il , plus conformé-  
 „ ment à la matière de cet Ouvrage , que j'ai  
 „ l'honneur de présenter à votre Emi-  
 „ nence comme un tribut de mon pro-  
 „ fond respect , je dois m'arrêter sur-  
 „ tout à l'auguste qualité qui caractérise  
 „ votre ame , je veux dire ce zèle discret  
 „ & éclairé autant que ferme & coura-  
 „ geux , que vous faites paroître pour la  
 „ pureté de la Morale Chrétienne si étran-  
 „ gement altérée dans ce malheureux sié-  
 „ cle. Les Instructions pastorales que  
 „ vous avez publiées , Monseigneur, pour  
 „ l'édification de votre Diocèse, sont con-  
 „ nues & applaudies par tout. Ces pré-  
 „ cieux monumens de votre savoir & de  
 „ votre zèle ne respirent que la plus pure  
 „ doctrine des SS. Peres , & rappellent

„ la discipline des premiers & des plus  
„ beaux siècles du Christianisme. On n’y  
„ trouve rien de commun avec les opi-  
„ nions relâchées qu’autorise & que fait  
„ éclore de toutes parts le systême des  
„ Probabilistes. C’est, Monseigneur, la  
„ lecture de ces Ouvrages qui a fait  
„ naître dans mon cœur un ardent désir  
„ que mes adversaires voulussent s’en rap-  
„ porter au jugement de votre Eminen-  
„ ce sur les différends qui sont entre eux  
„ & moi. Ils devraient accepter ce parti  
„ d’autant plus volontiers qu’après les  
„ décisions du Saint Siège & de l’Eglise  
„ universelle, il n’en est point de plus sû-  
„ res ni de plus respectables que les vô-  
„ tres.... Ce désir s’accroît & se fortifie,  
„ Monseigneur, quand je fais réflexion  
„ que tout l’Ordre de S. Benoît, qui est  
„ sans contredit par l’éclat de la Sain-  
„ teté & de la Doctrine un des plus cé-  
„ lébres de l’Eglise, & dont vous êtes le  
„ plus bel ornement, est entièrement  
„ déclaré contre le systême de la Proba-  
„ bilité. Je pourrois parler des Ecrits du  
„ savant Cardinal d’Aguirre & de ceux  
„ que plusieurs autres grands persona-  
„ ges ont mis au jour sur cette matiere;  
„ mais il est inutile de citer des particu-  
„ liers, puisque tout ce Corps auguste a  
„ combattu l’opinion des Probabilistes  
„ par la Doctrine des Peres & par des  
„ solides raisonnemens, & a eu la gloire

„ de protéger & de soutenir l'illustre  
 „ Pere Tyrse Gonzalès, Général des Jé-  
 „ suites, dans toutes les tempêtes qu'il a  
 „ effuyées de la part d'un grand nombre  
 „ de ses Confreres, pour avoir attaqué  
 „ la Probabilité comme une source fé-  
 „ conde de relâchemens & d'erreurs. „

A la suite de l'Épître dédicatoire vient une préface historique. J'espere, Monsieur, que vous la lirez avec plaisir, elle vous fera voir de quelles manoeuvres les Probabilistes sont capables quand ils s'entêtent de leurs opinions. Le P. Benzi est le principal Acteur qui paroît sur la scène: du moins presque tous les faits qu'on y rapporte doivent leur origine à la Dissertation qu'il publia en 1743. sur les cas réservés dans ce Diocèse, Monseigneur Foscarini notre Patriarche, voulant arrêter deux grands défordres, qui devenoient tous les jours plus communs, avoit crû qu'il étoit de la vigilance pastorale d'en rendre l'absolution plus difficile. Il mit au nombre des Cas réservés \* *toute espèce de blasphème, & toute action extérieure qui auroit pour objet de donner atteinte à la pudeur des Vierges consacrées à Dieu dans les monastères.* Le P. Benzi, sous prétexte d'expliquer le vrai sens de de cette Loi, y met des restrictions qui

\* *I. Casus reserv.* Blasphemix in Deum, beatissimam Virginem & Sanctos.

*Alter casus reserv.* Quælibet impudicitia cum Monialibus peracta vel quomodocumque attentata.

l'anéantissent presque entièrement. Selon lui tout blasphème qui n'est pas délibéré parfaitement à cause de la mauvaise habitude qu'on en auroit contracté, n'est pas un péché mortel, & ne peut être par conséquent un Cas réservé. De même il prétend que ces infâmes galanteries qui allarment la vertu la moins sévère (*tactus mamillares*) quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait innocentes; sont du moins en deça du crime, (*sunt duntaxat subimpudici*) & que de leur nature ce ne sont que des péchés véniels; d'où il conclut qu'un Evêque n'a pas droit de s'en réserver l'absolution. Une doctrine si fausse & si licentieuse fut dénoncée au S. Siège, & le Pape ne manqua pas de la condamner par un Decret qu'on trouvera à la fin de cet Ouvrage. Outre cela le Jésuite reçut ordre de faire une rétractation publique de son erreur. Cependant plusieurs de ses Confreres osèrent prendre sa défense: le détail de cette manœuvre vous fera connoître leur caractère.

A la fin de la même Préface vous trouverez une Relation courte mais intéressante des affaurs qu'on a livré à l'Histoire du Probabilisme, qui a fait tant d'honneur au P. Concina, & tant de mal à ses Adversaires. En combattant les erreurs particulières dont j'ai parlé, ce grand Théologien avoit aperçu une erreur universelle dans la maxime qui enseigne:



qu'il est permis de suivre une opinion moins sûre & moins probable que l'opinion contraire, pourvu qu'on soit appuyé de quelque raison plausible ou de l'autorité de quelques Docteurs graves. Il sentit toutes les dépendances de ce principe, il vit toutes les branches qui sortent de cette malheureuse tige : le mensonge & la vérité, le pour & le contre mis au même niveau : le Pyrronisme établi sur la ruine de la Foi : les Dogmes du Christianisme devenus le jouet du raisonnement, & changés en problèmes & en questions Académiques, selon l'expression du grand Bossuet : toutes les Religions, tous les systèmes également approuvés & autorisés, puisqu'il n'en est point de si absurde ni de si impie, qui ne trouve des protecteurs parmi ces Écrivains qui se donnent entre eux la qualité de Docteurs graves. Frappé de cette vue il entreprit d'inspirer de l'horreur pour un monstre si dangereux, en traçant le tableau des ravages qu'il a fait dans l'Eglise. Il en présente l'histoire sous quatre Époques. Dans la première, depuis 1577. jusqu'en 1620. on voit l'origine, & pour ainsi dire le premier âge du Probabilisme. Dans la deuxième, depuis 1620. jusqu'en 1656. on en remarque l'accroissement & les progrès. La troisième depuis 1656. jusqu'en 1690. en montre la décadence ; enfin dans la quatrième, depuis 1690. jusqu'à notre tems on en voit l'entière ruine. Cette des-

cription faite de main de maître est peut-être le coup le plus terrible qui ait été porté au Probabilisme. Les faits ont sur l'esprit des hommes plus de prise que les raisonnemens ; & le spectacle des ravages terribles qu'une opinion a fait dans l'Eglise , l'histoire des anathêmes & des foudres que les Souverains Pontifes , les Evêques & les plus célèbres Universités ont lancé contre elle : tout cela en fait mieux connoître le venin , que la lecture de plusieurs Volumes de discussions savantes. Les Probabilistes l'ont bien senti : une légion d'Ecrivains de leur parti , armés contre cet Ouvrage , prouve qu'ils l'ont regardé comme une forteresse redoutable , & en fait le plus bel éloge.

La Préface est suivie de l'explication des quatre Paradoxes. C'est le nom que le P. Concina donne aux fausses & bizarres accusations dont certains Theologiens se servent pour décrier leurs adversaires. Ces trop ardens accusateurs des ennemis de l'erreur respectent si peu l'humanité , qu'ils imaginent qu'à force de donner des noms odieux à des sublimes vertus qui les incommode , ils en imposeront à la multitude. Ils ont trois ou quatre lieux communs de qualifications odieuses dont ils se servent à tout propos. Les principes de la Morale Chrétienne proposés sans alteration & selon le véritable Esprit de Jesus-Christ & de l'Eglise , on les appelle un

Rigorisme outré ; & on dépeint ceux qui en sont les défenseurs comme des hommes dangereux qui débitent une doctrine désespérante ; on leur prodigue les qualifications de Janséniste , de Rigoriste , & depuis peu celle de Pascaliste. Le zèle actif , ferme & courageux qui ose s'opposer au relâchement , on le fait passer pour indiscrétion & pour imprudence. La liberté d'écrire & de s'élever contre les opinions scandaleuses s'appelle un défaut de charité , & un effet de l'animosité la plus déclarée. Enfin on tâche d'allarmer les Puissances de l'Eglise & de l'Etat en décrivant comme des perturbateurs de la paix publique , ceux qui font la guerre aux erreurs mêmes les plus contraires au bien de la Société , à l'intérêt des Princes , & à l'autorité aussi bien qu'à la Doctrine des premiers Pasteurs. Personne n'étoit plus propre que le P. Concina pour refuter de si vaines accusations , & il faut avouer que dans l'Ouvrage dont nous parlons son esprit se déclare tout entier. Il employe avec succès les couleurs du ridicule pour peindre la conduite & le caractère de ceux qu'il attaque. Son stile est mâle & nerveux , son discours ferré & plein de choses. C'est un tissu de démonstrations qui persuadent , & qui à la faveur d'une ironie fine & délicate autant que noble & décente , portent dans l'ame un vif sentiment d'indignation contre les ressources dont on se

sert pour rendre suspects les plus illustres défenseurs de la Religion.

Pour vous parler maintenant de la méthode que j'ai suivie en traduisant, je vais emprunter les expressions d'un excellent Ecrivain dont j'ai adopté les principes & tâché de suivre l'exemple. „ J'ai voulu „ faire une Traduction fidèle, & pour „ cela même je l'ai faite libre. Ces versions „ littérales, si vantées par ceux qui n'en „ peuvent donner de meilleures, ne sont „ en effet que des copies très-infidèles „ puisqu'elles ne ressemblent point à l'original, ou du moins ne lui ressemblent „ qu'en laid. Je me suis rempli de la pensée de mon Auteur & j'ai tâché de rendre son idée comme je présume qu'il l'auroit rendue s'il avoit écrit en François \* J'ai supprimé deux ou trois faillies vives & agréables dans notre Langue; mais qui seroient devenues froides & languissantes en passant dans la vôtre. En cela j'ai fait comme le Traducteur dont parle Horace.

*Quæ*

*Desperat tractata nitescere posse, relinquit.*

Je n'ai point au contraire fait difficulté d'ajouter quelques mots & plusieurs fois des phrases entières, lorsque le texte n'auroit pû sans supplément être clair & intelligible en François. En un mot, j'ai ren-

\* V. Vie de Jovinien. Préf. pag. 57. & 58.

du les pensées de l'original sans compter les mots ; persuadé que le devoir du Traducteur consiste principalement à représenter la suite & l'enchaînement des idées & des raisonnemens , & à exprimer cette unité de caractère qui est propre à chaque Auteur & à chaque espèce d'Ouvrages. Si vous adoptez , Monsieur , cette façon de penser , vous pouvez juger de mon travail , quoique vous ne sachiez pas l'Italien. Mais je vous prie de n'être pas un juge sévère ; & de vous souvenir que je suis Venitien , que je n'écris pas pour le Public , & que je ne me détermine enfin à vous envoyer ce foible essai de mon application à l'étude de votre Langue que pour vous prouver l'estime respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être ,

MONSIEUR ,

Votre très-humble & très-  
obéissant serviteur

PHILALETI.

---

## P R E F A C E

*Dans laquelle l'Auteur expose les motifs qui l'engagent à publier cet Ouvrage , & rend compte de ce qui s'est passé en Italie à l'occasion de l'Histoire du Probabilisme , & de la condamnation des nouveaux Mamil-laires.*

**U**N Auteur qui écrit contre des opi-nions condamnées par le S. Siège , devroit-il s'attendre à être contredit par des Théologiens Catholiques ? Le juge-ment du Pape Alexandre VII. contre la Probabilité , que ce grand Pontife appelloit une nouvelle façon de penser opposée à la simplicité chrétienne , & le Décret porté tout récemment dans la Congrè-gation du S. Office par le Pape Benoît XIV. contre la Doctrine des nouveaux *Mamil-laires* , ne laissoient pas lieu de croire qu'on verroit les Livres & les Brochures se multiplier contre ceux qui combat-toient ces pernicieuses erreurs. Il étoit naturel de penser que du moins après l'Ou-vrage du P. Saint-Vital , & celui du P. Ghezzi contre notre Histoire du Proba-bilisme ; & après les grands mais inutiles efforts de certaines gens pour empêcher la condamnation du P. Benzi , \* il ne paroît-roit plus de Jésuites sur les rangs pour relever une cause désespérée & perdue sans

\* C'est le Chef des nouveaux Mamillaires.

ressources. Je me flattois donc de n'avoir plus d'ennemi sur les bras, & de jouir d'un doux & constant repos ; lorsqu'on a vu sortir des Cantons Suisses deux autres Ecrivains, le P. Bovius & le P. Lectius, célèbres Théologiens de la Compagnie. Ces nouveaux combattans ont prétendu suppléer par deux gros Volumes au défaut de leurs Confreres, & remettre en honneur un Doctrine flétrie, proscrite ; & qui par elle-même ne peut qu'inspirer de l'horreur à tous les gens de bien. Me voilà donc forcé de reprendre les armes & de rentrer malgré moi dans la carrière des disputes. Mais avant de commencer ce nouveau combat, je dois à mes Lecteurs l'histoire des Livres qui ont été imprimés & réimprimés pour la défense de la Doctrine des *Mamillaires*, & contre l'histoire du Probabilisme. Ce récit également curieux & nécessaire pour l'intelligence de ces Paradoxes, ne peut manquer d'intéresser les personnes qui aiment la Religion & la saine Doctrine.

Avant de commencer ma narration, j'avertis le Lecteur qu'il ne faut pas mettre les erreurs & les excès de quelques Jésuites particuliers sur le compte d'une Compagnie célèbre, qui a rendu & qui rend encore à l'Eglise des services importants. Il n'y a point d'Ordre ni de Société dans le Monde, dit S. Augustin, où il ne se trouve un peuple d'hommes in-

dignes qui dégèrent de la perfection de leur Etat. Les faits que je vais raconter sont publics, il est vrai, ils sont frappans; mais ils ne doivent point faire rabattre de l'estime ni de la vénération qu'on a pour un Institut très-distingué dans la République chrétienne. Que mes ennemis toujours prêts à condamner ma conduite, n'aillent pas dire que je prends ici le ton doucereux, que la malignité raffinée sçait affecter dans la Préface d'une Satire ou d'un Libelle: ils verront que la seule nécessité m'engage à ce récit, & que je n'ai en vûe de décrier, ni les particuliers coupables, ni le Corps auquel ils appartiennent. Je cherche uniquement à preserver de la seduction les Chrétiens peu instruits, & à reveiller le zèle des Superieurs de la Compagnie, afin qu'ils réfléchissent serieusement sur l'extrême danger dont l'Eglise est menacée. Commençons notre récit.

## CHAPITRE PREMIER.

### *Histoire des nouveaux Mamillaires.*

Dans la chaleur des disputes & des contestations qui s'étoient élevées en Italie au sujet du Probabilisme, on imprima à Venise en 1743. une Dissertation sur les cas réservés en ce Diocèse. On demande dans l'examen du huitième Cas:

*An reservatione afficiatur qui cum Mo-*



*niali peragat vel attentet actus subimpudicos, de se veniales E. G. genas vellicare, mamillas tangere & solùm ex pravo affectu vel ex prava intentione mortales. \**

Une si pernicieuse doctrine mise au jour ne manqua pas de causer de grands desordres, sur tout dans les Monastères. Le P. Benzi Auteur de la Differtation, fut averti par un Chanoine que sa probité rend très-respectable, de faire réimprimer cet endroit avec les correctifs convenables. Mais au lieu de la correction qu'on attendoit, il parut une Apologie qu'on conserve encore manuscrite. Dans cette pièce, ainsi que dans sa reponse au Chanoine, l'Auteur traite de temeraires & de gens de mauvaise humeur ceux qui ont osé censurer sa Differtation.

A la vûe d'un si grand mal nous jugeâmes qu'il étoit indispensable de venir au secours de la chasteté, \* & de venger l'autorité Episcopale des attentats d'un Ecrivain audacieux. En consequence on imprima à Venise deux Lettres \*\* contre le

\* P. Benzi in *Differt...* L'erreur du P. Benzi consiste, comme l'on voit, à imaginer que les *attouchemens mamillaires* peuvent n'être qu'un simple amusement, exempt de passion & de mauvaise intention. Il n'est pas facile de comprendre qu'un homme sensé soit de bonne foi dans une illusion si grossiere. Qui peut se persuader en effet que la main agisse autrement que par ordre du cœur; & que celui qui en vient aux infâmes libertés dont il s'agit n'ait pas la passion déjà bien avant dans l'ame?

\*\* Ces deux Lettres sont adressées à son Eminence

P. Benzi qui furent réimprimées peu de tems après à Rome , à Lucques & même à Venise. Ce premier cri de la foi & de la pudeur allarmées fit dénoncer au Saint Siége l'Ouvrage pernicieux. Les partisans du P. Benzi publierent de leur côté quelques Libelles pour sa justification. Mais malgré ces frivoles & indignes secours , un Decret solennel condamne la *Dissertation* , comme contenant *des propositions fausses & scandaleuses* , & proscriit en meme tems *tous les Livres imprimés ou à imprimer* pour la défense de l'Ouvrage condamné.

Cependant , comme si on avoit voulu braver les foudres du Vatican , on fit paroître peu de tems après un écrit intitulé : *Premier Avis salutaire à l'Auteur des deux Lettres* , pour l'exhorter à se connoître soi-même. Cet avis , & le second qui ne tarda pas de le suivre , furent imprimé furtivement dans Rome. Le contenu de ce Libelle ne peut que faire verser des larmes

Monseigneur le Cardinal Quirini , Evêque de Bresse ; & imprimées à Venise en 1744. avec privilège & permission des Supérieurs. Le Prélat ayant oui parler de la dissertation du P. Benzi , avoit écrit au P. Concina pour s'informer s'il étoit vrai que ce Jésuite eût enseigné les erreurs qu'on lui attribuoit. „ *Ferunt* , écrivoit , *S E. in hocce libello doceri , venialis noxæ confinta minimè transilire , qui genas Sanctimonialium vellicant , unæque mammas tangunt : qui ex consuetudine blasphemias Dei majestatem proscindunt. Quære verumne hoc habeat? Fidem adhibere renuo amice qui hæc ad me scripsit. V. Concina. Epist. 1. p. 1.*

amères à toutes les personnes qui ont de la Religion ; & mérite d'autant moins une réfutation de notre part , qu'il ne sauroit manquer d'exciter l'indignation & l'horreur du Public. On vendoit néanmoins ces affreux Ecrits dans la Capitale du monde chrétien : on les distribuoit sous le manteau & avec des grandes précautions ; mais la manœuvre fut découverte. Les Magistrats de la Police firent visiter la boutique du Sieur Settari , où il s'en trouva 500. exemplaires. Le Libraire ayant été arrêté , déclara que l'impression s'étoit faite chez le sieur Mainard , & que les PP. Faure & Castellin Jésuites y avoient présidé. On trouva aussi l'original de ces deux Pièces écrit de la main du P. Faure ; qui ne pouvant désavouer son écriture , s'avisa de dire qu'il n'avoit fait que copier d'après l'Auteur. Jamais ce Pere n'eut tant de besoin de recourir aux restrictions mentales & aux équivoques ; elles ne purent cependant le sauver. Il fut si évidemment convaincu d'être Auteur de ces détestables Libelles , qu'il ne put éviter de subir une pénitence fort légère sans doute pour un si grand excès : on le condamna à quelques jours de jeûne & de retraite , & à quelques disciplines. Pour le pauvre Settari , la saisie des exemplaires l'affligea tellement , qu'il en mourut de chagrin ; & son Confrere Mainard subit une peine pécuniaire qui n'accommoda pas sa bourse.

C'est au Public à juger si les deux RR. PP. sont obligés au dédommagement.

Dans le tems que tout ceci se passoit à Rome, les défenseurs du P. Benzi, gens actifs, & capables de faire jouer plus d'une machine à la fois, imprimèrent furtivement à Venise le Livre le plus misérable qui ait jamais paru. Il est intitulé : *Retraction solennelle du P. Concina*. Cette espèce d'imposture n'est pas nouvelle ; on s'en servit autrefois contre le célèbre Cardinal Noris, comme il est facile de le voir dans l'Histoire Pélagienne & dans les Opuscules de ce grand homme. Pour la prétendue *Retraction*, à peine eut-elle paru à Rome, qu'un Decret du S. Office la condamna comme un Libelle diffamatoire. Les gens intéressés sentirent combien ce coup étoit terrible pour eux, & voulant du moins en prévenir les suites, ils firent courir le bruit que l'Ecrivain calomnié vouloit selon le droit naturel publier son Apologie, & faire réimprimer tous les Ouvrages de ses Adversaires avec des notes de la façon, sous le titre de *Monumens de la Morale pratique*. A la faveur de ce bruit tout faux qu'il étoit, on surprit la religion des Supérieurs de l'Auteur offensé, & on leur extorqua un ordre pour l'empêcher de refuter la rétractation supposée : \* attendu, disoient ses adversaires,

\* Cette défense fut levée quelques mois après par N. S. P. le Pape Benoit XIV. Le P. Concina vo-

qu'il étoit assez vengé par la condamnation de ce Libelle. A cet ordre le P. Concina répondit que la *Retraçation* n'ayant pour objet que de décrier sa personne, il n'avoit jamais pensé à la réfuter. Il ajouta que s'étant consacré à la défense des vérités de la Morale chrétienne, il étoit disposé à souffrir patiemment, ainsi que l'Évangile l'enseigne, les mauvais traitemens de ses adversaires; & qu'il regarderoit comme un très-grand malheur de n'avoir point de part aux calomnies & aux injures qui furent toujours le précieux appanage des défenseurs de la vérité.

Après que Messieurs les Probabilistes se furent donc bien assurés que le P. Concina n'avoit ni l'envie, ni la liberté de réfuter la prétendue *Retraçation*, ils s'aviserent d'un trait qui est beaucoup plus vrai que vraisemblable. Ils firent réimprimer à Lucques en 1745. cette même *Retraçation* que le S. Siège avoit condamnée; & ils la repandirent dans tous les coins de l'Italie. Quelques-uns de ces Messieurs la vendoient sans façon chez eux à Venise, au prix de trente sols l'exemplaire. N'est-ce pas là un procédé bien honnête: forcer au silence l'innocent calomnié & se don-

yant que les *Mamillaires*, après lui avoir fait tomber la plume des mains, ne cessent point de l'attaquer & de soutenir leurs erreurs, alla se jeter aux pieds de Sa Sainteté, qui lui permit & l'exhorta même de se défendre & d'écrire contre les relâchemens de ses adversaires.

ner carrière à soi-même pour entasser calomnie sur calomnie ? Quoique des personnes d'une sincérité à toute épreuve m'eussent assuré que tout cela étoit vrai, je ne pouvois cependant le croire. Pour m'en convaincre par moi-même, je fis acheter quelques exemplaires de l'Ouvrage en question ; & après l'avoir lû je restai bien persuadé qu'il y a en effet des Probabilistes qui ont assez peu de religion & de conscience pour débiter des Livres que le S. Siège a condamné. Les personnes censées sont dans l'étonnement, de voir que les Supérieurs de la Société ne corrigent point des Ecrivains qui se deshonnorent eux-mêmes, & qui font tort à leur Institut : quoique d'ailleurs on convienne que les fautes des particuliers peuvent ne pas retomber sur le Corps dont ils sont membres. Qu'on n'aille point m'objecter que je devois par charité ne pas relever des faits si peu honorables ; qui les ignore ces faits ? Ne dit-on pas tout haut dans le public que ce Pere *Faunucci* Jésuite de Lucques, de concert avec quelques-uns de ses Confreres, a de nouveau fait imprimer la *Retraction* ? Ne sçait-on pas qu'elle se vend à Venise ? N'est-il pas notoire qu'on la distribue aux devots du Parti avec des billets d'adresse, à la tête desquels on lit ces paroles : *La Retraction est écrite d'un stile un peu vif ; elle est parsemée de traits piquants & de quelques*

*plaisanteries ; à cela près , c'est un chef-d'œuvre ?* Pour peu que les Supérieurs consultent leur devoir & leur intérêt , ils ne manqueront pas de reprendre & de corriger l'Auteur & les Marchands de ce Libelle que Rome a proscrit. Je dis ceci uniquement pour l'honneur de la Société. Car pour moi , quand je juge selon les lumieres de l'Évangile , & de ce Libelle , & de plusieurs autres que mes Adversaires ont mis au jour , j'adresse à Dieu de très-bon cœur , & avec des sentimens de charité cette priere que Jesus-Christ faisoit à son Pere : *Mon Pere , pardonnez-leur , car ils ne savent ce qu'ils font.* Que si je regardois tout cela avec des yeux humains , & si j'en jugeois en Philosophe j'avoue que je ne pourrois m'empêcher de rire & de me moquer de semblables personnages , qui dans des disputes littéraires ne savent répondre que par des injures indignes des honnêtes gens , & trop grossières pour que je daigne les rapporter. Je rappellerois volontiers ce que le Roi d'Égypte disoit à Moïse & à Aaron : *Orate Dominum ut auferat ranas à me & à populo meo ;* & je dirois à mes Amis : priez Dieu qu'il nous délivre d'une légion d'Écrivains plus incommodes que redoutables.\*

\* *Orate Dominum ut auferat ranas à me , & à populo meo.* Exod. c. 8.

Un fameux Poëte ( Sarrasin ) disoit autrefois : „  
„ Qu'il y a au piéd du Parnasse un marais qui pro-  
„ duit toutes les grenouilles poétiques dont les vrais

Mais il me suffit d'être assuré que les opinions que je refute sont relâchées, scandaleuses ; & comme telles proscrites & réprouvées par le S. Siège. Le Decret du S. Office contre le P. Benzi, dépose assez hautement en ma faveur ; aussi bien que les deux Brefs Apostoliques contre la Doctrine de certains Casuistes qui dispensoient les Chrétiens de la Loi du Jeûne en vertu de certaines opinions fausses & perverses, que j'ai combattues dans mon traité du *Carême appellant*, dans celui de la *Pratique ancienne & moderne de l'Eglise sur le Jeûne*, & dans mon Commentaire sur le Rescrit de N. S. P. le Pape Benoît XIV. à l'Archevêque de Compostelle. Ce grand Pontife qui gouverne l'Eglise avec tant de gloire, a bien voulu pas une distinction singulière & fort au dessus du mérite de l'Auteur, parler avec éloge des deux derniers Ouvrages que je viens de nommer, dans cette Lettre circulaire également remplie d'onction & de lumière, qu'il adresse aux Patriarches, aux Primats & aux Métropolitains de l'Eglise Catholique. „ Il y a eu, dit-il, parmi les Théologiens d'Italie, des Ecrivains célèbres „ qui ont expliqué par d'excellens Commentaires nos Lettres Apostoliques de „ l'an 1741. Ils ont travaillé avec le même „ enfans d'Apollon sont persécutés. „ Le P. Concina, par une métaphore à peu près semblable désigne certains Théologiens.



„ me succès sur notre Réponse à l'Arche-  
 „ vêque de Compostelle du 8 Juillet 1744.  
 „ & ils ont eu soin de la rapporter tout au  
 „ long à la tête de leurs Ouvrages. Mais  
 „ comme peut-être ces deux Brefs ne sont  
 „ pas encore parvenus jusqu'à vous , ou  
 „ que vos occupations ne vous ont pas  
 „ permis de les lire , nous les joignons à  
 „ cette Lettre circulaire. „ \*

C'est assez au P. Concina d'un témoi-  
 gnage si respectable en faveur de la doc-  
 trine , dont il a pris la défense. Il se trou-  
 ve par-là très-dédommagé de toutes les  
 injures que ses Adversaires ont publié  
 contre sa personne : qui d'ailleurs est en  
 effet beaucoup trop répréhensible. Ce qui  
 l'afflige uniquement , c'est de voir que les  
 amis soient enveloppés dans les calomnies  
 dont on le charge. Par exemple , dans la  
 page 24. de la prétendue *Rétractation* , on  
 a l'audace d'avancer que “ l'Auteur de la  
 „ Dissertation dogmatique & morale sur  
 „ l'usage des Equivoques enseigne d'après  
 „ le P. Cataneo Jésuite , qu'en certains cas  
 „ il est permis de mentir. „ Mais dans  
 quel endroit ce Théologien , qui m'est

\* Non defuerunt etiam præstantes inter Italos  
 Theologi , qui Litteras nostras Apostolicas datas an-  
 no 1741. egregiis commentariis illustrarunt. Idem  
 contigit responso quod fecimus Archiepiscopo Com-  
 postellano die 8. Julii anno 1744. quod sane inte-  
 grum suis Libris præfigendum curarunt. At quoniam  
 Libri hujusmodi ad vos fortasse nondum pervene-  
 runt , vel curis aliis distenti illos percurrere minimè  
 potuistis , his Litteris Encyclicis adjungimus. *Benedic-  
 tus decimus-quartus Ep. Encyclicâ. Libentissimè.*

cher à tant de titres , avance-t-il cette erreur ? Lui qui , dans l'Ouvrage cité , démontre avec une profondeur de savoir & une force de raisonnement admirable, que rien n'est plus absurde ni plus bizarre que le Paradoxe du P. Cataneo; lequel avouant d'un côté que Dieu défend le mensonge , prétend néanmoins par ses *Equivoques matériels* , éluder si habilement cette défense, que dans le cas d'une nécessité pressante il veut fournir le moyen de ne point mentir , quoiqu'on pense le contraire de ce qu'on dit ? Or cette invention aussi détestable qu'elle est nouvelle , avec quelle force n'est-elle pas combattue , détruite , anéantie dans l'Ouvrage du Théologien que nous justifions ? Avec quel succès ne fait-il pas sentir l'indécence & le ridicule d'un Paradoxe inconnu à tous les Sages de l'Antiquité même payenne ? Ceux-ci dispuetoient de bonne foi si dans le cas d'une grave nécessité il est permis de mentir. Les uns étoient pour , les autres contre ; mais aucun n'imagina jamais que dans quelque occasion que ce soit on puisse se servir de paroles & ne rien exprimer , comme prétend le P. Cataneo , qui ose assurer qu'un *non* bien articulé ne signifie ni *oui* ni *non*. Voilà la façon dont on traite les *Equivoques* dans la *Dissertation* dogmatique & morale ; & en même-tems la preuve complete de l'aveuglement de l'Auteur de la prétendue *Retrac-*

tation , lequel est assez téméraire & assez ennemi de son honneur pour assurer qu'on enseigne qu'il est permis de mentir dans l'Ouvrage même où l'on prend à tâche de prouver le contraire. Ce pitoyable Ecrivain s'est tellement abandonné à la calomnie , qu'il n'y a pas un seul point sur lequel il puisse se flatter de n'être pas convaincu de faux. Son égarement & ses excès me font pitié , & je veux bien par compassion ne les point nommer.

Quelque extraordinaire que soit ce que j'ai raconté jusqu'ici , ce n'est rien néanmoins en comparaison de ce qui me reste à dire. Dans la Retraction dont nous venons de parler on passe legerement sur la doctrine des *Mamillaires* , [pour étaler plus à l'aise , il est vrai , un tissu de calomnies contre le P. Concina & contre ses amis : mais l'Ecrit imprimé furtivement à Venise sous le titre de *Jugement d'un Théologien* est bien autre chose. C'est un Ouvrage des plus impies, des plus scandaleux qui soient jamais sortis de la plume d'un Ecrivain Catholique. Rien de plus horrible que l'abus qu'on y fait du Texte Sacré. L'Auteur s'en est aperçu , & il s'excuse sur ce que [l'impression en a été faite à son insçu & contre sa volonté. Je veux bien l'en croire ; mais d'où vient , en défavouant publiquement l'Ouvrage , ne défavoue-t'il pas aussi la doctrine scandaleuse qu'il contient ? Car il n'y a point de

milieu : ou il regarde la doctrine des Mammillaires comme fausse & abominable ; ou non. S'il ne la condamne pas comme fautive , il défobéit au S. Siège qui l'a proscrite ; & s'il la condamne de bonne foi , que tarde-t'il à se retracter ? Quelle excuse , quel prétexte peut-il alleguer pour se dispenser de ce devoir ? Cependant le Livre est distribué par ses Confreres. Il se vend sous le manteau dans Venise , pour le prix de quinze sols l'exemplaire. On le fait courir dans les mains des demi-savans surtout des petits maîtres ; gens qui accueillent toujours favorablement les opinions assorties au libertinage dont ils font profession. On écrit de plusieurs Provinces que ce *Jugement d'un Théologien* fait un mal infini , qu'il trouve un grand nombre de partisans , lesquels publient de tous côtés que si le Livre du P. Benzi n'étoit pas proscrit , certainement il ne le seroit pas après une si bonne Apologie. Il n'y a point de vrai Catholique qui ne sente la nécessité indispensable de remedier à un tel desordre.

Pour moi j'ai été plusieurs fois sur le point de faire réimprimer ce Libelle avec des courtes notes ; mais soit ménagement pour l'Auteur ; soit respect & considération pour la Société , dont il est membre ; soit esperance de voir enfin cesser le scandale ; j'ai jugé à propos de differer. Je me borne pour le present à reléver deux

ou trois Sophismes dont la refutation est nécessaire pour les gens simples & ignorans qui pourroient en être éblouis. Je respecte tant qu'on voudra les mœurs & la probité de ce Théologien \* si profond, si savant, si judicieux, si digne de l'estime publique; je prétends uniquement démontrer avec sa permission que dans son Livret, non-seulement il établit une doctrine fausse & scandaleuse; mais

\* Le P. Concina veut bien croire que l'Auteur du *Jugement* & le P. Benzi, sont l'un & l'autre un exemple du contraste qu'il y a souvent entre les principes & la conduite de la plupart des hommes. Nous sommes persuadés que le cœur de ces deux Jésuites n'est point d'accord avec leur esprit, & que leur portrait ressemble beaucoup à celui qu'un des plus grands Poètes de ce siècle a fait d'un de leurs Confreres. „ Pour venir à votre Lettre, dit „ Monsieur Rousseau, écrivant à un de ses amis, „ & parler du Livre du P. Berruyer, je vous avoue „ que l'indignation ne m'a pas permis d'en achever „ seulement le premier Volume, & que je ne con- „ çois pas qu'on ait pu permettre l'impression d'un „ Ouvrage aussi scandaleusement écrit que celui-là. „ Je suis bien aise de n'avoir pas été le seul qui lui „ ait donné le nom de Roman; mais je suis surpris „ que la profanation qui regne dans tous cet Ou- „ vrage n'ait pas d'abord sauté aux yeux du pu- „ blic, & qu'il ait pu trouver des Approbateurs „ dans un pays où la Traduction même la plus sé- „ vére des Livres sacrés est à peine permise. Je „ crois l'Auteur fort honnête homme, puisque vous „ me le dites; mais s'il n'a pas eu le dessein de tour- „ ner ce qu'il y a de plus vénérable dans la Reli- „ gion en ridicule, il a travaillé bien peu consé- „ quemment: & sa bonne intention dont je ne „ veux point douter, fait voir qu'on peut sans être „ impie, dire & écrire de grandes impiétés. „ Let- „ tre de Rousseau, Tom. 3. pag. 239. & 240.

encore qu'il affiche à merveille sa prodigieuse ignorance. Contre le temoignage de sa conscience, & contre l'expérience de tout le genre humain, il ose nier que les *attouchemens mamillaires* reveillent les passions brutales. Il veut faire admirer la pénétration & la sagacité de son esprit, sa subtilité & sa précision scholastique; c'est dommage qu'il n'ait pas seulement le savoir d'un Écolier, ni même les lumières du sens commun. Il fait un pompeux étalage de ces expressions de l'École; *de sa nature, selon son genre, par soi-même*; afin de prouver avec méthode que si les *attouchemens mamillaires* étoient criminels *de leur nature*, ils le seroient toujours, même dans le cas de maladie ou de quelque autre nécessité réelle. Il ignore donc ce pitoyable raisonneur, avec sa mauvaise Dialectique; il ignore qu'il y a deux sortes d'actions bonnes ou mauvaises *de leur nature*. Les unes ont un caractère invariable de bonté ou de malice, qu'aucune circonstance ne leur peut ôter comme, par exemple, l'amour de Dieu, le mépris de Dieu, l'idolatrie, le mensonge. Il y en a d'autres qu'on appelle morales, lesquelles, quoiqu'absolument bonnes ou mauvaises *de leur nature*, peuvent cependant être dépravées ou rectifiées par quelques circonstances accessoires: ainsi par exemple, s'approprier le bien d'autrui est *de sa nature* une action criminelle; mais une ne-

cessité extrême peut excuser cette action & la rendre permise & exempte de faute. Les attouchemens les plus contraires à la pudeur \* sont criminels sans doute , notre Auteur n'oseroit le nier ; cependant une femme en travail peut être secourue très-innocemment par la main d'un Chirurgien. De même les *attouchemens mamillaires* sont de leur nature très-criminels : quoique la nécessité de penser une plaie , de guérir une maladie , puisse les rendre permis. C'est ainsi que les gens sensés ont toujours raisonné. Mais voici la belle Logique d'après laquelle ce prétendu *Théologien* a construit ses argumens en forme. Il fait beau le voir renverser les regles & les principes des mœurs , & arranger ses affreuses idées tout à rebours du sens commun & des maximes de l'Évangile. „ Il „ est permis , dit-il , dans une nécessité „ extrême de se servir du bien d'autrui ; „ donc le vol de sa nature n'est pas peché. „ De même , ajoute-t'il , les attouche- „ mens mamillaires dans le cas de ma- „ ladié sont permis aux Chirurgiens & „ aux Médecins ; donc par eux-mêmes ces „ attouchemens ne sont point criminels : „ & il est très-certain qu'ils ne reveillent „ que très-legerement les passions. Certif- „ sime graviter non excitant ( *tactus mamil- „ larum* ) ad Venerem. „

Telle est la route lumineuse & syste-

\* *Tactus verendorum.*

matique , qui conduit notre Theologien à cette horrible proposition , que j'ose à peine confier au papier : „ Nous disons „ donc que la doctrine proposée touchant „ l'indifference intrinseque de ces sortes „ d'attouchemens ( mamillaires ) est si cer- „ taine qu'il nous paroît qu'on ne sauroit „ la nier sans danger d'errer dans la foi. „ Car elle est solidement établie , cette „ doctrine , sur plusieurs textes de l'E- „ criture : par exemple , sur ces paroles de „ S. Marc , *Ils imposeront les mains sur les „ Malades ; &c.* Et sur celles-ci de l'Epître de S. Jacques : *Quelqu'un parmi vous „ est-il malade ? Qu'il appelle les Prêtres de „ l'Eglise , & qu'ils prient sur lui en l'oignant „ d'huile , &c.* On peut tirer aussi une nouvelle preuve de cette doctrine , des Sacremens que J. C. a institués , sur tout „ de celui de l'Extrême-Onction , \* Notre Casuiste ose citer encore le prétendu exemple de S. Bernardin & de S. Philippe de Néri ; & il a même l'impudence de vouloir rendre S. Thomas complice & garant de ses égaremens & de ses excès. Selon lui , le Docteur Angelique ensei-

\* Jam verò proposita Doctrina de indifferentia intrinseca , ejusmodi tactuum ( Mamillarum ) est adeò certa , ut videatur negari non posse absque periculo erroris in fide. Constat enim 1°. ex Scriptura Sacra multis in locis , ex gr. ex illo Marci : *Super ægros manus imponent* , &c. Ex illo Jacobi ultimo : *Infirmatur quis in vobis inducat Presbyteros ungentes eum.* Constat 2°. ex Sacramentis à Christo Institutis , præsertim Extremæ-Uctionis.



gne que ,, les baisers & les attouchemens ,, ne sont pas criminels de leur nature , ,, & que ces sortes d'actions peuvent se ,, faire sans dereglement. ,, Ce que S. Thomas enseigne sur cette matiere est aussi conforme à la verité , que contraire à la licence ; & nous ne concevons pas comment l'Ecrivain que nous refutons peut en abuser d'une maniere si horrible. Selon le S. Docteur , toucher la main d'un ami , lui donner un de ces baisers dont la pudeur n'est jamais allarmée , sont des témoignages d'amitié que la bienséance , l'humanité , l'usage de certains pais autorisent , & que l'Evangile ne défend point. \* Mais conclure de-là , comme fait notre Auteur , que les attouchemens *mammillaires* , & même ceux qui sont encore plus contraires à la pudeur , ne sont pas criminels par eux-mêmes , c'est également fouler aux pieds & la bonne-foi & la bienséance. Dans quel endroit S. Thomas a-t'il rien dit qui approche de cette infâme doctrine ? Quoi ! parce que selon l'Ange de l'Ecole , de même que selon tous les Theologiens , il n'est pas défendu de don-

\* Osculum , amplexus vel tactus secundum suam rationem non nominant peccatum mortale , possunt enim hæc absque libidine fieri , vel propter consuetudinem patriæ , vel propter aliquam necessitatem , aut rationem causam. Oscula & tactus ( extra præfatos casus ) procedunt ex libidine , & ex hoc habent rationem peccati mortalis. S. Thomas , 2. 3. q. 154. art 4.

ner à ses amis des marques d'affection & de civilité, de leur toucher la main, de les embrasser conformément à l'usage établi parmi les honnêtes gens; il s'enfuit par *extention* de principe, qu'en genre d'atouchement tout est permis! J'avoue qu'en voyant l'injustice atroce qui attribue au plus modeste des Théologiens une doctrine abominable & condamnée par le S. Siège, si je me suis senti porté à reprimer une si énorme temerité, j'ai été en même-tems touché de compassion à la vue des excès où tombent les partisans des *attouchemens mamillaires*.

Je ne me dispenserai pas néanmoins de rapporter un autre raisonnement qui est une suite du précédent, & que je trouve dans une Pièce intitulée: *Recherches en faveur de la cause du P. Benzi*. Voici comment l'Auteur de cet Ouvrage a l'audace de parler à la page 5. „ Il s'agit donc de cette doctrine incontestable, qu'on peut „ s'empêcher de condamner la proposition „ directement contraire à la nôtre, que „ l'Auteur anonyme des Lettres contre „ le Pere Benzi enseigne expressément & „ prend à tâche de soutenir. En voici les „ propres termes, page 19. *L'attouche- „ ment du sein d'une femme, dès qu'il est „ volontaire & délibéré, est de sa nature un „ péché mortel*. Une apparence de severité „ plausible ne sauroit excuser une telle

„ proposition.,,\* Ya-t'il donc tant de mal à être severe dans une matiere où la Religion nous apprend que tout ce qui est volontaire & réfléchi est vicieux & criminel ? Pour comprendre le profond & le déplorable aveuglement de notre Auteur, il faut faire attention qu'il défend la doctrine du P. Benzi, comme le titre de l'Ouvrage l'annonce, & comme on le voit évidemment dans la page 11. où après avoir exposé la doctrine de son cher ami, il fait ces réflexions veritablement dignes d'un Theologien „ Le P. Benzi dans la „ question par lui proposée considere „ l'acte ( l'attouchement mamillaire ) en „ tant qu'il est exterieur : car le but qu'il „ se propose est d'examiner si cet acte peut „ être la matiere d'un cas reservé, & en „ consequence il dit, ou plutôt il suppo- „ se trois choses. Premièrement il dit, „ qu'il y a dans le monde des actions ex- „ terieures *subobscènes, subimpudiques, &c.*, „ \*\* C'est-à-dire qu'il y a des *attouchemens*

\* Sequitur jam ex hac inconcussa doctrina quod damnari sine dubio meretur propositio eidem directè contraria, quam Auctor anonymus epistolarum contra P. Benzium expressè tradit & expofeso sustinet, videlicet propositio illa p. 19. *Deliberatus tactus mamillarum mulieris, ex genere suo peccatum mortale est, nec illam juvat speciosa severitas. informatio in Causa P. Benzi, p. v.*

\*\* In isto quæsito P. Benzi considerat actum in suo esse externo: nam habet pro scopo videre an afficiatur reservatione. Et tria dicit vel potius supponit. Dicit 1°. dari in mundo actus externos subobscœnos, seu subimpudicos. Inform. in Causa P. Benzi, pag. 11.

*mamillaires* qui sont en deçà du crime & très-indifférens en eux-mêmes. C'est contre cette monstrueuse doctrine qui appelle *subobscènes* & indifferens les attouchemens mamillaires faits sans nécessité & hors le cas de maladie, pleinement volontaires, accompagnés de carresses propres à reveiller les passions : c'est, dis-je, contre cette monstrueuse doctrine du P. Benzi & de son défenseur, que le Pere Concina a écrit deux Lettres pour prouver que tout attouchement *mamillaire* qui est volontaire & hors le cas de nécessité, est un péche mortel. Quel est le Chrétien qui peut sans soulèvement entendre prononcer d'un ton décisif, que cette doctrine merite d'être condamnée, afin que le monde soit delivré d'un rigorisme trop incommode ? *Damnari sine dubio meretur.* Nous n'avons pas besoin d'ajouter autre chose pour refuter un adversaire qui debite de telles erreurs ; non plus que pour repondre à un autre Ecrivain de la même trempe, Auteur du Livre intitulé : *Doctrine de S. Thomas* sur les attouchemens mamillaires. Celui-ci marchant sur les traces de son Confrere, au lieu de reformer ses fausses idées sur les principes de S. Thomas, tâche au contraire de prouver que les Ecrits du Docteur Angélique sont la source où il a puisé ses erreurs. Une calomnie si grossiere & si atroce ne fera certainement point d'impression sur  
aucun

aucun esprit raisonnable. Elle tombe d'elle-même à la lecture du texte de S. Thomas, que nous avons cité. Revenons au Pere Benzi & à l'Auteur du *Jugement*.

Une autre erreur qui n'est ni moins dangereuse, ni moins condamnée que la précédente, & dont nous ne parlons qu'en passant, c'est que selon le P. Benzi le blasphème proféré par habitude & sans réflexion actuelle n'est pas un nouveau péché, & ne sçauroit être la matière d'un cas reservé. Voici ce que l'Auteur du *Jugement* a pensé d'un tel Paradoxe, également contraire à la Morale chrétienne & à l'autorité Episcopale. » Si » outre la matière que nous venons d'é- » claircir, dit cet Ecrivain, il s'agit d'exa- » miner contre le P. Benzi, l'autre arti- » cle touchant les actions faites par habi- » tude & sans aucune réflexion actuelle, » c'est un point dont la discussion est très- » sérieuse, très-délicate, & dans laquelle » on touchera la grande question de l'ig- » norance invincible. Quoique l'Eglise » ait décidé que cette ignorance excuse » de péché, cependant les hérétiques mo- » dernes, &c. \*,, Voilà une jolie dé-

\* Si fortè præter hæctenus dilucidatam materiam ; agatur contra P. Benzi ex illo alio capite actuum ex consuetudine, sine ullâ actuali advertentiâ commissorum ; res agitur gravissime & subtilissimæ indignis & in qua tangitur gravissimum negotium ignorantia: invincibilis, quam licet Ecclesia declaraverit excusare à peccato formali, tamen moderni hæretici &c. *Judicium*, &c. p. 15.

défaite. A quoi bon tant de mystère? Pourquoi ne pas avouer sans détour que cette scandaleuse doctrine est une conséquence bien légitime de l'erreur du péché philosophique? J'aurois un long commentaire & beaucoup de réflexions à faire là-dessus; mais je supprime tout cela par égard & par modération, & pour donner à ces Messieurs de nouvelles marques d'affection & de respect: d'ailleurs le Lecteur intelligent saisira sans moi & mieux que moi les réflexions que de tels objets présentent naturellement à tout esprit attentif.

Les mêmes motifs de modération m'ont fait supprimer jusqu'ici le nom de l'Auteur du *Jugement*, qui est cependant connu aujourd'hui de tout le monde; parce que je croyois que le Public n'en étoit point instruit; ne sachant pas qu'on eût déclaré dans les Livres imprimés que cet Auteur est le Théologien de la Pénitencerie. Aujourd'hui que la chose n'est plus secrète, je me contente d'affurer que si cet Ouvrage est dénoncé au Suprême Tribunal, il sera sévèrement pros crit. Personne n'ignore que le Saint Siège est en possession d'examiner avec plus de soin, & de punir avec plus d'éclat les erreurs des Ecrivains qui ont quelque place ou quelque rang distingué dans Rome; que les égaremens des particuliers, pour cette grande raison que les Ouvrages des Au-

teurs constitués en dignité , ayant plus de poids & d'autorité , sont plus capables de séduire le Public. Nous avons un exemple frappant de cette sévérité dans le célèbre P. Ciberio , Carme déchauffé , Auteur de la *défense des dogmes Catholiques* , en douze volumes in-folio. Cet Ecrivain dans un endroit de son I. Tome eut le malheur d'enseigner une erreur ; & non-seulement son Livre fut condamné , mais encore il fut privé lui-même de la charge de Préfet de la *Propagande* qu'il occupoit depuis long-tems , & de la Chaire de Professeur du Séminaire de S. Pancrace après quarante années de service. Outre cela on l'obligea de faire imprimer une Rétractation qu'on voit à la tête de son Ouvrage. Je rapporte ce fait pour montrer combien le S. Siège est attentif à proscrire les Livres & à condamner les erreurs des Théologiens qui étant à son service , abusent de leur autorité pour publier des opinions contraires à la tradition , aussi bien qu'à la gloire de l'Eglise Romaine. Je ne dirai donc plus rien du Livre du P. Turani Théologien de la Pénitencerie , persuadé que je le verrai proscrire , & rétracté par l'Auteur lui-même. Continuons notre récit.

Quand on a vû que le *Jugement d'un Théologien* imprimé à Venise , avoit été favorablement accueilli par les petits maîtres , on l'a fait réimprimer tout récem-

ment à Lucques avec trois autres Opuscules, qui ont aussi pour objet de défendre la doctrine des *Mamillaires*; & qui portent le faux titre d'*Opuscules du P. Concina*. Je n'ai pas encore pû voir cette nouvelle Edition; mais une personne qui l'a vue m'a assuré qu'elle existe. Je sai aussi qu'on a en même tems imprimé à Lucques les *Avis Salutaires*. Tout ceci est vrai sans être vraisemblable; & je serois le premier à n'en rien croire, si je n'avois ces Livres entre les mains; & si d'ailleurs ce n'étoit pas un fait certain & connu de toute l'Italie.

Mais quoi! dira-t'on, en Italie, sous les yeux de la Suprême autorité, on imprime & on réimprime des Ecrits condamnés par le Saint Siège! La *Rétractation*, ce Livre infâme, paroît de nouveau & se vend chez des gens qui ont fait un quatrième vœu d'obéir au Souverain Pontife! La doctrine du P. Benzi est proscrire, les Livres imprimés ou à imprimer pour sa défense sont également pros crits, & on fait reparoître les *Avis Salutaires*, le *Jugement d'un Théologien*, les prétendus Opuscules du P. Concina! Pour moi qui ne veux pas approfondir les ressorts cachés qui opèrent une conduite si hardie & si injurieuse au Siège Apostolique, j'avoue que je ne sçai qu'en penser. Auroit-on encore l'audace de dire que le Pape dans ces Decrets contre la



doctrine des nouveaux *Mamillaires* parle comme Docteur particulier & non pas comme Chef de l'Eglise *ex Cathedra* ? C'est de quoi je ne puis répondre. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que, selon le témoignage du cher & illustre ami, qui me rend compte des Opuſcules nouvellement réimprimés. „ On établit dans la Préface „ de cet Ouvrage un principe inconnu „ jusqu'ici à tous les Catholiques ; & „ par le moyen duquel on peut écrire & „ publier impunément tout ce qu'on „ voudra, en dépit des Décrets & des „ prohibitions de Rome. Le voici ce prin- „ cipe, continue mon ami : *Quoi ! dit-on ; „ parce que les Censeurs Romains défendent „ de soutenir les propositions scandaleuses, „ erronées, &c. qui se trouvent dans le P. „ Benzi, s'ensuit-il qu'ils condamnent les „ autres propositions du même Ecrivain qui „ ne méritent aucune de ces qualifications ?* „ \* On voit les pernicieuses conséquen- „ ces qui suivent de ce principe, & l'abus „ qu'on en peut faire à la faveur de cette „ indécente subtilité, l'Auteur des *Opuſ-* „ *cules* soutient la doctrine des attouche- „ mens *mamillaires* sous prétexte qu'elle „ ne mérite aucune des qualifications ex- „ primées dans le Décret. Quelqu'autre

\* Numquid quia Romani Censores vetant defendere propositiones scandalosas, erroneas, &c. quæ inveniuntur in P. Benzi, vetant simul eas quoque in eodem Autore defendere quæ non sunt hujusmodi ? *Opuſcul. Præf.*

„ Libelle paroîtra fans doute pour excu-  
 „ ser le blasphême proféré par habitude.  
 „ En un mot, il n'y aura de proposition  
 „ si impie, si scandaleuse que ce soit ni  
 „ dans le P. Benzi, ni dans tout autre  
 „ Livre, qu'on ne puisse soutenir en di-  
 „ sant qu'elle n'a rien qui mérite condam-  
 „ nation, *que non est hujusmodi*. Ainsi  
 „ lorsqu'à Rome on condamnera un Li-  
 „ vre, la condamnation tombera sur le  
 „ papier, & sur les Ouvrages imprimés  
 „ pour la défense du papier, & jamais  
 „ sur les sentimens & sur la doctrine.  
 „ Le Pape Benoît XIV. a beau déclarer  
 „ qu'il proscriit toutes Ecritures & tous  
 „ Livres imprimés ou à imprimer pour  
 „ la défense de l'Ouvrage du P. Benzi ; \*  
 „ la foudre noircit le papier, mais la doc-  
 „ trine reste sans tâche & sans flétrissure.  
 „ Je suis persuadé que le grand Cara-  
 „ muel, qui a tant loué le bonheur de  
 „ ces derniers siècles, où par les merveil-  
 „ leuses découvertes des Probabilistes, ce  
 „ qui étoit autrefois péché a cessé de l'é-  
 „ tre : je suis, dis-je, persuadé que ce  
 „ vénérable vieillard céderoit la palme à  
 „ ses Confreres ; & qu'il n'iroit pas mê-  
 „ me jusqu'à soupçonner qu'il fût possi-  
 „ ble de trouver cette clé d'or, annon-  
 „ cée dans la Préface, par le moyen de

\* Verat quascumque scripturas, seu Libros editos ;  
 vel edendos ejusdem Libri defensionem continentes.  
 Voyez le Décret tout entier à la fin.

„ laquelle on peut , sans blesser en rien  
„ le respect dû au Saint Siège , répandre  
„ dans le monde des Livres qu'il a prof-  
„ crits , & enseigner comme vraie & édi-  
„ fiante la même doctrine qu'il a con-  
„ damnée comme fausse & scandaleuse. „  
Voilà les réflexions de mon Ami , je n'ai  
rien à y ajouter. Je dis seulement qu'en  
vain dans la Capitale du monde Chré-  
tien on défavoue de tels excès ; qu'on a  
beau en présence des personnes en place  
faire mine d'en être affligé , si on ne les  
arrête pas efficacement en faisant usage de  
l'autorité : sur tout dans un tems où on  
ne peut ignorer que dans toute l'Italie  
plusieurs particuliers portent comme en  
triomphe ces mêmes Livres que Rome à  
flétris. Quand est-ce donc qu'il faut obéir  
à l'Eglise. Quand est-ce qu'on est étroit-  
tement obligé de réparer les ravages que  
les Ecrits empoisonnés causent parmi les  
fidèles. Quelle occasion seroit plus favo-  
rable pour détruire les idées d'un certain  
Public très-respectable ; qui prétend qu'on  
parle avec obéissance & qu'on se pique de  
soumission & de zèle pour les Bulles & les  
Décrets qui condamnent la doctrine d'au-  
trui : tandis qu'on se joue des mêmes Dé-  
crets lorsqu'ils touchent aux opinions &  
aux erreurs domestiques ? Tant qu'on ne  
fera pas difficulté de publier , malgré les  
défenses les plus solennelles , un tas de  
Livres & de Brochures , soit en Latin ,

soit en Langue vulgaire, croit-on en imposer aux personnes qui pensent ? Prétend-on rester impunément & sans honte dans l'inaction, en affectant d'ignorer des faits publics qui sautent aux yeux des moins clair-voyans.

Mais si toutes ces considérations ne sont pas capables d'arrêter la plume des défenseurs du P. Benzi & d'exciter le zèle de leurs Supérieurs ; il y en a une qui devroit certainement faire impression sur l'esprit des uns & des autres. Quelle est donc cette considération ? C'est que s'ils persistent dans leur entêtement, ils risquent que le Public ne leur donne le nom de la Doctrine qu'ils défendent : nom immortel & inamissible qui sera confirmé par la postérité, & qui perpétuera dans tous les siècles le souvenir de leur erreur. Car si l'attachement de certains Théologiens à la doctrine de S. Thomas, les a fait appeller Thomistes ; si les Disciples de Scot sont nommés Scotistes : ceux de Molina, Molinistes ; si le Probabilisme a valu à ses Défenseurs le titre de Probabilistes : pourquoi ceux qui combattent avec tant de zèle pour autoriser les *attouchemens mamillaires* ne porteroient-ils pas le nom de leur doctrine ? Pourquoi ne seroient-ils pas appelés *Mamillaires* ! D'où vient notre Siècle n'useroit-il pas de son droit, & négligeroit-il de faire revivre un ancien

nom, en l'appliquant à ceux qui renouvellent une erreur ancienne?

Afin qu'on ne croie pas que je parle en l'air & que je débite des fictions; voici l'histoire des anciens *Mamillaires*, telle que la rapporte M. Bayle dans son Dictionnaire historique. ( Le caractère de cet Ecrivain qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les délires d'une Pyrronisme impie, empêcheroit sans doute un Théologien catholique de s'autoriser de son suffrage, s'il n'étoit question d'un point d'Histoire, sur lequel un Auteur appliqué à rechercher les erreurs des différentes Sectes, mérite d'être crû. Il s'agit en effet d'une Secte qui prit naissance dans un pays où M. Bayle a resté plusieurs années, & dont il parle d'après le Livre de M. Stoupe, intitulé la *Religion des Hollandois.* ) Je vais transcrire en entier l'article dont il s'agit.

» M A M I L L A I R E S, Secte parmi  
 » les Anabaptistes. Je ne sçai pas bien,  
 » poursuit M. Bayle, le tems où ce nou-  
 » veau Schisme se forma, mais on don-  
 » ne la ville de Haerlem pour le lieu na-  
 » tal de cette subdivision. Elle doit son  
 » origine à la liberté qu'un jeune homme  
 » se donna de mettre la main au sein  
 » d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit  
 » épouser. Cet attouchement parvint à  
 » la connoissance de l'Eglise, & là-dessus  
 » on délibéra sur les peines que le Dé-

» linquant devoit souffrir : les uns sou-  
 » tinrent qu'il devoit être excommunié ;  
 » les autres dirent que sa faute meritoit  
 » grace , & ne voulurent jamais consen-  
 » tir à son excommunication. La dispute  
 » s'échauffa de telle sorte qu'il se forma  
 » une rupture ouverte entre les tenans.  
 » Ceux qui avoient témoigné de l'indul-  
 » gence pour le jeune homme furent  
 » nommés *Mamillaires*. En un certain  
 » sens cela fait honneur aux Anabaptif-  
 » tes ; car c'est une preuve qu'ils portent la  
 » sévérité de la Morale beaucoup plus  
 » loin que ceux qu'on nomme Rigoristes  
 » dans les Pays-Bas Espagnols. »

Si les Anabaptistes relâchés furent ap-  
 pellés *Mamillaires* pour cela seuls qu'ils  
 avoient voulu excuser les libertés que  
*Jean le Délinquant* avoit prises avec sa  
 future Epouse : si ce nom leur est resté ,  
 quoiqu'ils n'ayent rien publié pour dé-  
 fendre leur doctrine ; comment pourront  
 éviter une semblable dénomination, ceux  
 qui ont imprimé & réimprimé tant de  
 Livres en faveur des *attouchemens mamil-  
 laires* ; & pour excuser ces sortes de li-  
 bertés , quand même on les prendroit  
 avec des Vierges Epouses de Jesus-Christ ?  
 Je laisse aux Sages à prononcer sur cela.  
 Je demande seulement où est la pruden-  
 ce, où est le Jugement, où est le sens com-  
 mun , de publier un déluge d'Ecrits pour  
 soutenir une doctrine si fausse , si scanda-

leuse , si indécente ; & condamnée , profcrite , reprovée avec horreur par le Saint Siège ?

Je ne m'attendois pas à parler d'aucun autre Livre sur la doctrine des Mamilaires ; mais je viens de recevoir avis qu'on a fait tout récemment une quatrième Edition d'une *Lettre Théologique & morale* , accompagnée de notes en Langue vulgaire , afin sans doute que les personnes simples & peu instruites puissent prendre parti dans cette singulière controverse. On m'assure que les injures , les traits satiriques , les boufonneries , & sur tout l'accusation de *Pascalisme & de Jansénisme* sont les plus fortes démonstrations dont cette Pièce est enrichie. J'apprends aussi que l'Auteur des notes ne voulant pas laisser des feuilles vuides , & ayant épuisé tout son savoir , s'est avisé d'emprunter d'ailleurs & de coudre un lambeau des prétendues *Constitutions des nouveaux Disciples de S. Augustin* , ou du *Secret du Jansénisme* , qui fut imprimé il y a quelques années dans un Mandement de l'Evêque de Montpellier. \* Le choix de cette Pièce si authentique & si propre

\* Feu M. Charancy. Tout le monde sait que ce Prélat fut trompé par certaines gens plus passionnés que savans , qui lui présentèrent comme une production nouvelle ; une pièce fabriquée depuis plus d'un demi siècle , & dont la fausseté a été démontrée par les Disciples de S. Augustin , & reconnue même par les Jésuites.

à étayer la doctrine du P. Benzi , ne fait pas mal connoître le discernement & le bon goût de l'Auteur des notes.

Qu'il me soit maintenant permis , en finissant ce recit , de représenter aux Supérieurs de la Société la nécessité indispensable où ils sont d'apporter quelque remède à un mal si considérable. Les Livres dont je viens de parler se débitent publiquement au grand mépris du Saint-Siège ; si l'on veut donc convaincre le monde que tout cela se fait contre la volonté de ceux qui gouvernent ; si l'on veut empêcher que la révolte de quelques particuliers ne fasse douter de l'obéissance de la Compagnie à l'égard du Souverain Pontife , il faut absolument défavouer tous ces Libelles par un témoignage public & authentique. L'honneur d'un Institut célèbre , le respect qui est dû à la chaire de S. Pierre , le zèle & l'amour de la bonne doctrine & l'obligation de réparer le scandale ne sauroient exiger rien de moins. L'illustre Société est en si grande réputation dans l'Eglise , que tous les Ouvrages qui en sortent sont regardés par beaucoup de Catholiques , comme autant d'Oracles. Le commun des Fidèles qui voit la conduite exemplaire d'un grand nombre de Jésuites , leur zèle pour les Missions , leur assiduité à prêcher , à catéchiser , à entendre les confessions , leur retraite , & leur application à instruire la

jeunesse ;



jeunesse ; est porté à juger que d'un Corps si respectable ne peuvent sortir que des Livres remplis de la plus saine doctrine. Car qui voudroit croire que des Religieux qui montrent tant de sçavoir & tant de zèle voulussent se damner , en flattant contre leur conscience les passions des Chrétiens de notre siècle. ( Bien des gens sont tellement préoccupés de cette idée , qu'il est impossible de leur faire ouvrir les yeux pour distinguer les erreurs de quelques particuliers , de la doctrine de tout le Corps. La réputation & la gloire d'une Compagnie doivent - elles donner du crédit & de l'autorité aux fausses opinions de quelques - uns de ses membres ? Non sans doute. Et comme il y auroit de l'injustice à faire servir les fautes des particuliers pour obscurcir la gloire d'un Corps ; il est également injuste de souffrir que la gloire d'un Corps serve à autoriser les erreurs des particuliers. Ceci est d'autant plus à remarquer , que les Ecrivains qui ont paru sur les rangs pour défendre les opinions relâchées sont en si grand nombre , qu'à moins qu'on ne les défavoue solennellement , il est à craindre que le Public ne soupçonne de connivence les personnes à qui il appartient de réprimer les excès.

Si ce remède ne vient pas incessamment ; il seroit à propos de faire imprimer une collection de tous les Livres écrits par

les Jésuites en faveur du relâchement ; avec des notes courtes , mais énergiques ; de mettre à la tête un titre convenable , & de marquer exactement le nom & surnom de ceux qui ont eu part à la composition de ces sortes d'Ouvrages. Je fais bien que pour faire illusion aux simples , on va m'accuser à l'ordinaire de blesser la charité ; & moi je prétends que c'est par charité que je n'ai pas encore exécuté ce dessein ; & je déclare que par un effet de cette même charité , je l'exécuterai au plutôt si la Société néglige de réparer le scandale. Non , il n'y a point de milieu : ou le Corps punira les particuliers coupables ; ou les particuliers coupables seront démasqués devant le Public. Avant de mettre au jour mes deux Lettres contre la doctrine du P. Benzi sur le huitième Cas réservé dans le Diocèse de Venise , je l'avois fait avertir secrètement de mon dessein , par un Chanoine respectable : aujourd'hui j'avertis publiquement la Société toute entière , & je propose une réflexion bien capable de justifier mes intentions , & d'exciter le zèle des Supérieurs de ceux que je poursuis. Il vient de paroître depuis peu deux Lettres en Langue Françoisise , dans lesquelles on assure que les Jésuites ont toujours été soumis , & qu'ils se soumettent aujourd'hui plus que jamais aux Bulles des Souverains Pontifes contre les Superstitions

de la Chine & contre les Rits Malabares. Mais si toute l'Europe est instruite qu'en Italie même on a publié sept Livres pour défendre la doctrine des *Manillaires* contre les Décrets Apostoliques, on fera par tout ce raisonnement. Quoi ! Si sous les yeux du Pape on fait paroître & reparoître des Livres en faveur d'une opinion proscrire ; comment peut-on prétendre de faire croire que dans les Indes & à la Chine on obéit respectueusement à des Décrets émanés du même Tribunal ?

Si on transgresse les ordres du Prince, même en sa présence, comment s'y soumet-on dans les pais éloignés ? Pour dissiper de tels soupçons & calmer les esprits, il faut autre chose que des paroles & des discours en l'air.

## C H A P I T R E I I.

*Histoire abrégée des Livres publiés contre l'Histoire du Probabilisme.*

Après avoir fait, peut-être trop au long, le récit de ce qui s'est passé dans l'affaire des nouveaux *Manillaires*, je ne dois pas me dispenser de donner en peu de mots une idée des Ouvrages imprimés contre l'Histoire du Probabilisme.

Le premier qui ait attaqué cette Histoire est le P. Jacques Saint-Vital. Ce Jésuite envoya son Manuscrit de Ferrare à Vé-

rone , & ensuite de Vérone à Venise ; pour être imprimé : mais ses propres Confreres jugerent l'Ouvrage si foible , qu'ils ne firent pas difficulté de le supprimer. Cependant l'Auteur amoureux de sa production se contenta d'adopter quelques changemens , & ne tarda pas à la faire paroître. Il publia aussi l'année suivante un petit Ecrit de deux feuilles ; mais comme il ne songe qu'à décrier l'Auteur de l'Histoire du Probabilisme, c'est une preuve si certaine & si honorable de la solidité de l'Ouvrage , que nous ne pourrions sans indécence & sans orgueil en parler davantage.

Ensuite parurent les *sept Dialogues* du R. P. Nicolas Ghezzi , imprimés à Lucques. Les douzes *Avertissemens* du P. Leccius , célèbre Mathématicien , suivirent bientôt ; & peu de tems après le P. Bovius , qui entra contre mon attente dans la conspiration de ses Confreres , publia sa *Dissertation Théologique*. Tous ces Ouvrages ont été imprimés à Einsidlen en Suisse , où le P. Bovius se rendit à grands frais , & où il fit un séjour de plusieurs mois pour diriger l'impression. J'apprend qu'on fait à Venise une nouvelle édition de toutes ces pièces ; & qu'on y joint un Ecrit du P. Richelmi sur le même sujet.

Il faut avouer que du premier abord on est étonné de voir tant de Théologiens armés contre un seul ; & qu'on craint que

l'inégalité des forces ne jette dans le désespoir l'Auteur de l'Histoire du Probabilisme. Mais quand on vient à examiner les choses de plus près , on comprend que la multitude même des adversaires doit relever son courage , & lui faire entendre qu'il faut que sa cause soit bien bonne & hors d'atteinte , puisqu'une légion d'Écrivains , qui font assaut d'esprit & de subtilité , ne peut venir à bout de l'ébranler dans un seul point. Tout homme sensé conclura que tant de Livres , tant de dépenses , tant de mouvemens & de voyages , tant d'Auteurs sous les armes contre le seul P. Concina , font le triomphe le plus flatteur pour lui , le plus complet.

A la bonne heure du moins si ces RR. PP. s'étoient partagés le terrain , & si des cinq Differtations dont mon Histoire est composée , chacun avoit pris la sienne à refuter. Mais point du tout , semblables aux *Uffards* & aux *Pandours* , ils ont combattu avec un désordre & une confusion extraordinaire. Ils se sont amusés à relever quelques faits & quelques expressions de nulle conséquence. Les *Seigneri* , les *Terille* , sont les principaux Héros de l'Histoire du Probabilisme , leur portrait n'est rien moins que flatté , & cependant leurs Confreres les abandonnent & ne disent pas un mot pour leur apologie. On ne fait pas aussi le moindre effort pour excuser les Auteurs à qui nous attribuons

d'avoir inventé la doctrine du péché philosophique. En un mot on reconnoît l'Histoire du Probabilisme pour très-vraie & très-autentique sur tous les faits importants : on se borne à critiquer des expressions & des phrases. Il est vrai néanmoins que si la victoire dépendoit du nombre , je serois entièrement défait ; mais heureusement la vérité est pour moi , & mes adversaires soutiennent l'erreur. Or la vérité ne craint pas la multitude de ceux qui à force des mouvemens & d'intrigues tâchent d'accréditer le mensonge.

Les réflexions que j'ai faites sur le caractère de ces différens Ecrits m'avoient fait prendre le parti de n'y pas répondre ; parce que je craignois qu'un secret orgueil & le plaisir de triompher , plutôt que l'amour de la vérité , ne me missent la plume à la main. Mais quand j'ai vû que certaines gens peu instruits croyoient , sur la parole de mes adversaires , que mes Ouvrages étoient pleinement réfutés , j'ai pris le parti de relever ce qui pourroit nuire à la bonne cause & laisser des mauvaises impressions dans les esprits.

Les reproches que les partisans de la Morale relâchée font avec le plus d'apparence de raison à l'adversaire de leurs erreurs , se réduisent à quatre , qui attaquent directement son caractère. Ces Messieurs représentent l'Auteur de l'Histoire du Probabilisme & l'agresseur im-

pitoyable des nouveaux Mamillaires , 10. comme un Théologien trop sévère , & comme un des chefs de la Secte des Rigoristes , qu'ils prétendent être fort à la mode dans notre siècle : 20. comme un Ecrivain imprudent , qui relève mal à propos & sans discernement les prétendues erreurs de ses adversaires : 30. comme un homme sans charité , & qui publie tout le mal qu'il fait des personnes qui pensent autrement que lui : 40. comme un esprit inquiet qui ne cherche qu'à exciter des disputes & à troubler la paix de l'Eglise. Ce sont les quatre griefs qui lui ont valu la dénomination toute neuve de *Pascaliste* , & desquels il se justifie dans ces Paradoxes.

- Fin de la Préface.



---

# EXPLICATION

## DE QUATRE PARADOXES

Qui sont en vogue dans notre siècle.

---

### PARADOXE PREMIER.

*Du Rigorisme attribué à notre siècle.*

I. **I**L n'y a point d'erreur, ni, pour ainsi dire, de vice que les Partisans de la Probabilité attaquent avec tant de zèle que le prétendu Rigorisme de notre siècle. C'est contre ce desordre imaginaire que ces Messieurs étalent leur éloquence & qu'ils déclament également, & dans les conversations particulières, & dans les Ouvrages qu'ils donnent au Public. Deux fameux Théologiens de nos jours, le P. *Bovius*, & le P. *Lecchius*, dans les Ecrits qu'ils se sont chargés de faire imprimer sur cette matière, ont cru s'attirer les applaudissemens de leur Parti, en affectant, presque à chaque page, de produire sur la scène ce monstre que leur imagination a eu soin de peindre avec les plus noires couleurs. Le premier sur tout, plus habile & plus hardi que son Confre-re, distingue deux sortes de Rigorisme : l'une tout à fait severe, l'autre un peu mitigée : l'une hérétique, l'autre catholique



ou demi-catholique. Les plus solides raisonnemens dont on se sert pour combattre ses opinions relâchées, il croit les pousser & les anéantir sans ressource, en employant contre ses adversaires l'accusation de rigorisme. Il représente la prétendue doctrine sévère, comme un écueil terrible, comme un précipice affreux qu'il faut sauter à pieds joints. Il ne cesse de crier au danger; & à tout propos il avertit d'être en garde contre cette pernicieuse secte de Rigoristes qui est tant à la mode dans notre siècle.

II. Pour sentir tout le ridicule d'un Paradoxe si inoui, il n'y a qu'à le comparer avec les mœurs & les coutumes universellement répandues dans le monde. Un homme qui ne seroit pas au fait de la conduite des Chrétiens de nos jours: un Martyr, par exemple, ou un Confesseur de la primitive Eglise, qui reviendroit sur la terre, & qui jugeroit de l'état présent de la Religion d'après les discours, ou d'après les Ecrits de certains Théologiens, ne pourroit s'empêcher de faire ces réflexions & de tenir ce langage: Quoi! diroit-il, les Chrétiens se sont-ils métamorphosés dans ces derniers tems en une secte de Flagellans, qui exercent sur eux-mêmes d'étranges cruautés; qui à grands coups de fouet font couler inhumainement des ruisseaux de leur propre sang? Imitent-ils ces prêtres de Baal, qui avec

des couteaux & des lancettes déchiroient leur propre chair & la coupoient par morceaux ? Ce sont fans doute des Circoncillions furieux & fanatiques ; dont les uns vont au-devant des supplices ; d'autres courent se précipiter du haut des rochers ; quelques-uns se retirent dans les antres & dans les déserts ; & ceux enfin qui restent dans les villes , on les voit pâles , défaits , abatus par des jeûnes rigoureux , par de longues veilles & par des macérations continuelles. Ils sont apparemment si pénétrés , si saisis de respect pour le Sacrement de nos Autels & pour celui de la reconciliation , que les Confesseurs ont la douleur de ne trouver personne qui veuille être absous & admis à la Table Sainte ; qu'après s'être préparé par une pénitence longue & sévère , comme celle des premiers siècles , & par un divorce éternel avec tous les amusemens & les plaisirs profanes. On doit voir un grand nombre de Catholiques exclus , même à Pâques , de la participation aux Saints Mystères , sans autre raison que leur peu de ferveur & l'insuffisance de leurs satisfactions. Les Prêtres & les Religieux s'approchent rarement du Saint Autel ; parce que ne se sentant pas assez de ferveur , ils se croient indignes d'offrir le sacrifice de l'Agneau sans tâche. Les Eglises sont autant de déserts , & la disette des Messes est extrême ; parce que

les Ministres de la nouvelle alliance n'offrent immoler la victime sainte , qu'après des jeûnes rigoureux , des prières ferventes & d'abondantes aumônes. Le peu de Messes qu'on célèbre sont si excessivement longues , que pour en entendre une entière il faut employer une bonne partie de la journée. En un mot , tout ne respire que rigueur & austérité : on ne voit par tout que flagellations & cruautés inouïes.

III. C'est sans doute l'idée que ce Revenant des premiers siècles , qui ne sçauroit pas le train & la coutume de nos jours , se formeroit , & des Pénitens , & des Confesseurs , & des Théologiens de la Religion chrétienne. C'est le tableau qu'il en traceroit d'après les Livres & les discours de tant de Probabilistes , qui ne cessent de crier au rigorisme de notre siècle , & d'affurer que cette maudite secte de Rigoristes , qui avec ses jeûnes austères & ses flagellations sanglantes tourmente si fort nos pauvres Dames , les Marquises & les Comtesses , les Duchesses & les Maréchalles , est aujourd'hui la Secte dominante , la Secte à la mode , dont les maximes meurtrières ruinent les tempéramens , & font un horrible carnage parmi les Chrétiens.

IV. Tout ceci , diront mes Lecteurs ; est une ironie des plus satiriques qu'on ait jamais entendu. Frappés sans cesse d'un

ſpectacle tout contraire , pourrions-nous prendre le change ? Ne voyons-nous pas de nos propres yeux ces mêmes Chrétiens dont la vie eſt une chaîne non interrompue de divertiffemens profanes , de converſations dangereuſes , de jeux , de feſtins , de danſes , qui portent en triomphe le luxe , la pompe & la vanité la plus raffinée : Ne voyons-nous pas , diſ-je , les mêmes Chrétiens fréquenter le Sacrement de la Pénitence & celui de l'Euchariftie ? Ne voyons-nous pas le nombre infini de Meſſes que nos Prêtres célèbrent ? Ne ſommes-nous pas témoins de l'indévotion , de la tiédeur , de la précipitation ſcanda- leuſe , de la diſſipation indécente avec laquelle on traite les plus redoutables myſtères ? la diſſolution ſe répand de tous côtés : elle pénètre dans les Cloîtres , dans les déferts , dans le ſanctuaire. Par tout le vice marche tête levée , & triomphe ſans pudeur. La prophanation preſque publique des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariftie , ſcandalife les hérétiques mêmes qui ne croient ni à la Confeſſion , ni à la préſence réelle. Comment donc au milieu d'un ſi affreux débordement peut-on avoir le courage de crier au Rigoriſme ? Quoi ! parce que certaines gens entêtés ont débité par de-là les Monts quelques maximes outrées ſur cette matière , convient-il pour cela dans des Ouvrages imprimés pour l'édification  
des

des Fidèles , d'accuser de Rigorisme des Théologiens très-catholiques , & de crier aussi fort que si c'étoit le vice dominant dans la pratique ? Qui ne voit évidemment que le prétendu Rigorisme dont on veut faire accroire que la pratique devient à la mode parmi les Chrétiens , est un fantôme , une calomnie , une chimère ? J'atteste ici tous les Probabilistes de l'Univers qu'ils me répondent. Pourroient-ils produire dans toute l'Italie , & on peut bien dire autant de l'Espagne & de l'Allemagne , un seul Chrétien fidèle à observer les maximes de l'Evangile , & sincèrement pénitent , qui par une trop grande sévérité ait été exclus de la Table Sainte ? Je les défie tous ensemble d'en trouver un seul. Ne sommes-nous pas témoins au contraire de l'indévotion , de la tiédeur & de la précipitation incroyable d'un très-grand nombre de Prêtres dans la célébration des Saints Mystères ? Ne voyons-nous pas des Chrétiens qui mènent une vie molle , desœuvrée & délicate , s'approcher souvent des Sacrements ? Il est donc plus clair que le jour , que le relâchement est le désordre dominant dans notre siècle , & que le Rigorisme attribué à certains Docteurs n'est qu'une illusion & une chimère. C'est donc un Paradoxe des plus surprenans & en même-tems des plus déplorables , qu'on crie au Rigorisme , tandis que le relâche.

ment triomphe dans toutes les parties du monde Chrétien; à la vue de ce torrent de sacrilèges, d'impuretés, d'injustices & de profanations, qui ravage l'Eglise. Et ce qui rend ce Paradoxe plus étrange & plus inoui, c'est que ceux mêmes qui voyent & qui touchent, pour ainsi dire, de leurs mains cet extrême désordre se refusent à l'évidence, & ne veulent pas se résoudre à détester le Probabilisme, qui est certainement le manteau dont on se sert pour cacher la laideur du vice.

V. Parlons sans déguisement. N'est-il pas vrai que le propre caractère de notre siècle est d'ôter au vice sa difformité, & de sçavoir le rendre plausible, de confondre la vertu avec le crime, d'associer la fréquentation des Sacremens avec les mœurs les moins chrétiennes, & d'associer la Loi de Dieu aux modes & aux abus d'un monde pervers & corrompu? Ne voyons-nous pas se vérifier ce que S. Augustin écrivoit il y a plusieurs siècles. „ C'est „ assurément dans la plûpart des hom- „ mes, dit ce S. Docteur, une grande „ malice de prétendre que Dieu s'accom- „ mode à leurs volontés, au lieu qu'ils „ doivent vivre selon la volonté de Dieu. „ Ne voulant pas se corriger de leurs dé- „ sordres, ils veulent que Dieu se dégra- „ de en y connivant. Ils regardent com- „ me bon, non pas ce que Dieu veut,

„ mais ce qu'ils veulent eux-mêmes. „ \*

VI. Que répondront Messieurs les Probabilistes pour faire disparaître l'horreur du Paradoxe que je viens de décrire ? Peut-être diront-ils qu'ils ne déclament que contre le Rigorisme spéculatif qu'on étale dans certains Livres , & non contre le Rigorisme Prétendu à la mode dans la pratique. Quels sont donc les Livres où des Théologiens catholiques débitent des maximes de Rigorisme ? Est-ce la Théologie morale du P. Alexandre , de M. Gennet , du P. Antoine , de Malatra , du P. Elizalde , du P. Camargo , du P. Besombes , de M. Pontas ? Ce sont les Casuistes catholiques qu'on lit communément ; que les Probabilistes aient donc la bonté de faire voir dans ces Ouvrages quelques principes de ce Rigorisme dont la pratique est si funeste à la Religion. Mais on a beau les défier ; jamais ils n'en ont pû produire le moindre vestige : ce qui démontre pleinement que le prétendu Rigorisme contre lequel on déclame tant , & qu'on représente comme un tyran cruel qui jette les Chrétiens dans le désespoir , n'est dans le vrai qu'un fantôme imagi-

\* Hæc est enim in hominibus magna , usitata perversitas , quia cum debent vivere ipsi secundum voluntatem Dei , Deum volunt vivere secundum voluntatem suam. Et cum ipsi nolunt corrigi , illum volunt depravari : rectum non arbitantes quod ille vult , sed quod ipsi volunt S. Augustin. Conc. 1. in Psalm. 48.

naire dont une politique raffinée se sert habilement pour accréditer le relâchement en inspirant de l'horreur pour l'excès contraire. Cela est d'autant plus certain , qu'aujourd'hui la morale mitigée triomphe également , & dans les Livres & dans la pratique ; & qu'il n'y a plus moyen , pour quiconque a de la religion , d'excuser ou de souffrir un tel désordre.

Remontons à l'origine du mal : rapprochons & distinguons les différentes époques du Probabilisme. Le dérèglement des mœurs de la plûpart des Chrétiens donna occasion à plusieurs Casuistes d'adoucir la Loi de l'Évangile , dans l'intention de rendre les voies du salut plus praticables. Ils crurent , ces Docteurs complaisans , qu'il falloit s'accomoder aux malheurs des tems ; & leurs douces opinions , proposées d'abord sans mauvais dessein dans des Livres , ont ensuite , contre la volonté de leurs Auteurs franchi les barrières & ouvert la porte aux abus les plus crians. Si l'on veut excuser en quelque sorte ces premiers artisans d'opinions relâchées , parce qu'ils n'en ont pas prévu les suites funestes , je n'ai que faire de m'y opposer. Mais je prétend qu'on ne sçauroit certainement admettre aucune excuse pour ceux qui écrivent dans ce siècle ; où l'on voit le relâchement se répandre comme un torrent , & désoler la face de l'Église ; où chacun lit de ses propres yeux



la condamnation de tant de propositions extraites de certains Casuistes dont les Ouvrages courent dans les mains de tout le monde. Nous ne cesserons donc de relever le Paradoxe du prétendu Rigorisme , & de faire voir que cet excès est aussi inconnu aux Théologiens catholiques , que l'excès contraire est familier à Messieurs les Probabilistes.

VII. Profitons maintenant de l'occasion qui se présente pour répondre à un reproche que nous fait le P. Ghezzi , & qui avoit échappé à nos yeux quand nous entreprîmes de réfuter son Livre. C'est dans le troisième de ses fameux Dialogues , où après avoir parlé des coups de fouet donnés à deux Jésuites pour avoir soutenu la Probabilité ; & de ceux que reçurent à Milan deux Peres de St..... en présence de Madame la Comtesse , & en France un Abbé dans le Parloir de Madame l'Abbesse ; après ces histoires fort graves , comme on voit , & fort décentes , cet Ecrivain passe tout de suite ( pag. 188. & 189. ) à reprocher au P. Concina que Jesus-Christ n'usa de sévérité qu'à l'égard des Pharisiens. „ Les grands Rigoristes , dit le P. Ghezzi , sont pleins de „ zèle comme les Pharisiens , pour prêcher hautement au peuple une morale „ sévère , & des principes que J. C. dé- „ savoua toujours : lui dont le cœur étoit „ la douceur & la bonté même..... Le

„ Sauveur ne leur reproche pas seulement  
 „ ( aux Pharisiens ) leur hipocrisie , mais  
 „ il les traite de race de viperes & de sé-  
 „ pulcres blanchis : il employe beaucoup  
 „ d'autres expressions qui marquent son  
 „ indignation & sa haine implacable con-  
 „ tr'eux. Il se sert d'une expression en-  
 „ tr'autres singulièrement remarquable ,  
 „ que le P. Concina se fait un plaisir d'ap-  
 „ pliquer aux défenseurs de la Probabili-  
 „ té ; mais que Jesus-Christ n'appliqua  
 „ certainement qu'aux Scribes & aux  
 „ Pharisiens dans la circonstance même  
 „ où ils étaloient leur rigide & severe  
 „ morale , en accusant de prévarication  
 „ les Disciples du Sauveur : car , disoient  
 „ ces censeurs impitoyables , *ils ne lavent*  
 „ *point leurs mains lorsqu'ils prennent leur*  
 „ *repas.* \* Ce fut dans cette occasion que  
 „ Jesus-Christ , après les avoir renvoyé  
 „ avec severité , dit à ses Disciples : *Lais-*  
 „ *sez-les ; ce sont des aveugles qui condui-*  
 „ *sent d'autres aveugles. Si un aveugle en*  
 „ *conduit un autre , ils tombent tous deux*  
 „ *dans la fosse.* \*\* Que le P. Concina re-  
 „ lise ce passage dont il ose se servir con-  
 „ tre les Probabilistes , dans sa Préface :  
 „ qu'il le relise avec attention & qu'il voye  
 „ à qui on peut l'appliquer. „

\* Non enim lavant munus suas cùm panem man-  
ducant. *Matth.* c. 15.

\*\* Sinite illos , cæci sunt & duces cæcorum. Cæcus  
autem si cæco ducatum præstet ambo in foveam ca-  
dunt. *Ibid.*

VIII. Il n'y a pas moyen de se dispenser d'obéir aux ordres réitérés de sa Révérence, d'autant plus qu'une personne très-distinguée dans la République des Lettres m'a représenté, qu'il étoit indispensablement nécessaire d'opposer une vigoureuse reponse à un reproche dont on fait tant de bruit. Cependant, résolu d'être court, & d'user de toute la modération & de la décence possible, je passerai sous silence plusieurs petites chicanes du P. Ghezzi, sur tout à cause des égards & de la déference que je dois aux Jésuites de Rome, Reviseurs de son Ouvrage. Je repond donc, forcé par les desirs réitérés de cet Ecrivain; & je dis que, ni lui, ni ses doctes Censeurs n'ont entendu le texte sacré, & que très-mal à propos ils s'en prennent au Pere Concina. Que ces RR. PP. ne se fâchent point, & qu'ils aient la patience d'écouter tranquillement la verité. Le passage de l'Evangile déjà cité, renferme deux choses: un fait particulier & une maxime generale. Le fait particulier est que *les Pharisiens sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles.* La maxime generale, qui sert de regle pour juger du fait particulier, c'est que, *quand un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.* Vous dites, mon R. P., que le P. Concina, dans son Introduction (ou plutôt dans sa Préface) fait une application odieu-

„ se & déplacée des paroles que Jesus-  
 „ Christ adresse aux Pharisiens , en ces  
 „ termes : *Ce sont des aveugles qui condui-*  
 „ *sent d'autres aveugles ;* „ Et moi je prie ,  
 je ne dis pas tout le genre humain en  
 general , mais vos propres Confreres ,  
 Reviseurs de votre Livre , de lire la page  
 viij. de ma Préface , que l'on cite ; & s'il  
 s'y trouve un mot sur le fait particulier  
 des Scribes & des Pharisiens , je veux  
 perdre ma cause. Dans cet endroit , ainsi  
 que dans le corps de l'Ouvrage , je ne  
 parle que de la maxime generale , tant  
 contre ceux qui apésantissent , que con-  
 tre ceux qui veulent adoucir mal-à-pro-  
 pos le joug de l'Évangile. Je parle des  
 dangers qu'on court sur la mer orageuse  
 du monde. J'avertis le Pilote que s'il  
 s'égare , tous les passagers périssent avec  
 lui d'un commun naufrage. Je découvre  
 les deux écueils à éviter , le relâchement  
 & le Rigorisme. Et après cela je rappor-  
 te la maxime generale : *Si un aveugle con-*  
*duit un autre aveugle , ils tombent tous deux*  
*dans la fosse.* Je cite à ce propos le Com-  
 mentaire de S. Augustin , où il est dit  
 que Jesus-Christ épouvante par ces terri-  
 bles paroles , non-seulement l'aveugle  
 qui conduit , mais encore celui qui se  
 laisse conduire. *Terret non solum cæcum du-*  
*centem , sed & cacum sequentem.* Quel est  
 donc l'endroit où j'applique aux Probabi-  
 listes ce passage de l'Évangile ? Daignez ,

s'il vous plait, mon R. P. sentir le tort que vous avez dans ce Dialogue aussi-bien que dans les autres, de maltraiter le P. Concina, comme s'il avoit chargé les partisans de la Probabilité, des reproches adressés aux Pharisiens. Oui, je le repete, si j'ai fait une pareille application, ou dans ma Préface que vous citez, ou dans quelque'autre endroit de l'Histoire du Probabilisme, je veux que vous chantiez victoire. Mais si c'est une fausse imputation, comme effectivement c'en est une très fausse, que pourra-t'on dire ? Que pensera le public ? Que votre Réverence apprenne une bonne fois à distinguer dans les textes de l'Écriture les faits particuliers des regles generales qui peuvent s'appliquer à divers sujets.

IX. Il ne me reste plus, pour vous apprendre, ou plutôt pour vous inspirer à vous mon Réverend Pere, & à vos doctes Censeurs, d'apporter un peu plus de soin & d'exactitude dans la révision des Livres avant leur impression, que de vous communiquer pour votre propre utilité & pour celle du monde chrétien, quelques réflexions que j'ai faites sur le Rigorisme & sur le Probabilisme, à propos des Pharisiens.

X. J'observe d'abord que le Rigorisme des Pharisiens ne consistoit pas à interpréter trop séverement la Loi de Dieu. C'étoit au contraire un mépris affecté de

cette Loi , & une methode d'en éluder adroitement les obligations , pour accré-  
diter des traditions humaines & des sis-  
tèmes arbitraires. Prenez la peine , je  
vous en supplie , mon Réverend Pere , de  
lire avec attention ce texte de l'Evangi-  
le : *Vous détruisez les Commandemens de  
Dieu pour garder votre tradition.... Vous ren-  
dez inutile le Commandement de Dieu par  
votre tradition que vous-même avez établie.*

\* Et l'endroit déjà cité de S. Mathieu , où  
Jesus-Christ voulant reprocher aux Pha-  
risiens leur espèce singulière de Rigoris-  
me , leur dit : *Vous violez vous-mêmes les  
Commandemens de Dieu pour suivre votre  
tradition.* \*\* N'est-il pas évident que dans  
ce passage que vous m'objectez , il ne s'a-  
git point du Rigorisme qui consiste à don-  
ner à la Loi de Dieu une interprétation  
trop severe ; Mais de ce Rigorisme com-  
mode & raffiné , qui en donnant aux Pha-  
risiens la malheureuse facilité de se dis-  
penser eux-mêmes & de dispenser les au-  
tres de la divine Loi , les rendoit d'au-  
tant plus vifs & plus ardens à prescrire  
l'observance de leurs traditions huma-  
ines , de leurs sistèmes arbitraires , de leurs  
erreurs , & de leurs opinions frivoles ?  
( N'est-il pas évident , pour tout dire en

\* Irritum facitis præceptum Dei , ut traditio-  
nem vestram servetis... rescindentes verbum Dei per  
traditionem vestram quam tradidistis *Marc. c. 7.*

\*\* Vos transgredimini mandatum Dei propter tra-  
ditionem vestram : *Matth. c. 17.*

un mot, que Jesus-Christ a caractérisé par ce seul trait une secte d'hommes d'un extérieur imposant, hypocrites rusés & habiles politiques, actifs, zélés, entreprenans, infatigables, toujours conséquens dans le système de leur ambition; qui vouloient établir leur fausse doctrine aux dépens de la Loi de Dieu; & qui rapportant tout à leur intérêt n'épargnoient rien pour dominer sur les consciences afin de parvenir à dominer dans l'Etat? Voilà les idées que les paroles du texte présentent naturellement à l'esprit. Je vous laisse maintenant, M. R. P. le soin d'en tirer les conséquences qui suivent d'elles-mêmes, & d'examiner quels sont ceux qui ont à craindre d'être reconnus dans le portrait des Pharisiens.

XI. J'ajoute que si l'on parcourt les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, on verra que Dieu avertit son peuple de se défier des Prophètes complaisans & commodes dans l'explication de la Loi. *Mon peuple*, dit-il dans Isaïe, *ceux qui vous disent bienheureux vous séduisent.*

\* Je remplirois plusieurs pages si je voulois recueillir tous les différens témoignages des Prophètes sur ce sujet. Jesus-Christ dans S. Mathieu, de même que dans les autres Evangélistes, enseigne sa maxime effrayante: *La porte de la perdition est large*

\* *Popule meus qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt. Isaïe, c. 3.*

*& le chemin qui y mene est spacieux , & il y en a beaucoup qui y passent. Que la porte de la vie est petite , que le chemin qui y mene est étroit , & qu'il y en a peu qui le trouvent !*

\* Et tout de suite il ajoute : *gardez-vous des faux Prophètes* qui cherchent à agrandir cette porte , & à élargir cette voye. Enfin S. Paul parlent des derniers tems , où la foi sera presque éteinte , comment s'explique-t'il ? ,, Il viendra un tems , dit ,, ce grand Apôtre , où les hommes ne ,, pourront plus souffrir la saine doctrine , & qu'ayant une extrême déman- ,, geaison d'entendre ce qui les flatte , ils ,, auront recours à une foule de Doc- ,, teurs propres à satisfaire leurs desirs. ,, Et fermant l'oreille à la verité , il l'ou- ,, vriront à des contes & à des fables. ,, \*\* Est-ce le Rigorisme qu'il donne pour marque & pour signal des tems dangereux ? Il acheve le portrait des Docteurs & des Maîtres de l'erreur , qui seront alors à la mode , dans le second avis qu'il donne à son Disciple en ces termes. ,, Sachez ,, que dans les derniers jours il viendra

\* *Lata porta , & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem , & multi sunt qui intrant per eam. Quàm angusta porta & arcta via est quæ ducit ad vitam : & pauci sunt qui inveniunt eam ! Matth. c. 8.*

\*\* *Erit enim tempus cum sanam doctrinam non susceperunt , sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus : & à veritatem quidem auditum avertent , ad fabulas autem convertentur. 2. ad. Tim. 4.*

des



des tems fâcheux. Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes ; avares , glorieux , superbes , &c. \* Le relâchement des mœurs & l'apostasie de la vraie foi , de la saine doctrine ; voilà les deux marques que S. Paul & les Prophètes assignent communément pour distinguer les tems dangereux. A Dieu ne plaise [que je veuille appliquer ces deux funestes marques à tous ceux qui passent pour défenseurs de la Probabilité ; parmi lesquels il y a tant de personnages célèbres & d'une vertu éminente. Mais je prétends qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y a aujourd'hui des hommes dont S. Paul a dépeint le caractère ; si l'on jette les yeux sur les mœurs de notre siècle , & si l'on fait attention à la doctrine licentieuse qui s'imprime tous les jours. Quel trait , par exemple , pourroit mieux faire connoître un Docteur de mensonge , que cette proposition tout fraîchement éclosée de dessous la presse. » Nous » disons donc que la doctrine proposée » touchant l'indifférence intrinsèque de » ces attouchemens ( mamillaires ) est si » certaine , qu'il nous paroît qu'on ne fau- » roit là nier sans danger d'errer dans la » foi. Car elle est solidement établie , cet-

\* Hoc autem scito ; quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa. Erunt homines seipso amantes , cupidi , elati , superbi , &c. 2. ad Tim. c. 3.

» te doctrine, sur plusieurs textes de l'E-  
 » criture ; par exemple sur les paroles de  
 » S. Marc ch. dernier : *Ils imposeront les*  
 » *mains sur les malades, &c.* , \* A t'on ja-  
 mais rien entendu de si affreux ? Vit-on  
 jamais une application plus impie des pa-  
 roles du texte sacré ? Mais nous parlerons  
 de ceci plus amplement en tems & lieu.  
 Je prie le Lecteur de me pardonner cette  
 digression : elle m'a paru nécessaire pour  
 mieux expliquer le Paradoxe dont j'ai tâ-  
 ché de faire sentir le ridicule ; & pour  
 avertir le P. Ghezzi & ses Censeurs d'user  
 d'une critique plus exacte & d'un plus jus-  
 te discernement dans la composition & la  
 revision des Livres ; & pour leur appren-  
 dre à parler une autre fois avec plus de  
 précaution.

---

## PARADOXE DEUXIÈME.

*De la prudence & du prétendu zèle selon la  
 science tant recommandé par les Auteurs  
 de la morale relâchée.*

I. **I**L n'y a point de vertu plus rare dans  
 le monde, que la prudence ; & ce-  
 pendant il n'y en a point dont les hommes

\* Jam vero proposita doctrina de indifferentiâ  
 intrinsecâ hujusmodi tactuum ( Mamillarum ) est  
 adeò certa ut videatur negari non posse absque peri-  
 culo erroris in fide. Constat enim ex S. Script. mul-  
 tis in locis : ex gr. ex illo Marci ult. *Super ægros ma-  
 nus imponent, &c.* Propositio P. Benzi,

se piquent davantage. Socrate disoit ,, que  
 ,, si au Théâtre on ordonnoit que les Ar-  
 ,, tisans & les Bourgeois , ou les Comtes  
 ,, & les Marquis se tinssent debout , il  
 ,, n'y auroit qu'eux qui se leveroient. Au  
 ,, lieu que si on ordonnoit la même chose  
 ,, à tous les spectateurs prudens , ou gens  
 ,, de bien , à l'instant tout le monde se  
 ,, tiendrait debout. \* ,, Seneque remarque  
 aussi que si la prudence étoit à ven-  
 dre , il y auroit peu d'acheteurs : tant cha-  
 cun se croit bien partagé de ce côté-là.

II. On entend tous les jours la plûpart  
 des personnes qui font quelque figure sur  
 la scène du monde , prendre le haut ton  
 & tenir ce langage décisif : ,, Nous vou-  
 ,, lons de la prudence : elle est absolu-  
 ,, ment nécessaire pour régler & diriger  
 ,, le zèle. Oh ! la chose rare que la pru-  
 ,, dence ! On a du zèle , on a des bonnes  
 ,, intentions ; mais on manque de pru-  
 ,, dence. Il faut avoir égard aux circonf-  
 ,, tances du siècle où nous vivons : il  
 ,, faut sçavoir calculer avec soi-même  
 ,, combien de profit on retirera des efforts  
 ,, & des opérations du zèle. Le silence est  
 ,, selon l'expression du Sage , le caractère  
 ,, de l'homme prudent. \*\* Au lieu que le

\* Si quis in Theatro juberet coriarios omnes cogere , illi soli surgerent ; similiter si fabros & alios generatim. Si verò prudentes aut justos jubeat surgere , hic omnes illico surgerent. *Apud Stapletonium dom. 3. adv. §. 2.*

\*\* Vir autem prudens tacebit. *Prov. c. II.*

„ propre de l'insensé est de parler lors même  
 „ même qu'il ne peut attendre aucun bon  
 „ effet de ses discours. \* Si les Apôtres ,  
 „ si les Saints Peres vivoient de nos  
 „ jours , ils se conformeroient à nos  
 „ mœurs. Les Jerômes , les Augustins  
 „ & les Bernards n'écriroient plus avec  
 „ tant de force & de liberté. „

III. A ce langage quiconque ne fauroit pas ce qui se passe dans le monde , seroit tenté de penser que rien n'est si commun dans notre siècle , que de voir des Elies & des Michées attaquer le vice avec un courage intrépide , & exposer leur vie pour la défense de la vérité. On croiroit que les villes & les campagnes sont pleines de Jérémies , qui du haut des tours déplorent les malheurs de Jérusalem , & crient à pleine voix contre les désordres des grands & des petits , des riches & des pauvres , des nobles & des roturiers , des Prêtres & des Laïques. On diroit que les places publiques sont inondées de Philippes de Neri , qui charmés de passer pour indiscrets & pour imprudens & de sacrifier leur réputation , leur repos à la gloire de Dieu & au salut du prochain , vont dans les carrefours & dans les rues prêcher les vérités célestes , & défabuser le monde des erreurs dont il est épris. On diroit qu'il y a par tout des Théologiens

\* Ubi non es auditus , non effundas sermones tuos, *Eccel.* c. 32.

& des Directeurs qui aimeroient mieux tout souffrir, tout perdre, plutôt que de trahir les intérêts de la vérité, ou de conniver au crime ou d'entretenir les consciences dans une fausse sécurité, & qui préfèrent les cloîtres & les déserts à l'éclat d'un ministère qu'ils n'ont pas la force de rendre utile au salut de leurs frères. Voilà les réflexions que tout homme qui ne connoîtroit pas l'état présent du Christianisme, ne manqueroit pas de faire en entendant crier de toutes parts *Prudence, prudence, zèle discret.*

IV. Pour nous, bien instruits de ce qui se passe, nous voyons qu'un des vices dominans de notre siècle est la flaterie, la dissimulation, le respect humain. Nous connoissons l'aveuglement déplorable de tous ces prétendus-sages qui se piquent d'une discrétion imaginaire. Nous sentons tout le ridicule du Paradoxe que présentent au Public certaines gens, qui ne sachant absolument ce que c'est que prudence, ce que c'est que zèle, ne peuvent néanmoins se lasser de prêcher la pratique de l'un & de l'autre.

V. Tout le monde sçait qu'il y a quatre vertus qu'on appelle Cardinales, la Prudence, la Force, la Tempérance & la Justice. Mais ces vertus ne sont vraies & parfaites, comme S. Augustin & S. Thomas l'enseignent, qu'autant qu'elles ne sont pas séparées. Quels sont donc

ceux qui font profession de prêcher la prudence ? Ce sont des hommes intempérans, lâches & peu scrupuleux sur l'article de la justice.

Volontiers ils parlent prudence au milieu d'un repas somptueux : quand par le secours de viandes délicates & de vins exquis, ils ont satisfait leur estomac, fortifié leur poitrine, & rendu leur voix libre & sonore ; c'est alors qu'on les entend débiter des Aphorismes de prudence.

Cependant vils esclaves du respect humain, ils sont si lâches & si timides, que tous les assistans leur inspirent de la crainte.

La seule idée de force & d'intrépidité étonne ces ames basses & vulgaires. Des vuës intéressées d'avancement & de fortune, sont le seul ressort qui remue leur langue ou qui l'arrête & lui impose silence. Ce sont, pour me servir de l'expression du Prophète Isaïe, des *Chiens muets qui ne sauroient aboyer qui ne voient que des vains fantômes, & qui se plaisent dans leurs songes.* \*

Pour la justice ils auroient beau la voir foulée aux pieds ; la crainte de faire échouer leurs desseins & de déranger le plan de leurs intrigues leur tiendroit la bouche close.

Écoutons sur tout cela S. Augustin.

\* *Canes muti non valentes latrare, videntes vena, dormientes & amantes somnia. Isaïe. c. 56.*

„ Ce qui acheve de me convaincre , dit  
 „ ce saint Docteur , que ceux qui ont une  
 „ vertu les ont toutes , & toutes man-  
 „ quent à celui qui manque d'une seule ;  
 „ c'est que la prudence ne sauroit être ni  
 „ lâche , ni injuste , ni intempérante.  
 „ Car si elle a quelqu'un de ces défauts ,  
 „ ce n'est plus la prudence. S'il n'y a  
 „ donc point de prudence qui ne soit  
 „ forte , juste & tempérante , il s'ensuit  
 „ que cette vertu a toujours les autres à  
 „ sa compagnie. „ \* Qu'on lise toute en-  
 tière la Lettre d'où j'ai pris ce passage ,  
 elle fournira plusieurs exemples propres  
 à confondre nos vains Prédicateurs de la  
 prudence.

Mais n'est-il pas vrai , dit-on , que la  
 plûpart de ces Messieurs , les Apôtres du  
 zèle & de la prudence sont communément  
 regardés comme des hommes d'une dis-  
 crétion & d'une sagesse consommée ? S.  
 Augustin répond dans l'endroit cité qu'il  
 y a des vices tout à fait opposés à la ver-  
 tu ; & qu'il y en a au contraire qui sont  
 le masque & la ressemblance même de la  
 vertu. Il y a donc deux sortes de pruden-  
 ce ; l'une vraie , l'autre fausse. Celle-là

\*\* Certè hinc persuadent , qui unam virtutem ha-  
 buerit , habere omnes : & omnes deesse cui una de-  
 fuerit : quod prudentia nec ignava , nec injusta , nec  
 intemperans potest esse. Nam si quid aliquid horum  
 fuerit , prudentia non erit. Porro si prudentiæ tun-  
 erit si & fortis , & iusta & temperans sit , profectò  
 ubi fuerit , secum habet cæteras. *Epist. 29. ad Hier.*

est spirituelle & fondée sur la vérité; celle-ci est charnelle, & s'apprend à l'Ecole des passions. Elle affecte un air d'autorité pour juger & pour décider les cas de conscience, & pour régler la discipline de l'Eglise & tout ce qui a rapport à la Religion. Voici comment en parle le célèbre Pere de *Albertis.* „ C'est assurément, „ dit ce judicieux & savant Jésuite, la „ prudence de la chair elle-même, qui „ dans l'examen des cas de conscience & „ dans le jugement qu'on porte de l'état „ des ames, a égard au rang & à la qualité des personnes. „ \* Si l'on veut prendre la peine de lire le discours préliminaire que cet habile Auteur a mis à la tête de ses Paradoxes sur la Morale, on y trouvera des traits de doctrine, propres à relever ce que nous écrivons sur le même sujet. Lors donc que certains Docteurs tâchent d'inspirer aux hommes d'être prudents, que veulent-ils leur persuader en effet? Si ce n'est d'être insensés, timides, injustes, muets, & de laisser aller la barque au gré de la coutume & de l'usage courant? Telle est la prudence consommée des prétendus Sages de notre siècle. Aussi doivent-ils craindre d'être du

\* Hæc videlicet carnis prudentia ipsissima illa est, quæ in conscientiarum controversiis examinandis, in animorum judicio ferendo, faciem cognoscit: hæc quæ personas hominum intuetur. *De Albertis inpral. ad Paradox. moral.*



nombre de ceux dont Dieu dit dans S. Paul : Je détruirai la sagesse des sages, & j'abolirai la prudence des prudens. *Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.\**

---

## P A R A D O X E T R O I S I É M E.

*De la prétendue charité dont on doit user à l'égard des Auteurs qui écrivent en faveur de la Morale relâchée, & qui soutiennent des opinions pernicieuses.]*

**I. L**A Charité qui est la plus noble & la plus excellente de toutes les vertus, a deux objets, Dieu & le Prochain. L'étendue des devoirs de cette vertu qui embrasse tous les tems & toutes les actions de la vie, ne peut étonner que des chrétiens peu accoutumés à méditer les préceptes de l'Évangile ; mais qui pourroit n'être pas surpris en voyant des Théologiens, toujours faciles à dispenser les hommes d'aimer Dieu & le Prochain, imposer la loi de la charité la plus rigide à ceux qui osent reprendre leurs erreurs ? C'est une vérité de fait incontestable, qu'on trouve un très-grand nombre d'opinions relâchées dans plusieurs Livres de Morale que certaines gens mettent entre les mains des Confesseurs, comme la

\* I. ad Cor. c. I.

regle qu'ils doivent suivre dans la direction des consciences ; il est certain que ces opinions sont scandaleuses & funestes au salut éternel des fidèles ; mais est-il permis de les combattre & de les mettre en évidence ? Pour résoudre cette question dont on cherche mal-à-propos à faire un problème , j'emploie d'abord un raisonnement très-simple & très-convaincant. Si c'est un devoir de la charité chrétienne de découvrir tel ou tel homme infecté de la peste , afin de préserver de ce mal contagieux la vie des autres hommes ; n'est-ce pas un devoir encore plus indispensable de cette même charité , de faire connoître la contagion spirituelle qui tue les ames ? Malgré la justesse de cette comparaison , bien des gens prétendent que la charité évangélique s'oppose à la manifestation des erreurs du prochain. L'Auteur de l'histoire du Probabilisme s'est appliqué à réfuter fort au long un tel paradoxe ; mais puisque ses adversaires ne cessent de le répéter dans toutes les occasions , j'ai jugé à propos d'en montrer le faux & le ridicule ; & de faire voir combien une illusion si grossière est opposée à la vraie charité de Jesus-Christ. Si l'Evangile fait une loi de couvrir & de tenir cachés les défauts d'autrui , lorsqu'ils sont secrets , il n'ordonne pas moins de reprendre publiquement les erreurs publiques , qui peuvent nuire au bien spiri-

tuel du prochain. On remplit les devoirs de la charité quand on tâche de sauver l'honneur & la réputation des Ecrivains qui sont morts , en excusant leur intention , & en supposant qu'ils ont enseigné ce qu'ils croyoient conforme à la vérité , & favorable au salut de leurs freres ; & que s'il étoient encore vivans , ils rétracteroient les erreurs qu'ils verroient condamnées par le Saint Siège , ou proscrits par les Eglises les plus distinguées & par les célèbres Universités. C'est donc une mauvaise ruse dans certains Ecrivains modernes , & un Paradoxe bizarre , d'attribuer la manifestation de leurs erreurs à un défaut de charité. Le Public sensé ne sauroit assez admirer que ces mêmes Théologiens qui enseignent dans leurs Livres , que le plus grand & le premier Commandement de la Loi n'oblige qu'à l'heure de la mort , ou tout au plus quelquefois dans le long espace de trois , ou de cinq années , & presque jamais directement & par lui-même : que ces mêmes Théologiens , dis-je , ou du moins leurs partisans & leurs disciples , ne cessent de parler charité. Mais dans quelle occasion ces Messieurs montrent-ils tant de zèle ? C'est lorsqu'ils voient qu'on refute la Doctrine qui anéantit l'obligation d'aimer Dieu : lorsqu'ils s'apperçoivent qu'on démasque & qu'on met dans leur véritable jour ces opinions monstrueuses qui

bannissent le saint amour de parmi les hommes. Ils voudroient couvrir avec le manteau de la charité publique les Casuistes des derniers siècles ; qui avec leurs livres de Morale écrits , je veux le croire , sans mauvaise intention , on éteint le feu sacré qui doit brûler dans tous les cœurs , & déchire la robe nuptiale de la divine charité dont les Chrétiens doivent se revêtir. Pour confondre une conduite si peu juste & si peu réglée , je ne veux employer que cette réflexion. Ou il est vrai que dans plusieurs Ouvrages imprimés on trouve des opinions relâchées & scandaleuses , ou non. Si cela n'est pas vrai , je suis le premier à crier à l'injustice , à la calomnie. Mais si cela est vrai , peut-on aimer l'humanité ; peut-on sur tout aimer les Chrétiens qui en font la plus noble portion , sans faire tous ses efforts pour arrêter les progrès de l'erreur & des opinions perverses ? Combien donc est étrange & inoui le Paradoxe qu'on ne cesse de répéter ? Quoi ! on enseigne dans les Livres mis au jour , que le précepte de la charité envers Dieu & le prochain oblige rarement par lui-même ; & en même-tems on décrie comme violateur de la charité ceux qui prêchent ou qui écrivent contre une doctrine si pernicieuse.

II. Mais , disent plusieurs personnes qui se piquent de bel esprit ; à la bonne heure qu'on écrive contre la morale relâchée

chée, pourvû que ce soit avec douceur & politesse. On peut, sans nuire à la bonne cause, supprimer les traits offenzans, les repliques vives, les railleries piquantes. Quels sont ceux qui parlent de la sorte. Ce sont des hommes aveuglés par leurs préjugés, séduits par leurs passions, exactement formés sur le modèle de certains beaux esprits Allemands ou François; qui prononcent toujours en faveur du parti qui s'accommode mieux avec leurs inclinations & leur caractère. Qui a donc mis à ces Messieurs la balance & le compas à la main pour peser & pour mesurer les expressions & les phrases dont se doivent servir les défenseurs des vérités évangéliques? De telles gens ne font pas réflexion que ce funeste penchant qu'ils ont d'embrasser l'opinion la plus commode dans des points de morale, d'où dépend le salut éternel, les met en danger de se perdre. Le bon sens & la Loi de Dieu, nous dictent assez qu'il faut élever plus ou moins la voix, selon que le peril est plus ou moins grand. Quoi! le feu se répand de tous côtés, il menace de tout embraser, & on veut qu'au milieu des flammes, avec un ton doucereux & des paroles recherchées, je demande du secours.

Les défenseurs de la Morale relâchée jettent au nez de leurs Adversaires les qualifications de Janséniste, de Rigorif-

te, de Pascaliste, de Calviniste; si je parle donc à l'insensé selon sa folie, comme l'Écriture sainte nous enseigne de le faire, qui sera en droit de me reprendre? Qui aura le courage de censurer & de condamner ma conduite, à cause que par de justes motifs j'ai relevé avec force, mais avec toute la décence & tout le respect possible, les fausses & ridicules opinions qu'on a introduites dans la Morale chrétienne? Je prie en grace mes Adversaires de faire attention à cette Maxime si sage & si raisonnable: plus le désordre s'accroît & se répand; plus doit être ardent le zèle, plus doit être grande la liberté d'agir & de parler contre. Mais hélas! l'iniquité de notre siècle est portée jusqu'à l'extrémité; & c'est pour cela que la liberté d'écrire contre les scandales qui se multiplient de toutes parts, est presque entièrement éteinte. Si nous ouvrons les Livres que les siècles précédens nous ont transmis, nous y verrons les effets de ce zèle apostolique, de cette noble audace avec laquelle on attaquoit également, & les opinions pernicieuses, & les dérèglements publics. Au lieu qu'à présent nous en sommes venus au point de condamner sous l'indigne prétexte d'une charité fautive & mondaine, ceux qui osent écrire ou parler contre les vices les plus scandaleux. S. Paul ne distingue pas seulement deux sortes de prudence, l'une charnelle, l'autre spirituelle; il distingue

aussi deux sortes de charité, l'une vraie & l'autre fausse : celle-là est céleste & divine, celle-ci est terrestre & humaine. Ce grand Apôtre avertit ensuite que plusieurs périront pour avoir rejeté la vraie charité ; & pour n'avoir connu que celle qui s'accommode avec l'amour-propre. „ Parce „ qu'ils n'ont pas reçu, dit-il, la vraie „ charité pour être sauvé ; c'est pourquoi „ Dieu leur enverra un esprit d'erreur si „ efficace, qu'ils croiront au mensonge. \* „ Malheureusement rien n'est plus facile que de prendre le change dans cette matière, & de confondre le vrai avec le faux.

III. Écoutons maintenant un autre reproche. Ne peut-on pas du moins disent quelques-uns, combattre les opinions relâchées sans nommer les Auteurs qui les soutiennent ? Non. Car alors ces Auteurs eux-mêmes & leurs partisans seroient passer pour des témoignages fabriqués par la calomnie, les extraits qu'on donneroit de leurs Ouvrages. Si nous effuyons mille reproches de la part de ceux dont nous citons les propres paroles, que ne feroit-on pas si nous nous avisions de paroître en public sans avoir le Livre en main. Il est donc de nécessité indispensable & d'étroite obligation de faire connoître les Théologiens corrupteurs de la

\* *Eò quod charitatem veritatis non receperunt ; ut salvi fierent, ideò mitteret illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. 2. ad. Thess. cap. 2. v. 10. & 11.*

Morale de Jesus - Christ. Excuseroit-on de péché celui qui se contenteroit d'avertir en général de prendre garde à la peste, sans dire l'endroit où elle est, afin qu'on pût s'en éloigner ? De même à quoi sert-il d'apprendre aux Chrétiens, quelle est la mauvaise doctrine, si elle se répand & se communique ?

IV. Mais, ajoute-t'on, comment accorder avec la charité le stile mordant & satirique dont quelques Ecrivains se servent, en exposant dans des Livres imprimés les opinions scandaleuses de plusieurs Casuistes ? Je réponds à cela que la charité n'a point d'égard pour l'erreur : quoiqu'elle use de ménagement pour les personnes qui ont eu le malheur de s'égarer. Ainsi lorsqu'on excuse le mieux qu'il est possible, l'intention des Auteurs des mauvaises doctrines, on remplit son devoir. Il est vrai que dans la réfutation de l'erreur, nous devons suivre les règles de la vérité & ne point exagérer les excès ; mais il est juste aussi que le stile réponde au caractère des fausses opinions qu'on combat. Si l'erreur est indécente & grossière, il convient de la tourner en ridicule & de la rendre méprisante. S'il s'agit au contraire d'attaquer l'erreur en matière délicate & sublime, alors le stile polémique doit être grave & majestueux. Lorsque les partisans des Casuistes relâchés voient représenter au naturel & peindre



en ridicule certaines opinions monstrueuses, ils se récrient que les vérités de la Religion ne doivent pas être traitées sur le ton badin & fatirique. Ces Messieurs ont raison ; mais il faut qu'ils ayent la bonté de ne pas confondre les saintes règles de la Morale chrétienne, avec les maximes perverses & scandaleuses de certains Casuistes. Ce sont ces maximes, & non pas les vérités sacrées de l'Évangile qu'on tourne en dérision. Et n'a-t'on pas raison d'agir ainsi ? Les systèmes qu'on invente de nos jours sont si étranges & si oposés au sens commun, que le meilleur moyen de les refuter est de les dépeindre avec la dose de ridicule qui leur convient : en ménageant toujours néanmoins la réputation & les intentions de ceux qui en sont les Auteurs. Je ne saurois m'empêcher de rapporter ici un passage de Tertulien qui renferme une excellente & sublime leçon dont il est important de rappeler le souvenir. » Songez, vous, contre qui j'écris, qu'avant de vous attaquer je me fais un jeu de vous combattre. Je ne veux que montrer vos blessures, & non pas vous en faire. Si je ris quelquefois (en foudroyant certaines erreurs) c'est que le sujet l'exige. » Il y a des choses qui méritent d'être ainsi traitées, de peur qu'en les réfutant sérieusement on ne leur donne du crédit. » L'arrogance est le propre de la vanité ; mais il sied à la vérité de rire, parce

» que la joie est la compagne ; de railler  
 » les adversaires , parce qu'elle est sûre  
 » d'en triompher. Il faut cependant qu'elle  
 » le prenne garde de ne pas rire jusqu'à  
 » l'indécence , de peur de se rendre ridi-  
 » cule. Quand on évite cet inconvénient  
 ,, & qu'on rit avec dignité , on ne va con-  
 ,, tre aucun devoir ,, \* Je pourrois citer  
 une infinité d'autres passages des Peres ,  
 pour justifier ma façon d'écrire contre les  
 opinions perverses.

Il est vrai , disent encore nos rigides  
 Censeurs , que le stile vif & parsemé de  
 railleries piquantes a été employé par les  
 SS. Peres contre les hérétiques , mais ja-  
 mais contre les Ecrivains Catholiques.  
 Ceux qui tiennent un tel langage font  
 voir qu'ils ne connoissent point les Ou-  
 vrages de l'antiquité ecclésiastique. Pour  
 imposer silence à leur critique , je vais me  
 servir d'abord d'une autorité supérieure à  
 celle des Saints Docteurs ; je veux que  
 l'exemple de Jesus-Christ même fasse mon  
 apologie. Ce divin Sauveur traita toujours  
 avec douceur les Sadducéens , qui étoient

\* *Congressionis lusionem , deputa , Lector , ante  
 pugnam. Ostendam sed non imprimam vulnera. Si  
 & ridebitur alicubi , materiis ipsis satisfiet : Multa  
 sunt sic digna evinci ne gravitate adotentur. Vanita-  
 tati propriè festivitas cedit ; congruit & veritati ri-  
 dere , quia lætans : de æmulis suis ludere , quia se-  
 cura est. Curandum planè , ne risus ejus rideatur si  
 fuerit indignus. Cæterum ubicumque dignus risus ,  
 officium est* *Terrul. ad. Valent. c. 6* Ce passage est  
 obscur & difficile , on a tâché d'en rendre le sens.

les hérétiques de son tems parmi les Juifs ; au lieu que les Pharisiens , quoiqu'encore orthodoxes , il les reprit avec force & sévérité : les appellant hipocrites , sépulchres blanchis , aveugles & conducteurs d'aveugles ; ainsi qu'il est rapporté dans l'Evangile. Le stile dont nous voyons dans les Actes des Apôtres que saint Etienne se servit pour reprocher aux Juifs leur incrédulité & leur obstination , n'est ni doux ni agréable. Les Epîtres de S. Paul ; sur tout la premiere aux Corinthiens , sont ordinairement parsemées d'expressions vives & affomantes : combien fut grande néanmoins la charité de cet Apôtre ! Disons quelque chose de plus fort. Les Livres saints de l'Ancien Testament n'immortalisent-ils pas le souvenir des crimes & des désordres du célèbre Samson , & de plusieurs autres Personnages illustres ? L'Evangile ne rapporte-t'il pas le reniement de S. Pierre aussi bien que la trahison de Judas , & les contestations que la jalousie fit naître entre les Apôtres ? S'avisera-t'on de condamner les Evangelistes & les autres Ecrivains sacrés , comme violateurs de la charité ? Après de tels exemples quel mal y aura-t'il de preserver de la séduction des personnes peu instruites , en leur faisant connoître les relâchemens scandaleux d'un Escobar , d'un Tambourin , d'un Diana ? Il est à souhaiter que ceci fasse impression sur l'esprit de certaines gens idolâtres de la fortune ; qui n'ayant ni

favor ni prudence, voudroient cependant se faire passer pour sages en débitant des maximes d'une prétendue charité qui ne fait qu'entretenir les désordres.

Les endroits que nous venons de citer, aussi-bien que plusieurs autres passages des Livres Saints, les Peres de l'Eglise se les sont proposé comme le modèle du stile véhément & sévère dont ils devoient se servir quand les circonstances l'exigeoient. Saint Augustin, un des plus modérés entre les Saints Docteurs, n'employe-t-il pas souvent des expressions vives & piquantes contre Pélage encore Catholique, & estimé de tout le monde comme un homme d'une grande piété? Je ne parle pas de la manière d'écrire de S. Jérôme; soit dans sa Réfutation des opinions de Jean de Jérusalem, soit dans l'Apologie de deux Dames Romaines, Sainte Paule & Sainte Mélanie, contre les mauvais discours de certains Prêtres Catholiques; soit enfin dans ses Ouvrages contre Rufin: parce qu'on diroit peut-être que ce n'est pas-là qu'il faut prendre un modèle à imiter. Choisissons donc le plus humain, le plus doux, le plus poli de tous les Peres; je veux dire S. Bernard, dont le stile ne respire que la douceur. Avec quelle force ce grand Ecrivain, tantôt piquant, tantôt enjoué, tantôt véhément, ne déclame-t-il pas contre les abus & les relâchemens des Moines, des Ecclésiastiques, &

même des premiers Ministres de l'Eglise ? Les expressions dont S. Prosper s'est servi pour mettre au jour les erreurs de Cassien & des autres Religieux de Marseille ; qui tous étoient non-seulement Catholiques , mais encore célèbres par leur doctrine , sont très-vives & tres-mordantes. Dira-t'on que tant de Saints Personages ont blessé la charité ? Qu'on avoue plutôt que les hommes sont injustes dans leurs jugemens , & que difficilement ils attribuent à un motif de Religion & de charité ce qui incommode leurs passions. *Difficile credunt homines ex charitate fieri quod sibi molestum est.* \*

VI. Mais quel contraste ! quelle bizarrerie de conduite ! On ne prêche que charité à l'égard des Casuites qui ont enseigné des opinions commodes ; & on est sans charité , sans zèle pour les fidèles que ces opinions peuvent séduire ; & qui courent même après elle , attirés par la facilité qu'ils y trouvent de vivre au gré de leurs désirs. Un tel Paradoxe , quelque frappant qu'il soit , le devient encore davantage quand on examine de près les Livres & les autres Ecrits de ces hommes qui appellent de tout au Tribunal de la Religion. Selon la remarque du Savant P. Camargo Jésuite , la plupart des Probabilistes écrivent contre leurs adversai-

\* Culgo Medit. c. 17.

res de la maniere la plus amère & la moins chrétienne ; & ensuite quand ils ont le chagrin de se voir condamnés par la vérité , ils s'écrient où est la charité ? Le mot de charité ainsi détourné a un faux sens ; ces Messieurs ont le secret de le mettre dans la bouche d'un grand nombre de leurs devots , dont il se forme une légion de partisans d'autant plus zélés , que chacun d'eux a un intérêt particulier de soutenir des systêmes qui favorisent la vie molle & oisive dont il est épris. L'expérience fournit sur ce point des preuves très-convaincantes. Qu'on publie contre qui l'on voudra les Libelles les plus infamans & les plus satyriques , pourvû qu'il ne soit question d'aucun Ecrivain du parti , cette troupe choisie n'ouvrira pas la bouche & n'appellera point la charité à son secours. Elle n'éclate & ne fait entendre sa voix , que lorsqu'on touche au Probabilisme ; à ce systême complaisant , qui en présentant à l'esprit des opinions douces & commodes , calme les troubles du cœur , émouffe les remords de la conscience. Quel est donc le but où l'on se propose d'arriver par une façon de penser & d'agir si artificieuse & si raffinée ? On prétend par-là se procurer la liberté de faire imprimer sans contradiction toutes les erreurs qu'on voudra mettre au jour. En effet il est clair que ces Messieurs ne sont contents que lorsqu'ils réussissent à ca-

cher sous le manteau de l'indulgence & de la charité publique le faux de leurs opinions, & à empêcher qu'on ne les montre sous le vrai point de vûe qui en inspireroit de l'horreur. Car enfin on n'écrit pas toujours avec feu ; tout le monde n'a pas la même force de pinceau, ni la même vivacité de couleurs ; le stile des Ecrivains est différent, selon la différence des esprits & des caractères. Cependant ni les égards, ni la complaisance ne servent de rien. La vérité est toujours odieuse à ceux qui aiment le mensonge, de quelque façon qu'on la présente, on est assuré de ne pas plaire. Rien n'est plus certain que la maxime que nous avons rapportée : les hommes ne peuvent imaginer qu'on ait raison, ni qu'on agisse par un motif de charité, tant qu'on incommode leurs passions. Ainsi quelque attention qu'on ait de s'abstenir de toute injure, au jugement de certaines gens, on n'en a pas moins blessé la charité. Sous quelque point de vûe que la vérité se présente, sa lumière importune frappe trop rudement des esprits amateurs de l'illusion. Ce qui s'est passé au sujet de l'Histoire du Probabilisme en est une preuve sensible. Tous les Ecrivains qui ont attaqué cet Ouvrage n'ont pu produire une seule phrase où l'on manque d'égard & de respect pour ceux qui s'en sont déclarés les seuls adversaires : c'est une chose constante. Mal-

gré cela , dans la réfutation qu'ils ont essayé d'en faire , ils se servent d'un stile tout opposé , je ne dis pas à la charité chrétienne , mais aux Loix de l'humanité , que les Payens même respectent. Ce n'est pas ici le lieu de démontrer pleinement ce fait ; je me contenterai de donner une légère idée de la maniere d'écrire douce & modérée de ces Messieurs , en rapportant seulement un ou deux endroits de leurs Ouvrages.

VII. Le premier passage que je vais rapporter est tiré du Livret d'une seule feuille , intitulé : *Les plaintes de la justification*. L'Auteur se donne pour le P. Saint-Vital ; mais pour moi je suppose que la *Justification* , aussi bien que *les Plaintes* , sont l'Ouvrage de quelque Ecrivain téméraire , qui pour se donner du crédit & de l'autorité , ose emprunter un nom respectable. Car je ne saurois croire que le P. Saint-Vital déjà octogénaire , homme d'une prudence & d'une piété consommée , estimable par toute sorte d'endroits , ait fait des Livres remplis d'injures atroces. Je vais mettre mes Lecteurs à portée d'en juger. Voici ce qu'on lit , par exemple à la page 2. de l'Écrit intitulé : *les Plaintes* : " l'Auteur de la Justification a cru qu'il valoit mieux couper  
 „ court & renverser d'un seul coup tout  
 „ ce que le P. Concina publié dans son  
 „ Histoire , au préjudice d'autrui. Pour



„ y réussir , il représente cet Ecrivain  
 „ ( le P. Concina ) comme un homme dé-  
 „ crié pour la bonne foi & indigne de  
 „ trouver croyance chez les gens sensés ,  
 „ & il se fonde sur ce qu'ont écrit contre  
 „ cet Auteur deux de ses Confreres , le P.  
 „ Milante & le P. Carratin : l'un & l'au-  
 „ tre de l'Ordre de S. Dominique. Il rap-  
 „ porte fidèlement les critiques & les cen-  
 „ sures de ces deux Ecrivains contre cer-  
 „ tains Ouvrages publiés précédament par  
 „ le même P. Concina , sur les obligations  
 „ de la pauvreté religieuse. Ces censures  
 „ sont si terribles & si affomantes , qu'el-  
 „ les détruisent entièrement la réputation  
 „ de l'Ecrivain censuré , & ne peuvent  
 „ plus permettre qu'on se fie à lui „ Le  
 caractère de la charité de Messieurs les  
 nouveaux Casuistes pouvoit-il se peindre  
 avec des couleurs plus vives & des traits  
 plus lumineux ?

VIII. Rapportons un autre passage non  
 moins frappant que le précédent. A la page  
 3. du même Livre on accuse le P. Con-  
 cina d'avoir attaqué le Corps Religieux  
 & d'avoir flétri leur réputation. „ C'est ,  
 „ dit-on , mal à propos & fort indécem-  
 „ ment que le P. Concina décrie les Reli-  
 „ gieux qui ont de l'argent en leur parti-  
 „ culier , & qu'il les fait passer pour des  
 „ enfans de perdition , qui démentent leur  
 „ profession , & pour d'infâmes violateurs  
 „ du vœu de pauvreté , qui vivent dans

„ le danger d'être damnés éternellement.  
 „ Cependant le croiroit-on ? Le P. Concina dit tout le contraire , & enseigne la doctrine la plus propre , non pas à la vérité pour favoriser le relâchement , mais pour justifier les Religieux qui dans certains cas gardent de l'argent en leur particulier. Il n'y a qu'à l'entendre. \* „ Tout „ le monde convient , dit-il , que la Profession religieuse est une espèce de contrat qui se fait avec solennité , & par lequel le Religieux s'engage à une pauvreté „ perpétuelle : non pas à une pauvreté indéterminée , mais à celle qui est fixée par „ sa propre Règle. Chaque Règle , comme „ nous avons vu , prescrit cette sorte de pauvreté , qui consiste à vivre en commun.

\* *Certum quoque apud omnes est , Regularium professionem contractum quemdam esse solemniter peractum in quo Religiosus perpetuam spondet paupertatem , non quamcumque , sed eam quam propria Regula , prescribit. Quælibet autem Regula , ut vidimus , paupertatem communi vitæ circumscriptam servandam mandat. Hinc Religiosus , omnia sua , tum præsentia , tum futura , sub Religionis dominio ponit , eâ conditione & pacto ut Religio de iis bonis , ceu suis in communem omnium Religiosorum usum disponere queat , prout sibi expediens visum fuerit. Et Religio vicissim eodem vinculo sese obstringit , victum & vestitum omniaque necessaria Religioso præstituram. Sicuti autem in quolibet contracta , una deficiente parte in suo explendo munere , deficiat quoque alterâ necesse est. Ita similiter si Religio in victûs & vestitus provisione desit officio suo , illico in Religioso professo , jus oritur naturæ , quemlibet antecedens contractum , victum & vestitum proprio sibi peculio comparandi.*  
*Discipl. Ap. Monast. Dist. 2. c. 1. p. 84.*

5, Delà vient que tout Religieux transporte  
,, à la Communauté le domaine de tous  
,, ses biens présens & à venir, de telle  
,, sorte que la Communauté puisse en dis-  
,, poser, commé lui appartenant, pour  
,, l'usage commun de tous les Religieux,  
,, ainsi qu'elle le trouvera bon. La Reli-  
,, gion de son côté s'engage par le même  
,, contrat de fournir au Religieux la vie,  
,, le vêtement & les autres choses néces-  
,, saires. D'où il s'ensuit que, comme dans  
,, toutes les autres espèces de contrats,  
,, quand l'une des deux parties manque  
,, aux conventions, l'autre partie a droit  
,, d'y manquer, de même dans celui-ci,  
,, lorsque la Religion manque de pro-  
,, curer au Religieux la vie & le vête-  
,, ment, comme elle s'y est engagée, le  
,, Religieux profès rentre dans le droit  
,, naturel, antérieur à tout contrat, de  
,, s'approprier de l'argent pour fournir à  
,, sa nourriture & à son vêtement. „ Que  
,, dira maintenant le R. P. Auteur des *Plain-*  
*tes*? Le P. Concina condamne-t'il tous  
les Religieux qui ont de l'argent en leur  
particulier? Le prétendu P. Saint-Vital  
répondra peut-être qu'il a parlé d'après le  
témoignage de deux Théologiens graves  
& Anti-Probabilistes; & que l'autorité  
de tels garands rend un fait probable. Je  
lui passe ce principe de Probabilisme; mais  
je dis que l'application qu'il en fait au  
cas présent, est fausse, de l'aveu même

des Probabilistes ; parce que les deux Auteurs cités sont adversaires déclarés du P. Concina , & qu'ils parlent dans leur propre cause. Ainsi l'Auteur des *Plaintes* est obligé , selon les règles de morale reçues chez tous les Casuistes , de rétracter toutes les impostures , qu'il me soit permis de me servir de ce terme , qu'il a publiées sur la foi de ces deux Théologiens. Je m'abstiens de transcrire les passages injurieux , & non moins contraires à la vérité qu'à la bienséance , dont le P. Lecchius autre Jésuite a rempli son Ouvrage , & qu'il a copiés des écrits du P. Carratin contre le P. Concina. Je renvoie tout cela à ce Tribunal redoutable , d'où l'erreur ni la prévention ne peuvent approcher. Je me contente de dire en gémissant , que je suis fâché que le P. Lecchius & le prétendu Pere Saint-Vital aient donné de grands éloges à la *vie Religieuse* du Pere Carratin. \* Cet Ouvrage ne mérite pas d'être loué ; puisque l'Auteur soutient , qu'il est permis aux Religieux d'avoir de

\* Le P. Concina supérieur à toute prévention ; n'est pas plus indulgent à l'égard de ses propres Confreres , qu'envers les Etrangers. Quand l'amour de la vérité regne souverainement dans le cœur & dans l'esprit , on attaque l'erreur par tout où on la trouve. Un homme de ce caractère ne peut manquer d'avoir beaucoup d'ennemis, *Veritas odium parit*. Mais personne ne peut lui refuser de l'estime ; & il inspire aux gens de bien ces sentimens d'amour mêlés de respect & d'admiration , qui sont sur la terre la récompense & la gloire des grands hommes.

l'argent en propre pour se procurer une nourriture plus recherchée & un vêtement plus commode que celui que la Communauté fournit, pour faire des voyages, des repas, des promenades de fantaisie; pour acheter des montres & de tabatieres d'argent; & enfin pour jouer. Que diroit le glorieux Patriarche S. Ignace, lui qui regardoit la pauvreté comme le rempart de la discipline monastique, lui qui en a prescrit à sa Compagnie la pratique la plus austère? que diroit-il s'il voyoit aujourd'hui plusieurs de ses enfans approuver avec éloge une doctrine si relâchée & si scandaleuse? J'espère que le Lecteur aura la complaisance de me pardonner cette excursion, que j'ai été obligé de faire pour tâcher de ramener mes adversaires dans le bon chemin. Ne sachant que répondre à l'Histoire du Probabilisme, ils vont se déshonorer en attaquant la pauvreté religieuse. J'écrirai peut-être un jour sur ce sujet d'une manière qui ne leur sera pas agréable.

IX. Revenons au-Paradoxe de la charité. Personne ne s'irrite contre ceux qui reprennent les désordres publics avec tant de fureur que les Auteurs de ces mêmes désordres. Ceux-ci pour jouir de l'impunité, voudroient que tous les hommes fussent sans voix & sans langue & que tout le monde entier fut muet. C'est par des vues semblables que certains Proba-

bilistes , pour pouvoir librement publier les opinions les plus relâchées , voudroient que personne n'écrivît pour les combattre ; ou que si l'on écrivoit , ce fut à la façon des Pyrroniens , en laissant subsister le pour & le contre. Le stile mâle , vigoureux & dogmatique , tel que l'exigent des matières aussi importantes & aussi sûres que celles de la Religion , est , au jugement de ces Messieurs , entièrement contraire à la charité. Quoi ! dans un siècle si éclairé , si critique , les Probabilistes se mettront sous les aîles de la charité ; & cette ressource de nouvelle invention leur servira de rempart ! Ils se plaindront qu'on en veut à leurs personnes , tandis qu'on ne fait que réfuter leurs erreurs ! Ils crieront , *charité , charité* ; quand on se contente d'attaquer les relâchemens de leurs Casuistes !

X. Je reprend en peu de mots ce singulier & absurde Paradoxe.

Lorsque le mal est si empiré , que le malade ne le sent plus , c'est le signal d'une mort prochaine. La dissolution & le dérèglement des mœurs sont aujourd'hui à leur comble : tout homme raisonnable ne peut manquer d'en convenir ; & voilà pourquoi au milieu de tant de maladies qui donnent la mort aux ames , régnent un profond sommeil , une létargie funeste , une déplorable frénésie ; voilà pourquoi on prétend qu'il est contre la

charité de crier assez fort pour réveiller ceux qui sont dans un mortel assoupissement. Autrefois on regardoit comme un trait de la plus cruelle barbarie , d'empêcher les malheureux qui étoient dans les tourmens de se lamenter & de se plaindre. Nous voyons aujourd'hui bien des gens user de cette espèce de tyrannie. On ne veut pas qu'au milieu du carnage & tant d'ames, à qui le péché donne la mort, personne pousse des cris , ni fasse éclater sa douleur. On traite d'esprit brouillon & de cervelle troublée quiconque ose élever sa voix à proportion de la surdité de ceux à qui il faut se faire entendre. Plus le monde vieillit dans l'iniquité , plus il est insensible & sourd à la voix du Ciel ; plus certains Casuistes à la mode voudroient qu'on baissât le ton & qu'on radoucît les paroles. Quand nous leur opposons l'exemple des SS. Peres qui ont tant de fois employé avec succès le stile véhément & patétique ; ils répondent que si les Augustins , les Jérômes & les Bernards écrivoient dans le siècle où nous vivons , les Livres de la Considération & autres Ouvrages contre les désordres des Ministres de l'Eglise , & contre le relâchement des Monastères , seroient condamnés & profcrits. Plus le vice gagne le terrain , plus se répand la licence de fabriquer des doctrines perverses ; plus le zèle de corriger & de reprendre s'affoiblit & s'éteint. Quel;

le horreur ne font pas à un Chrétien certaines maximes de plusieurs Casuistes de nos jours ! Cependant qui ose s'élever & écrire contre ? Je prie tous ceux qui tiennent quelque rang dans l'Eglise , de jeter les yeux sur les Ecrivains Catholiques des siècles précédens jusqu'à la fatale époque du Probabilisme ; ils verront par tout une heureuse uniformité de doctrine & une liberté vraiment évangélique dans la manière d'attaquer les opinions relâchées & les désordres publics. Au contraire, depuis le moment où les Probabilistes ont pénétré dans la vigne du Sauveur , à mesure que la Théologie chrétienne s'est relâchée , on a vû diminuer peu à peu la liberté d'écrire contre la Morale mitigée. Et ce qui acheve de mettre aujourd'hui le comble au mal que nous déplorons ; c'est qu'à peine peut-on souffler & ouvrir la bouche , ou prendre la plume pour venger la cause de Jesus-Christ , sans être traité d'imprudent , de Rigoriste , de Janséniste , de Paschaliste , ou d'homme turbulent & sans charité.

XI. Finissons ce Paradoxe par une pensée de Tite-Live. “ Nous sommes dans  
 „ un état si désespéré , disoit ce grave His-  
 „ torien , en déplorant les malheurs de  
 „ son tems , que nous ne pouvons souffrir  
 „ ni nos maux , ni les remèdes qui se-  
 „ roient capables de les guerir. *Nec vitia  
 „ nostra , nec remedia pati possumus.* „ \*

\* Tit. Liv. Dec. 1. lib. 1. in Proem.



La République Romaine, qui étoit l'ouvrage de la valeur & de la politique des hommes, ne pouvoient se soutenir dans un si grand dérangement de sa constitution. Au lieu que l'Eglise, qui est l'ouvrage de la sagesse & de la puissance du Très-haut, ne sera jamais détruite. Rien ne peut renverser ce que Dieu soutient, & dont J. C. même est le Fondement.

Ainsi certaines gens ont beau crier : il y aura toujours dans le sein de la Religion des hommes animés de l'esprit de Dieu ; lesquels foulant aux pieds les craintes & les espérances de ce monde, ne cesseront de se succéder jusqu'à la fin des siècles, & de défendre les saintes maximes de la Morale Chrétienne.

---

### PARADOXE QUATRIÈME

*De la paix qui doit régner parmi les Théologiens Catholiques.*

I. **C**Eux qui goûtent sans trouble les douceurs d'une vie molle, & qui se reposent tranquillement dans le sein des plaisirs, ont un intérêt particulier à débiter des maximes de paix. On les entend sans cesse vanter à leur aise les avantages de la tranquillité, & déclamer vivement contre ceux qui tachent de réveiller les esprits & de les rendre attentifs à la lumière de la vérité. Pourquoi, disent ces heureux mortels, ne pas

laisser le monde tel qu'il est ? Que gagnent-on à tourmenter le genre humain ? Ces faux sages , persuadés qu'il y auroit beaucoup à perdre pour eux dans les guerres de doctrine , qu'elles ne serviroient qu'à troubler leurs plaisirs , à déranger leurs aises , & qu'elles pourroient même détourner d'un côté le vent favorable de la fortune ; attachés passionnement à jouir sans inquiétude de la bonne chere , des présens , & des autres avantages que leur procure l'exercice du saint ministère ; jaloux de se maintenir paisibles possesseurs d'une direction brillante & utile qui ne se soutient que par le relâchement de la morale Chrétienne : de tels hommes crient sans cesse la *paix* , la *paix*. Et pour la procurer à quelque prix que ce soit , cette prétendue paix , ils veulent assujettir à la même condition , tenir également dans le silence , & les partisans de l'erreur & les défenseurs de la vérité. Que dans les disputes de caprice , qui n'ont point de rapport au salut éternel , on tâche d'étouffer la curiosité des esprits temeraires & audacieux ; rien n'est plus juste , ni plus raisonnable. A la bonne heure encore ; qu'à ceux à qui il n'appartient pas de juger des affaires de doctrine , on prescrive une trêve de curiosité , jusqu'au tems où l'on pourra avec les précautions convenables mettre la vérité dans tout son jour. Mais que ceux qui devroient procurer à

tout l'Univers la discussion & l'éclaircissement des points de morale qui sont l'objet des contestations Théologiques, & d'où dépend le bonheur ou le malheur éternel emploient toutes les ruses & tous les moyens possibles pour que la vérité reste confondue avec l'erreur, & la saine doctrine avec les opinions relâchées : c'est assurément un Paradoxe déplorable. Quel est donc le secret ressort qui opere une conduite si extraordinaire ? Le voici. Des hommes attachés à leur propre sens, guidés par une politique raffinée veulent établir une paix qui consiste dans une entière licence de repandre & d'enseigner sans contradiction les maximes les plus relâchées. Et en effet, si leur projet de paix avoit lieu, si personne n'osoit combattre les sentimens erronés, chacun se donneroit carrière & publieroit impunément les pernicioeux sistêmes qu'il auroit fabriqués selon son caprice.

II. Pour ne rien imposer à ces politiques & pour juger sainement de leurs vûes ; écoutons & pesons exactement leurs discours. N'est-ce pas, disent-ils un grand scandale de voir tant de Théologiens Catholiques, dont la plûpart sont Religieux, être continuellement en guerre & soutenir pendant des siècles entiers des disputes de Doctrine & des contestations qui scandalisent les hérétiques, qui troublent les fidèles ; & qui par des progrès insensibles

bles aboutiront enfin à la ruine de l'Eglise ! Tel est le langage d'une sagesse toute mondaine , qui compte peu sur les promesses de Jesus - Christ ; qui traite la Religion comme un système politique , & qui ignore que le moyen qui a toujours contribué & qui contribue encore à établir & à faire croître le Christianisme parmi les Nations ; c'est de l'enseigner , de le conserver dans toute sa pureté , & de l'opposer sans ménagement à tout ce qui s'éleve contre la sagesse du Très-haut. Tout le monde doit sans doute désirer une parfaite concorde , une paix mutuelle qui unisse nos cœurs entre eux , & qui les attache à Dieu par les liens de la charité. Nous sommes tous obligés de concourir à cette sainte union qui est le premier & le plus beau titre de la Religion chrétienne ; comme l'enseigne S. Paul , quand il dit : „ Je vous conjure , mes „ Freres , par le Nom de Jesus-Christ „ notre Seigneur , d'avoir tous un même „ langage , & de ne point souffrir parmi „ vous de divisions ni de schismes ; mais „ d'être tous unis ensemble dans un même esprit & dans un même sentiment. „ \* Mais dans le cas que le vice fasse la guerre à la vertu , & que l'erreur

\* *Obsecro autem vos , Fratres , per nomen Domini Nostri Jesus-Christi ut idipsum dicatis omnes , & non sint in vobis schismata. Sitis autem perfecti in eodem sensu & in eadem Sententiâ , i. Cor. c. i. -*

attaque la vérité ; alors proposer la paix , n'est-ce pas proposer de céder le champ de bataille à l'erreur & de donner au vice une entière victoire ? Dieu déclare lui-même que la vie des hommes est un continuel combat sur la terre ; que le vice poursuit la vertu , & que l'erreur livre sans cesse des assauts à la vérité. ,, Le bien ,, est contraire au mal , dit le Sage , & la ,, vie à la mort : ainsi le pécheur est con- ,, traire à l'homme juste. ,, \* Si dans les premiers siècles de l'Eglise les défenseurs de la Religion chrétienne avoient suivi le même plan & le même projet de paix qu'on propose aujourd'hui , où en seroient les dogmes de notre foi & les principes de la saine Morale. Le scandale des contradictions & des disputes est un mal inévitable , un mal nécessaire , selon la parole de Jesus-Christ : *Necesse est ut veniant scandala.* Aussi S. Bernard , S. Thomas & les autres Saints Docteurs enseignent avec S. Grégoire. ,, Qu'il vaut mieux ,, laisser arriver du scandale , que d'aban- ,, donner la vérité. ,, \*\* C'est le langage que les Peres de l'Eglise ont emprunté des saintes Ecritures. Les défenseurs des opinions commodes & des partisans de la sagesse humaine proposent

\* Contra malum bonum est , & contra mortem vita ; sic & contra virum justum peccator *E. cl. c. 33.*

\*\* Melius est ut scandalum oriatur , quàm ut veritas relinquatur. *Hom. 7. in Ezechiel.*

une paix funeste qui a pour fondement la tolérance des abus , des relâchemens , des erreurs : au lieu que la paix que Dieu commande dans les Livres Saints , n'est jamais aux dépens de la vérité. 1. Hélas ! la paix tant vantée par nos Théologiens politiques faisoit couler des larmes amères des yeux du saint Roi David , qui sentoit son zèle s'allumer à la vue de la tranquillité dont jouissent les impies. 2. C'est aussi contre cette paix fatale & terrible que le Prophète Jérémie déclame vivement en ces termes : „ Depuis le „ Prophète jusqu'au Prêtre, tous ne pen- „ sent qu'à tromper avec adresse. Ils gué- „ rissoient les plaies de mon peuple d'une „ maniere honteuse , en disant la *paix* , la „ *paix* lorsqu'il n'y avoit point de paix. „ 3. Cette paix toute humaine est plus amère que la guerre , selon le Prophète Ezechiel. 4. Enfin Jesus-Christ n'ordonne-t-il pas d'employer le glaive de la vérité contre cette paix fausse & plâtrée qui tient les cœurs endormis dans une déplorable sécurité. „ Ne pensez pas , dit cet adora- „ ble Sauveur , que je suis venu appor-

1. Veritatem tantum & pacem diligite. *Zachar. c. 8. v. 19.*

2. Zelavi super iniquos , pacem peccatorum videns *1f. 77. v. 3.*

3. A Propheta usque ad Sacerdotem cuncti faciunt dolum. Et curabant contritionem filiarum populi mei cum ignominia , dicentes : pax , pax : & non erat pax. *Jeremie. ch. 6.*

4. Ecce in pace amaritudo mea amarissima. *Ezech. ch. 38.*

ter la paix, mais l'épée. \* Je pourrois citer une infinité d'autres témoignages; mais je me contente pour le présent de rapporter un passage de S. Grégoire de Nazianze, „ Qu'on se garde bien de „ croire, dit ce grand Orateur; que je „ sois d'avis qu'il faut aimer & embrasser „ indifféremment toute paix. Car je sai „ fort bien que comme il y a certaines „ dissentions très-utiles, il y a aussi une „ certaine concorde très-pernicieuse. Et „ il vaut mieux entrer en dispute pour les „ intérêts de la piété, que de se réunir „ en faveur du vice. \*\* „

III. Je conviens néanmoins que dans les guerres littéraires, chacun doit, avant d'entrer dans le combat, examiner avec attention & pèsér avec soin les vues & les motifs qui lui font prendre la plume. Si l'esprit de jalousie & de parti, si la ridicule vanité de vouloir faire triompher son opinion, sont les seuls ressorts qui poussent à la dispute; il y a tout sujet de craindre que de tels disputeurs ne soient du nombre de ces hommes vains & charnels à qui S. Paul adressoit ces reproches; Puisqu'il y a parmi vous des ja-

\* Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere sed gladium. *Mat.* 6. 10. 34.

\*\* Neque verò quispiam suspicetur, quod pacem omnem amandam esse, & amplectendam existimem. Nam, ut oprimam quamdam dissentionem, ita perniciosissimam quamdam concordiam esse, perspectum habeo: melior est enim contentio pietatis, causâ susceptâ, quam vitiosa concordia. *Or.* 32.

„ lousies , des disputes & des divisions ,  
 „ n'est-il pas visible que vous êtes char-  
 „ nels , & que votre conduite est encore  
 „ bien humaine. \* „ Pour marcher sans  
 risque au milieu des dangers & des pié-  
 ges que tendent de toutes parts des enne-  
 mis d'autant plus redoutables , qu'ils sont  
 plus cachés , il faut premièrement se bien  
 assurer si la cause qu'on soutient est celle  
 de la vérité. Ce point , qui est le plus im-  
 portant , étant bien décidé , il est facile  
 d'épurer ses intentions , & de régler son  
 zèle , son ardeur , ses démarches. Il est  
 vrai que même après cette précaution ,  
 l'esprit d'orgueil & d'animosité peut se  
 glisser , se mettre de la partie , & à l'abri  
 de la bonne cause , travailler pour le  
 compte de l'amour propre. Mais il n'est  
 pas moins vrai qu'on peut facilement  
 écarter & vaincre cette tentation , en em-  
 ployant les moyens que Dieu prescrit ;  
 je veux dire une prière fervente & une  
 sincère humilité. Fortifié par ces secours  
 spirituels , un défenseur de la vérité peut  
 hardiment & avec courage entrer dans  
 la carrière. Ceux au contraire qui dé-  
 fendent le mensonge , que peuvent-ils ,  
 qu'errer au gré de leurs passions ? Ce sont  
 ceux-ci , & non pas les défenseurs de la  
 vérité , qui fomentent le schisme & qui  
 soufflent par tout le feu de la discorde.

\* Cum enim sint inter vos zelus & contentio, non  
 ne carnâles estis & secundum hominem ambulatis.  
 I. ad. Corinth. c. 3.



Que ceux qui combattent pour la saine doctrine n'ayent donc point de crainte, & qu'ils travaillent à la défendre avec ardeur & avec persévérance. Qu'ils gravent profondément dans leur cœur ces belles & touchantes paroles que nous lisons dans le troisiéme Livre d'Esdras : „ La vérité est grande, elle est plus forte que tout. . . . La vérité est stable ; elle se soutient éternellement, & passe de siècles en siècles. Elle ne fait point d'acception ni de différence des personnes ; mais elle exerce la justice à l'égard de tous, même à l'égard des méchans qui en violent les Loix. Que le Dieu de la vérité soit béni. . . . A ce discours les peuples s'écrièrent en répétant : La vérité est grande, elle prévaut sur tout. „ \*

Je donne au Public ces Paradoxes, comme un essai préliminaire aux réflexions que je ferai sur les Ouvrages du R. P. Bovius & du R. P. Lecchius. Dans quelque'autre occasion je publierai d'autres Paradoxes encore plus extraordinaires sur le Probabilisme. Pour le présent, c'est assez de ces quatre.

\* Veritas magna est & fortior præ omnibus : Veritas manet & invalescit in æternum, vivit & obtinet in sæcula sæculorum. Néc est apud eam accipere personas neque differentia ; sed quæ justa sunt facit omnibus, injustis ac malignis . . . Benedictus Deus Veritatis . . . Et omnes populi clamaverunt & dixerunt : Magna est Veritas & prævalet, &c. *Esdras. lib. 3. c. 4.* Ce Livre, quoiqu'apocriphe, est d'une antiquité respectable, & vaut la peine d'être cité.

---



---

# D E C R E T S

## D U S A I N T S I È G E .

*Contre les Nouveaux Mamillaires.*

I. DECRET  
Du Jeudi 16. Avril

1744.

**D**Ans la Congrégation générale de la sainte & universelle Inquisition de Rome, tenue au Palais Apostolique du Quirinal en présence de N. Seigneur & très S. P. le Pape Benoît XIV. & des Eminentissimes & Révérendissimes Seigneurs nosseigneurs les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine spécialement députés par le Saint Siège Apostolique en qualité d'Inquisiteurs généraux du crime d'hérésie.

DECRETUM  
Feriâ v. die 16. Aprilis 1744.

**I**N Congregatione generali Stæ. Romanæ & universalis Inquisitionis, habita in Palatio Apostolico Quirinali coram sanctissimo Domino nostro Benedicto Papa XIV. ac Eminentissimis & Reverendissimis Dominis S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus in totâ Republicâ christianâ contra hæreticam pravitatem generalibus Inquisitoribus à S. Sede Apostolicâ specialiter deputatis.

Idem Sanctissimus Dominus noster Dominus Benedictus Papa XIV. auditis theologicâ Censurâ infra libri, nec non præfatorum Eminētissimorū DD. Cardinalium suffragiis, prohibendum ac damnandum censuit, prout præsentî Decreto damnat ac prohibet, librum Venetis impressum anno 1743. cui titulus: *Dissertatio in casus reservatos Venetæ Diæceseos. Auctore N. N. tanquam continentem Propositiones respectivè falsas, malè sonantes, scandalo-fas, & piarum aurium offensivas; eâdemque prohibitionè damnat & vetat quascumque scripturas, seu libros editos vel edendos, ejusdem Libri defensionem continentés.*

Notre susdit Seigneur & très S. P. le Pape Benoît XIV. après avoir entendu la Censure Théologique du livre qui sera nommé ci-dessous, & recueilli les suffrages de nosdits Seigneurs les Eminētissimes Cardinaux; a jugé à propos de prohiber & condamner comme par le présent Décret il prohibe & condamne le Livre imprimé à Venise l'an 1743. & intitulé: *Dissertation sur les Cas réservés du Diocèse de Venise, par N. N. comme contenant des propositions respectivement fausses, mal sonantes, scandaleuses & capables d'offenser les oreilles pieuses; & par la même prohibition il condamne & défend toutes Ecritures & tous li-*

vres imprimés ou à imprimer pour la défense du Livre susdit.

C'est pourquoi le susdit livre & les Ecritures ou livres pour sa défense ainsi condamnés, N. S. P. le Pape nommé ci-dessus, défend à toute personne de quelque état & condition qu'elle soit, d'oser sous quelque prétexte que ce puisse être, les imprimer ou faire imprimer, ni les transcrire, ni les garder chez soi, soit imprimés, soit manuscrits; ni les lire; mais il veut qu'on soit tenu sur le champ de remettre & consigner effectivement led. Livre ou lesdits Livres entre les mains des Ordinaires des Lieux ou des Inquisiteurs du crime d'hérésie; sous les peines énon-

Hunc itaque Librum & Scripturas seu Libros sic damnatos & prohibitos idem SS. Dominus noster vetat ne quis cujuscumque sit status & conditionis, ullo modo & sub quocumque prætextu iterum imprimere, aut imprimi facere vel transcribere, aut jam impressum vel impressos, aut transcriptos apud se retinere & legere audeat; sed ipsum aut ipsos Ordinariis locorum, vel hereticæ pravitatis Inquisitoribus statim & cum effectu trahere, & consignare teneatur, sub pœnis in Indice Librorum prohibitorum contentis.

cées dans le Catalogue des Livres défendus.

Paulus Antonius Capellonius S. Romanæ, & universalis Inquisitionis not. Loco † Sigilli.

Paul Antoine Capellon Notaire de la sainte & universelle Inquisition de Rome.

Place † du Sceau.

Die 17. Aprilis 1744. supradictum Edictum affixum & publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii S. Officii, ac aliis locis solitis & consuetis Urbis, per me Petrum Romolatum SS. Inquisitionis Cursorem.

Le 17. Avril 1744. l'Edit ci-dessus a été publié & affiché aux portes de l'Eglise du Prince des Apôtres, du Palais du S. Office, & dans les autres lieux de la Ville, selon l'usage ordinaire, par moi Pierre Romolati Courier de la S. Inquisition.

## II. D E C R E T .

Du Mercredi 17. de Juin  
1744.

**L**A sacrée Congrégation des Eminentissimes & Révérendissimes Seigneurs, Nosseigneurs les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, Inquisiteurs Généraux du crime d'hérésie dans toute la République chrétienne, tenue dans le Couvent de Sainte Marie sur la Minerve, par ordre de notre Seigneur & très-Saint Pere le Pape Benoît XIV. par le présent Decret, proscriit & condamne comme un Libelle diffamatoire, certaines Feuilles imprimées sous ce titre : *Retraction solennelle de toutes les injures, des mensonges, des faussetés, calomnies, insultes, impostures, méchancetés, publiées dans divers Ouvrages du P. Daniel Concina, Dominicain réformé contre la vénérable Compagnie de Jesus; pour être mise à la suite des deux infâmes Lettres Théologiques morales, imprimées depuis peu contre le Reverend P. N. de la même Compagnie, à Venise, chez Simon Occhi, à l'enseigne d'Italie, avec Privilège & permission des Supérieurs.*

## D E C R E T U M .

Feriâ IV. die 17. Junii.  
1744.

**S**Acra Congregatio Eminentissimorum, & Reverend. Domin. S. R. E. Cardinalium, in tota Republica Christianâ contra hæreticam pravitatem generalium Inquisitorum, habitâ in Conventu S. Mariæ supra Minervam, de mandato Sanctissimi D. N. Benedicti XIV. præsentî Decreto prohibet & damnat, ut Libellum famosum, nonnulla Folia impressa, quorum titulus: *Ritrattazione solenne di tutte le inguire bugie, falsificazione, calunnie, contumelie, imposture, ribalderie, stampate in vari Libri da Fra Daniello Concina, Domenicano gavote, contro la venerabile Compagnia di Gesu; da aggiungarsi per modo di appendice alle due infami Lettere Theologico morali ultimamente publicate contro il Rev. P. N. della medesima Compagnia. In Venezia. 1744. appresso Simone Occhi sotto il segno d'Italia. Con licenzia de Superiori, e Privilegio.*

Hæc itaque Folia sic prohibita & damnata, sacra eadem Congregatio de mandato, ut supra, vetat ne quis cujuscumque sit statûs & conditionis, audeat ullo modo sub quocumque prætextu imprimere, vel imprimi facere neque impressa apud se retinere, & legere valeat; sed ipsa Ordinariis locorum aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus statim, & cum effectu tradere, & consignare teneatur, sub pœnis in Indice Librorum prohibitorum contentis.

C'est pourquoi ces Feuilles ainsi prosrites & condamnées, la même Congrégation, par ordre, comme ci-dessus, défend à toute personne de quelque état & condition qu'elle soit, d'oser en aucune façon & sous quelque prétexte que ce puisse être, les imprimer ou faire imprimer, ni de pouvoir les garder chez soi imprimée, ou les lire; mais elle veut qu'on soit tenu sur le champ de les remettre & consigner effectivement entre les mains des Ordinaires des Lieux, ou des Inquisiteurs du crime d'hérésie, sous les peines exprimées dans le Catalogue des Livres défendus.

Paulus Antonius Capellonius S. Romanæ & universalis Inquisitionis Not.

Paul Antoine Capellon, Notaire de la sainte & universelle Inquisition de Rome.

Loco † Sigilli.

Place du † Sceau.

Die 27. Junii 1744. supra dictum Decretum affixum & publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii S. Officii, ac aliis locis solitis & consuetis Urbis, per me Pettum Romolatum S. S. Inquisitionis Cursorem.

Le 27. de Juin 1744. le Décret ci-dessus a été publié & affiché aux portes de l'Eglise du Prince des Apôtres; du Palais du Saint Office; & dans les autres Lieux de la Ville, selon l'usage ordinaire, par moi Pierre Romolati, Courier de la sainte Inquisition.

1870  
1871  
1872  
1873  
1874  
1875  
1876  
1877  
1878  
1879  
1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900









